

|  |
| --- |
| « **Et le Messager dit : “Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée ! ”** »[Sourate 25 / Verset 30] |

**Tafsir de la Sourate 2 : Al Baqara**

***Par l’imam Ibn Kathir***



Haut du formulaire

Haut du formulaire

**1. 'Alif, Lâm, Mîm.**

Alîf lâm mîm : Les exégètes divergent au sujet des lettres se trouvant au début des sourates. Selon certains, Dieu s’est réservé l’exclusivité de la connaissance de ces lettres : ainsi ils n’en ont pas fait l’exégèse (par exemple al-Qurtuby, dans son Exégèse). D’autres en donnent des interprétations différentes. Donc, ces lettres sont les noms des sourates (c’est l’avis de la majorité – Az Zamakhchary) ; elles sont le début du nom et des attributs de Dieu : le alîf est la clef du nom Allah (Dieu), le lâm est la clef de Latîf (le Subtil), le mîm est la clef de Majîd (le Glorieux). En outre, ces lettres sont une démonstration du caractère inimitable du Coran : les créés sont incapables d’en faire de même (al-Mubrad, al-Farâ’, az Zamakhchary, Ibn Taymiya, Abu al-Hajjâj.)

Az Zamakhchary voit en elles un défi, ainsi qu’une réprimande (à l’adresse des dénégateurs). Il constate aussi qu’elles sont en nombres déterminés : une seule lettre (çâd), deux lettres (hâ mîm), trois lettres (alîf lâm mîm), quatre lettres (alîf lâm mîm çâd), cinq lettres (kâf hâ yâ ‘ayn çâd) et pas plus, parce que les modes de la langue arabe se construisent ainsi.

Ce premier verset se lit d'une manière discontinue, chaque lettre a part. Les exégètes ont donne des interprétations diverses du sens des lettres citées au début des versets. Ils sont pour la plupart d'accord sur le fait que Dieu est le seul à en connaître la signification exacte. Certains les ont expliquées, mais ils ne sont pas tombés d`accord quant a leur signification et a leurs objectif. Pour certains, il s'agit de lettres destinées attirer l'attention, telles que "0 toi. Pour d'autres, est plus logique de croire que ce Coran révèle en langue arabe, celle Même du peuple auquel il a été révèle, est en soi un miracle. Dieu les a ainsi défient d'engendrer une seule sourate à son exemple, eux qui sont les maîtres d’éloquence, de l'élocution et de la rhétorique. Puisque les exégètes ne se sont pas accordés sur la véritable signification de ces lettres, vaut mieux dire: Dieu sait mieux que tout autre ce qu'il veut.



**2. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux,** 

Le segment Voilà l’Ecrit : voici ce Livre (Ibn Abbâs). Les Arabes emploient indifféremment les démonstratifs. L’Ecrit : c’est le Coran. Ainsi donc, ce segment veut dire que ce Livre, qui est le Coran, est descendu sans aucun doute de la part de Dieu : La descente de l’Ecrit, que nul doute n’entache, procède du Seigneur des univers. Selon certains savants, ce segment est une information dont la teneur réside dans la prohibition de douter du Coran. Et puis, la guidance est propre à ceux qui se prémunissent : « Il est pour les croyants guidance et guérison. » ; De Coran, Nous ne faisons descendre que ce qui apporte aux croyants guérisons et miséricorde. D’autres versets encore montrent que, grâce au Coran, le bien est attribué aux croyants. Parce que le Coran est en lui-même guidance, laquelle guidance ne peut être acquise que par les vertueux : une guidance et une miséricorde pour les croyants.
Le segment en guidance à ceux qui se prémunissent : en lumière à ceux qui se prémunissent (as-Suddy). Ibn Abbâs : ceux qui se prémunissent sont les croyants qui se prémunissent de l’association (shirk) et se conforment aux obéissances de Dieu. Al Hasan al-Baçry : ce sont ceux qui se prémunissent de ce qui leur est interdit et qui accomplissent ce qui leur est dicté. Qatâda : ce sont ceux qualifiés par ce verset Qui croient à l’invisible, accomplissent la prière.
La guidance s’emploie dans le sens de foi (croyance) qui se stabilise dans le cœur. Mais cela ne peut se produire dans le cœur des gens que grâce à la volonté de Dieu : Tu ne guides pas, toi, ceux que tu aimes ; Les guider ne t’incombe point ; Quiconque Dieu égare, ne trouvera point de guide. Elle s’emploie aussi dans le sens d’explicitation du Vrai : - même si c’est toi qui effectivement guides – sur une voie de rectitude, tout peuple doit avoir un guide ; Quant à ceux de Thamûd, Nous les avons guidés, mais ils préférèrent l’aveuglement à la guidance.
Umar a interrogé Ubay ben Ka’b sur ce que signifie le « fait de se prémunir ». – « N’as-tu pas pris un chemin plein d’épines ? – Si. – Et qu’est-ce que tu as fait ? – Je me suis retroussé et j’ai fait effort. – C’est cela « le fait de se prémunir », conclut Ubay. »

Ce Coran est sans aucun doute la révélation de Dieu. 11 indique le droit chemin et serf de guide aux croyants qui s'appliquent à servir Dieu, se prémunissent contre le polythéisme et évitent les causes du châtiment.



**3. qui croient à l'invisible et accomplissent la Salâ et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué,** 

Dans la langue, le terme de « croyance » se dit quand c’est le fait d’accorder créance sincère : il croit en Dieu, il donne créance aux croyants ; Aussi bien ne nous crois-tu pas, même si nous disons la vérité. Il s’emploie aussi conjointement avec les actions salutaires : exception faite de ceux qui croient, effectuent les œuvres salutaires. Mais lorsque ce terme est employé dans l’absolu, la croyance exigée ne peut être qu’avec la foi, en paroles et en actes (ach-Châfi’y, Ahmad, etc.) Selon cet avis, la croyance, qui est parole accompagnée d’action, augmente et diminue. Selon d’autres exégètes, la croyance signifie la crainte : Tandis que ceux qui craignent leur Maître dans le mystère… Ainsi, la crainte est considérée comme étant le résultat de la croyance et de la connaissance : mais seuls craignent Dieu, parmi Ses adorateurs, ceux qui connaissent.
L’invisible : c’est croire en Dieu, Ses anges, Ses Livres, Ses envoyés, Son Jardin, Sa rencontre et la vie après la mort (Abu al-‘Aliya) ; c’est ce qui est invisible aux yeux des hommes (c’est à dire) les choses du Jardin, les choses du Feu et ce qui est cité dans le Coran (Ibn Abbâs, Ibn Mas’ûd).
’Atâ : « Celui qui croient en Dieu croit en l’invisible. »
Ibn Mas’ûd : « La cause de Muhammad est claire pour qui la voie. Par Dieu ! personne ne croit jamais d’une croyance meilleure que la croyance en l’invisible. » Puis il a récité qui croient à l’invisible… ceux-là sont les triomphants. Abu Jum’a rapporte aussi ceci : « Nous avons soupé avec l’Envoyé. Abu Ubayda ben al-Jarrâh, qui était avec nous, a dit : « ش Envoyé de Dieu, est-ce qu’il y en a qui sont mieux que nous ? Nous avons cru à l’Islam avec toi, nous avons combattu avec toi. – Oui, a répondu le Prophète, des gens viendront après vous et croiront en moi sans m’avoir vu. » »

Le segment accomplissent la prière : accomplissent le rukû’, le sujûd, ainsi que la récitation, le recueillement (Ibn Abbâs) ; c’est le fait de perpétuer la prière dans ses heures fixes, ses ablutions, son rukû’ et son sujûd (Qatâda).
Le segment et de ce que Nous leur attribuons font dépense : c’est l’aumône légale qu’on fait sur ses biens (Ibn Abbâs) ; c’est la dépense de l’homme en faveur de sa famille (d’autres compagnons du Prophète). Cela a été avant la descente du verset de l’aumône légale. Qatâda : « Faites dépense de ce que Dieu vous donne. Ses biens vont s’avarier. Et puis, o Fls d’Adam, ce sont des dépôts chez toi, et tu es sur le point de t’en séparer. » Ibn Jarîr, quant à lui, choisit l’avis qui dit que ce segment est général à l’aumône et aux dépenses.
Il est à remarquer que Dieu cite fréquemment ensemble la prière et la dépense sur les biens. La prière, ainsi que Son adoration, est un droit de Dieu. Elle comprend la déclaration permanente de Son unicité, Sa louange, Sa glorification, Son invocation, le fait de s’en remettre à Lui. La dépense, c’est la bienfaisance envers les créatures : les premiers à en bénéficier sont d’abord les proches, puis viennent les étrangers. Toutes les dépenses exigées et l’aumône légale imposée sont incluses dans ce segment : et de ce que Nous leur attribuons font dépense.

Les croyants sont ceux qui croient fermement et avec soumission à ce qu'ils ne peuvent pas percevoir par leurs sens, c'est-à-dire au surnaturel. Ils croient en Dieu, à ses singes, ses livres, ses messagers, son paradis, sa rencontre et la vie après la mort. Ce sont ceux qui font correctement leurs prières et accomplissent avec une totale humiliation et une parfaite présence d'esprit l'agenouillement, la prosternation et l'exacte lecture nécessaire a la rectitude. Ce sont ceux qui distribuent bénévolement et dans la bonne voie les biens que Dieu leur a octroyés et s'acquittent de leur aumône légale (la Zakat).



**4. Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (révélé) et à ce qui a été descendu avant toi et qui croient fermement à la vie future.** 

Ibn Abbâs : et qui accordent créance à ce que tu as apporté de Dieu et à ce que les autres envoyés avaient apporté aussi, sans discrimination aucune entre tous les envoyés, et sans récuser ce que ces envoyés ont apporté de leur Maître.

Le segment et on la certitude, eux, de la vie dernière : et sont certains de l’avènement de la résurrection, du Jardin, du Feu, du Jugement et de la Balance. On appelle ainsi la vie dernière parce qu’elle vient après la vie de l’ici-bas.

Quant à l’identification des qualifiés dans ce segment les exégètes nous en donnent trois avis. D’abord, les qualifiés en premier lieu sont les mêmes qualifiés en second lieu, c’est à dire, tous les croyants (les croyants des Arabes et les croyants des gens du Livre). Selon le deuxième avis, les qualifiés sont les Gens du Livre : ainsi le et coordonne les qualifications mentionnées dans le verset, comme dans le verset Exalte la transcendance du nom de ton Maître, le Très-Haut, Lui qui créa, équilibra, Lui qui proportionna, guida. Enfin, selon le dernier avis, les qualifiés en premier lieu désignent les croyants des Arabes et les qualifiés en second lieu, par le segment et qui croient à ce qui a été descendu sur toi et à ce qui fut descendu avant toi sont les croyants des gens du Livre. Cet avis a été adopté par Ibn Jarîr qui s’appuie sur : Parmi les Gens du Livre, il en est qui croient en Dieu et en ce qui est sur vous descendu, comme en ce qui est descendu sur eux ; Ceux à qui Nous avons jadis apporté l’Ecriture, ceux-là croient au message, quand on le récite à leur intention, ils disent : « Nous y croyions déjà. C’est là le Vrai, venant de notre Maître. Dès avant (ce dernier message) nous étions de Ceux qui se soumettent. »

Selon l’avis de Mujâhid, qui est évident, la sourate de la Vache contient quatre versets pour qualifier les croyants, deux pour qualifier les dénégateurs et treize pour qualifier les hypocrites : par conséquent, ces quatre versets s’appliquent à tout croyant qui s’y conforme, qu’il soit arabe, non arabe ou un des Gens du Livre, humain ou djinn. Car l’une des qualifications ne peut être valable sans l’autre : croire en l’invisible n’est valable qu’en croyant à ce qui est apporté par l’Envoyé et à ce qui fut apporté par les autres envoyés et en ayant la certitude à la vie dernière : Vous qui croyez, croyez en Dieu et en Son Envoyé et à l’Ecrit qu’il fait descendre sur Son Envoyé et à l’Ecriture que jadis Il a fait descendre ; Dites, par exemple : « Nous croyons à la descente sur nous opérée, à la descente sur vous opérée. Notre Dieu ne fait qu’un avec le vôtre… » ; L’Envoyé a cru en ce qui est sur lui descendu de son Maître, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en Ses Ecritures, et en Ses envoyés. Nous ne faisons aucune différence entre Ses envoyés.

Ceux qui craignent Dieu sont ceux qui croient en ton message qui est la révélation divine. Ce sont ceux qui croient aux messages des prophètes qui t'ont précédé, sans aucune discrimination et sans se détourner d’eux. Et tiennent pour vraies les révélations qui annoncent la résurrection et le jugement dernier.



**5. Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent (dans cette vie et dans la vie future).** 

Autrement dit : Ceux-là (ceux qui se conforment aux qualifications précédentes), suivent la guidance de leur Maître (suivent la lumière, l’évidence venant de Dieu), ceux-là sont les triomphants (triomphent dans la vie de l’ici-bas et la vie dernière.)
Le segment suivent la guidance de leur Maître : suivent la lumière venue de leur Maître et se conforment à ce qu’Il leur a envoyé (Ibn Abbâs).
Le segment ceux-là sont les triomphants : ceux-là sont ceux qui trouveront ce dont ils sont en quête, et se délivreront du mal de ce qu’ils fuient.

Ceux qui possèdent toutes ces qualités, c'est-à-dire qui croient avec certitude en. Dieu, à la résurrection et au jugement dernier, qui font régulièrement la prière et paient leur aumône légale, suivent le droit chemin, guidés par la lumière de Dieu dans laquelle ils puisent leur clairvoyance. Ce sont eux les gagnants qui ont atteignent leurs objectifs après une longue persévérance, et ont échappé au mal dont ils s'étaient écartés.



**6. (Mais) certes les infidèles ne croient pas, cela leur est égal, que tu les avertisses ou non: ils ne croiront jamais.** 

Ceux qui couvrent la Vérité et la cachent, que tu leur donnes l’alarme ou que tu ne la leur donnes pas, cela leur est égal : ils ne croiront pas en ce que tu leur apportes : Ceux sur qui s’avère la parole de ton Maître ne croient pas, même si chaque signe leur advient, et ce jusqu’à ce qu’ils voient le châtiment de douleur. Ainsi donc il n’y a pas de bonheur à qui Dieu prédestine l’infortune, il n’y a pas de guidance à qui Dieu écrit la perdition. Alors, ne sois pas triste pour eux, transmets-leur le Message ; celui qui répond favorablement aura large grâce et celui qui se détourne t’importe peu : à toi la communication seuls incombe, et à Nous le compte.

Selon Ibn Abbâs, l’Envoyé tenait énormément à ce que tous les hommes croient et suivent la guidance : Dieu l’informa alors que ne croirait que celui à qui Dieu avait écrit le bonheur dans le Rappel premier, et ne s’égarait que celui à qui Dieu avait écrit l’infortune dans le Rappel premier.

Le segment ils ne croient pas : ils sont dénégateurs dans les deux cas. Le segment confirme ce qui précède.

Quant à ceux qui refusent de croire en Dieu; ingrats qui dissimulent la vérité, ils n`ont pas la foi et ne tiennent pas pour vraie la révélation, qui a été reçue par toi, que tu les ais mis en garde ou non contre les séquelles de leur iniquité et de leur impiété, car ils sont insensibles au sermon.



**7. Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles; et un voile épais leur couvre la vue; et pour eux il y aura un grand châtiment.** 

Le segment Dieu leur a scellé le cœur et l’ouïe : leurs regards sont aveuglés d’un voile veut dire qu’ils ne voient pas de guidance, n’entendent pas, ne comprennent pas et ne raisonnent pas. Selon Mujâhid, le cœur des dénégateurs scellé sous-entend que les péchés se fixent dans le cœur si bien qu’ils l’entourent complètement. En outre, Il donne la métaphore du scellage de leur cœur, en raison de leur dénégation : Non pas ! Seulement Dieu y posa le sceau de la dénégation.

Selon Ibn Jarîr, certains disent que le segment Dieu leur a scellé le cœur veut dire que Dieu nous informe sur l’orgueil des dénégateurs et leur refus d’entendre la vérité à laquelle ils sont appelés. Comme on dit, telle personne est sourde à ce qu’on lui dit, quand elle refuse d’entendre. Mais cela est inexact dans ce verset, puisque c’est Dieu qui nous informe qu’Il a scellé aux dénégateurs le cœur et l’ouïe. En outre, la Tradition jette une lumière qui montre ce qui est juste. En effet, il est rapporté que le Prophète a dit : « Si le croyant commet un péché, un point noir s’installe dans son cœur. S’il s’en repent, s’en décolle, se blâme, son cœur se récure. Mais s’il en rajoute, le point noir augmente, si bien qu’il domine son cœur. C’est cela dont parle Dieu : non pas ! mais leur cœur s’est souillé de leurs propres acquis. » Donc, l’Envoyé informe que si les péchés se succèdent sur le cœur, celui-ci se ferme, permettant ainsi l’arrivée du scellage décidée par Dieu. Et alors la croyance n’y trouvera plus d’issue, non plus que la dénégation n’y trouvera d’échappatoire.

Ceux-ci sont tellement possédés par la mécréance, comme si Dieu avait fermé leurs coeurs avec un sceau de sorte qu'ils deviennent inaccessibles à la foi. Comme si Dieu avait scellé leur ouïe avec le plomb. Ils deviennent incapables d'entendre les paroles du Seigneur, ni ses promesses, ni ses menaces, et sont totalement insensibles aux preuves menant à la foi. C'est comme si Dieu leur avait mis un voile sur les yeux, les empêchant de voir clairement. Car ils continueront à refuser de croire en Dieu, et ils mériteront son terrible châtiment.



**8. Parmi les gens, il y a ceux qui disent: "Nous croyons en Allah et au Jour dernier!" tandis qu'en fait, ils n'y croient pas.** 

Ici, Dieu commence par montrer ce qu’il en est réellement des hypocrites. Ces derniers manifestent la croyance, tout en dissimulant la dénégation au fond d’eux-mêmes. Comme leur vérité est difficile à être vue des croyants, Dieu s’étend sur le sujet, dans plusieurs sourates (Sourate IX, XXIV, LXIII), afin de les faire connaître.
Donc, l’hypocrisie se définit ainsi : manifester le bien tout en dissimulant le mal. Et puis, il y a plusieurs catégories d’hypocrisie : l’hypocrisie idéologique qui conduit en Enfer et celle pratique qui est définie comme le plus grave des péchés. Chez l’hypocrite, la parole contredit l’action, et le dissimulé l’apparent. Les traits caractéristiques des hypocrites ont été révélés dans les sourates médinoises, car à la Mecque, il n’y avait pas d’hypocrisie mais plutôt de la dénégation. Par ailleurs, Dieu attire l’attention sur les traits distinctifs des hypocrites, pour que les croyants ne se leurrent pas et pour qu’il n’y ait pas de corruption généralisée.
Le segment Parmi les gens il en est qui disent : « Nous croyons en Dieu et au Jour dernier. » : les hypocrites disent cela du bout des lèvres seulement. Ailleurs, il est dit Quand les hypocrites te sont venus, ils ont dit : « Nous témoignons que tu es l’envoyé de Dieu. » : ils disent cela quand ils viennent à toi seulement.
Le segment alors qu’ils ne sont pas croyants dénonce leur fausse croyance. Ailleurs, le segment et Dieu témoigne que les hypocrites, pour sûr, ne font que mentir dément leur attestation déclarée.

Dieu le tout haut démasque les hypocrites et révèle à son prophète Muhammad les secrets de leurs âmes. Les hypocrites sont ceux qui prétendent posséder la foi sans qu'elle ne pénètre vraiment leur cœur. Ils feignent d'embrasser l'Islam, tout en restant des incroyants. Ce sont ceux qui prétendent croire en Dieu et au jugement Dernier, mais en vérité ils ne croient pas et ne sont pas sincères dans leur foi.



**9. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.**

Le segment Ils cherchent à berner Dieu et ceux qui croient : ils cherchent à tromper Dieu et les croyants, par la manifestation de la croyance et la dissimulation de la dénégation. Ignorants qu’ils sont, ils pensent berner ainsi Dieu, et que cela leur sera inutile auprès de Lui. C’est pourquoi il est dit mais ils ne trompent qu’eux-mêmes, et n’en sont pas conscients.

Ils cherchent à travers cette attitude à duper le Prophète et les fidèles. Cependant, Dieu connaît leur vraie nature. Il en a prévenu son Envoyé et les croyants. Aussi ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ne sont pas conscients du fait qu'ils sont complètement démasqués.



**10. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux, pour avoir menti.** 

Le segment Dans leur cœur il y a une maladie : dans le cœur il y a de la suspicion.
Le segment Dieu leur a ajouté une maladie : Dieu leur a ajouté de la suspicion.
Ibn Abbâs : La maladie dont il s’agit est l’hypocrisie.

Abderrahmân ben Aslam : Cela est une maladie qui touche la foi, non une maladie qui atteint le corps. Donc, la maladie dont parle le verset est la suspicion qui investit les hypocrites à propos de l’Islam.
Le segment Dieu leur a ajouté une maladie : Dieu leur a ajouté l’opprobre : Eh bien ! ceux qui croient, elles les grandit dans la foi, ils s’en épanouissent, tandis que ceux au cœur malade, elle les grandit dans la souillure. Il leur a ajouté un mal à un mal, un égarement à un égarement.
Le segment il leur est réservé un châtiment douloureux, pour leurs mensonges : ils auront le châtiment qu’ils méritent, parce qu’ils sont des menteurs et dénient l’existence de l’invisible.
D’autre part, s’agissant de la vie « normale » que vécurent les hypocrites contemporains du Prophète, sa justification se trouve dans ce hadith du Prophète : « Je déteste que les Arabes disent que Muhammad tue ses compagnons. » Ach-Châfi’y donne une raison qui, selon lui, empêcha l’Envoyé de tuer les hypocrites : ils manifestaient leur islam. A cet effet, il est rapporté que l’Envoyé a dit : « J’ai reçu ordre de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils disent il n’y a de dieu que Dieu. S’ils la disent, ils sauvegardent leur sang et leurs biens, en dehors de ce qui est de droit, et ainsi leur jugement dépend de Dieu. » Par conséquent, la proclamation de la formule du monothéisme entraîne formellement l’application des règles de l’Islam. Donc, si l’individu qui la proclame y croit vraiment, il trouvera bonne rétribution dans la vie dernière, mais s’il n’y croit pas, elle ne lui sera d’aucune utilité : les hypocrites appellent (les élus) : « N’étions-nous en votre compagnie ? – Mais si ! répondent les autres, seulement vous vous êtes laissé tenter, vous avez machiné, douté, vos impulsions vous ont dupés jusqu’à ce que vînt l’ordre de Dieu. Ces hypocrites ont le coeur plein de doute et de perfidies. Dieu accroîtra leurs sentiments sournois et aggravera le châtiment terrible qui leur est réservé au jour du jugement dernier, pour avoir menti à Dieu et aux hommes.



**11. Et quand on leur dit: "Ne semez pas la corruption sur la terre", ils disent: "Au contraire nous ne sommes que des réformateurs!"** 

Selon as-Suddy, qui se réfère à Ibn Mas’ûd, cette parole divine concerne les hypocrites ; les dégâts sur la terre est la dénégation, ainsi que la désobéissance à Dieu.
Le segment Ne faites pas dégât sur la terre : ne commettez pas de désobéissance sur la terre (Abu al-Aliya). Le dégât qu’ils font est donc de la désobéissance, et celui qui désobéit à Dieu ou ordonne une désobéissance à Lui, commet du dégât sur la terre.
Le bon état du ciel et de la terre sont tributaires de l’obéissance à Dieu.
Mujâhid : Lorsqu’ils se livrent à la désobéissance et qu’on leur dit : « Ne faites pas telle chose, ne faites pas telle autre chose. », ils rétorquent : « Au contraire, nous sommes sur la bonne voie des conciliateurs. »

Ibn Jarîr : Les gens d’hypocrisie sont des faiseurs de dégât sur la terre par leur désobéissance à Dieu, leur acharnement sur Ses interdits, leur abandon de Ses obligations, leur suspicion sur Sa religion et leurs actions de berner les croyants. Ils pensent ainsi être des réformateurs, des conciliateurs. Avec leur apparence de croyants, ils bernent les croyants (dotés de) leur vérité foncière, ils s’allient avec les dénégateurs contre les croyants. S’ils se suffisaient à leur apparence, leur mal serait moins dangereux. C’est pourquoi il est dit Lorsqu’on leur dit : « Ne faites pas dégât sur la terre. », ils répondent : « Au contraire, nous sommes des conciliateurs. », c’est à dire nous voulons flatter le parti des croyants et celui des dénégateurs, s’entendre avec les uns et les autres.
Le segment Au contraire, nous sommes des conciliateurs : nous voulons concilier les deux parties que sont les croyants et les Gens du Livre (Ibn Abbâs).



**12. Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte.** 

Le segment mais ils ne s'en rendent pas compte, eux, les faiseurs de dégât, mais ils n’en ont pas conscience : ce que les hypocrites prétendent est en fait le dégât en soi mais ils n’en ont pas conscience par ignorance.



**13. Et quand on leur dit: "Croyez comme les gens ont cru", ils disent: "Croirons-nous comme ont cru les faibles d'esprit?" Certes, ce sont eux les véritables faibles d'esprit, mais ils ne le savent pas.** 

Le segment Croyez comme les autres croient : croyez comme les gens qui croient en Dieu, Ses anges et Ses envoyés, à la résurrection, au Jardin, au Feu, et qui se conforment aux prescriptions divines.
Le segment Nous croirions, nous, comme croient les stupides ? est un propos dit par les hypocrites, qui vise les compagnons du Prophète, et qui signifie qu’ils dédaignent devenir leurs égaux en croyance.



**14. Quand ils rencontrent ceux qui ont cru, ils disent: "Nous croyons"; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs diables, ils disent: "Nous sommes avec vous; en effet nous ne faisions que nous moquer (d'eux)".** 

Autrement dit : Quand ces hypocrites rencontrent les croyants, ils leur disent du bout des lèvres seulement qu’ils croient en Dieu et qu’ils sont leur alliés.
Le segment et quand ils s’isolent avec leurs démons : quand ils se retirent et se retrouvent seuls avec leurs chefs, leurs présidents en associance et en hypocrisie, leurs présidents d’entre les rabbins juifs ; quand ils se retrouvent avec leurs présidents en dénégation (Ibn Mas’ûd) ; quand ils se retrouvent avec leurs compagnons juifs qui leur demandent de démentir, de contredire le message du Prophète (Ibn Abbâs) ; quand ils se retrouvent avec leur compagnons hypocrites et associants (Mujâhid) ; quand ils se retrouvent avec leurs présidents et leurs dirigeants en associance et en malfaisance (Qatâda). Ibn Jarîr dit que le démon peut être un humain, un djinn, en s’appuyant sur : les satans des humains et des djinns, les uns soufflants aux autres des joliesses de langage, en pure illusion.

Le segment Nous sommes avec vous : nous suivons la même chose que vous.
Le segment Nous ne parlions que par dérision : nous nous moquons d’eux, nous nous jouons d’eux (les compagnons du Prophète).
Le verset Dieu les prend en dérision, Il leur fait fourniture : dans leur démesure ils sont aveuglés vient en réponse aux méfaits des hypocrites.



**15. C'est Allah qui Se moque d'eux et les endurcira dans leur révolte et prolongera sans fin leur égarement.** 

Le segment Dieu les prend en dérision, il leur fait fourniture : Dieu se moque d’eux, par vengeance, Il leur dicte (Ibn Abbâs).
Selon Mujâhid, la deuxième partie veut dire que Dieu leur ajoute, comme Sa parole : S’imaginent-ils que ce que Nous leur dispensons de richesses et de fils ne soit de Notre part que façon de hâter pour eux les biens (éternels) ? Mais non ! ils n’ont pas conscience.
Ibn Jarîr : Dieu informe qu’Il fera ainsi des hypocrites le Jour de la résurrection : au Jour où les hypocrites hommes et femmes diront aux croyants : « Attendez-nous, laissez-nous allumer à votre lumière. » D’autres exégèses pensent que la dérision divine est Sa remontrance qui s’abattra sur les hypocrites. D’autres encore disent : Sa parole Dieu les prend en dérision, et Sa parole Les hypocrites cherchent à abuser Dieu : c’est Lui qui les abuse !, et Sa parole ils ont oublié Dieu, au point qu’Il les oublie et leurs semblables sont une information divine signifiant que Dieu punira les hypocrites de la même manière dont ils ont fait usage la rétribution d’une action mauvaise l’égalera en mauvaiseté ; Qui vous agresse, agressez-le d’agression équivalente. Enfin, le segment dans leur démesure ils sont aveuglés : les hypocrites sont désorientés, désemparés dans leur égarement, leur dénégation d’où ils ne peuvent sortir, parce que Dieu leur a scellé le cœur.



**16. Ce sont eux qui ont troqué le droit chemin contre l'égarement. Eh bien, leur négoce n'a point profité. Et ils ne sont pas sur la bonne voie.** 

Le segment Voilà ceux qui ont acheté l’errance contre la guidance : les hypocrites prennent l’errance et délaissent la guidance (Ibn Mas’ûd) ; ils croient puis dénient (Mujâhid) ; ils préfèrent l’errance à la guidance (Qatâda). L’avis de Qatâda est très proche de ce que Dieu dit sur les Thamûd : Quant à ceux de Thamûd, Nous les avons guidés, mais ils préférèrent l’aveuglement à la guidance.
En résumé donc, les hypocrites se sont détournés de la guidance à l’errance, ont opté pour l’errance au prix de la guidance, puisque la suite s’exprime ainsi leur commerce n’a pas gagné et ils ne se sont pas bien guidés. Autrement dit, dans ce marché, leur transaction n’a pas gagné et ils n’étaient pas raisonnables avec leur méfait.



**17. Ils ressemblent à quelqu'un qui a allumé un feu; puis quand le feu a illuminé tout à l'entour, Allah a fait disparaître leur lumière et les a abandonnés dans les ténèbres où ils ne voient plus rien.** 

Dieu les compare dans leur transaction perdante à celui qui allume un feu en pleine nuit : celui-ci voit la flamme illuminer les alentours, profite d’elle en regardant à gauche, à droite, partout. Mais dès l’extinction de la flamme, il se retrouve dans une épaisse obscurité qui le prive de voir et de s’orienter. De plus, il ne peut ni entendre ni parler ni voir ni revenir à la situation où il était. Les hypocrites se trouvent dans la même situation, parce qu’ils ont fait une mauvaise affaire, en échangeant l’errance contre la guidance. Enfin, cette comparaison montre que les hypocrites étaient croyants puis ont dénié.
Ar-Râzy : La comparaison est parfaitement juste, parce qu’avec leur croyance ils ont gagné la lumière mais ont ensuite anéanti cette lumière avec leur hypocrisie, plongeant ainsi dans une très grande confusion.
Le segment Dieu emporte leur lumière : Dieu emporte ce qui leur est bénéfique (la lumière) et leur laisse ce qui leur est nuisible (les cendres et la fumée).
Le segment et les abandonne dans les ténèbres : Dieu les laisse dans leur doute, leur dénégation, leur hypocrisie.



**18. Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement).** 

Le segment à ne plus rien voir : ils ne se guident à aucun chemin de bien, ni ne le connaissent ; sourds : ils n’entendent aucun bien ; muets : ils ne conversent pas sur ce qui leur est bénéfique ; aveugles : ils sont dans l’égarement : Or, ce ne sont pas les regards qui sont aveugles mais s’aveuglent les cœurs qui sont dans les poitrines. C’est pour cela qu’ils ne peuvent revenir à leur ancienne situation de guidance.

Abdarrahmân ben Zayd : C’est cela la caractéristique des hypocrites. Ils étaient croyants si bien que la croyance illumina leur cœur comme la flamme qui illumine les alentours de ceux qui allument le feu, puis ils ont dénié : alors Dieu leur a enlevé la lumière de la croyance, à la manière de la disparition de la flamme, et les a abandonnés aveugles dans les ténèbres.



**19.  (On peut encore les comparer à ces gens qui,) au moment où les nuées éclatent en pluies, chargées de ténèbres, de tonnerre et éclairs, se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et craignant la mort; et Allah encercle de tous côtés les infidèles.** 

C’est là un autre exemple que Dieu donne pour un type d’hypocrites. Ceux-là même qui tantôt voient la Vérité tantôt sombrent dans le doute. Dans leur état critique, leur cœur ressemble à une nuée d’averse dans un ciel chargée de ténèbres, c’est à dire les doutes, la dénégation et l’hypocrisie, de tonnerre, c’est à dire la peur qui pèse sur le cœur des hypocrites, et d’éclairs, c’est à dire ce qui provient de la lumière de la croyance et qui brille parfois dans le cœur de ce type d’hypocrites. C’est pourquoi il est dit ils se mettent les doigts dans les oreilles à chaque coup de tonnerre par précaution contre la mort – Dieu encercle les dénégateurs, c’est à dire leur précaution prise ne leur est d’aucune utilité, parce que Dieu les encercle de Son pouvoir et Sa volonté : T’est-il venu ? le récit des armées, de Pharaon, celui de Thamûd ? ; mais quoi ! les dénégateurs s’obstinent à démentir, alors qu’à leurs trousses Dieu les assiège.



**20. L'éclair presque leur emporte la vue: chaque fois qu'il leur donne de la lumière, ils avancent; mais dès qu'il fait obscur, ils s'arrêtent. Si Allah le voulait Il leur enlèverait certes l'ouïe et la vue, car Allah a pouvoir sur toute chose.** 

Le segment L’éclair presque leur emporter la vue : l’éclair risque de les aveugler, à cause de son intensité et de sa puissance conjuguée à la faiblesse de leur clairvoyance et à leur instabilité dans la croyance.
Ibn Abbâs dit que leur vue risque d’être emportée à cause de la lumière intense de la vérité.
Le segment chaque fois qu’il leur donne de la lumière, ils marchent dedans ; quand il cesse laissant sur eux revenir les ténèbres, ils se figent : chaque fois que quelque chose de la croyance surgit à eux, ils reprennent confiance et le suivent ; quand les doutes et les suspicions se proposent à eux, leur cœur sombre dans les ténèbres et ils se figent désemparés.
Ibn Abbâs : Les hypocrites connaissent le Vrai. D’après ce qu’ils disent, ils sont sur le droit chemin mais dès qu’ils opèrent un retour sur la dénégation, ils se figent, c’est à dire ils deviennent désemparés. Ainsi seront-ils le Jour de résurrection, quand on donnera à chacun la lumière selon sa croyance. Parmi eux, il y en aura qui recevront une lumière servant à éclairer une marche de plusieurs lieues, il y en aura qui tantôt étendront sa lumière tantôt l’allumeront, il y en aura qui tantôt marchent sur le droit chemin tantôt s’arrêteront, et puis il y en aura qui éteindront complètement sa lumière. A propos des vrais hypocrites, il est dit au Jour où les hypocrites hommes et femmes diront aux croyants : « Attendez-nous, laissez-nous allumer à votre lumière. », il sera dit : « Revenez en arrière de sorte à quêter une lumière ! » ; à propos des croyants, il est dit : au Jour où tu verras croyants et croyantes, leur lumière aller devant eux et sur leur droite : « Bonne nouvelle pour vous : des jardins de sous lesquels des ruisseaux coulent, et où vous serez éternels. »
Le segment si Dieu voulait, Il leur emporterait l’ouïe et la vue : Dieu pouvait bien leur enlever ces sens, parce qu’ils ont abandonné le Vrai après l’avoir connu (Ibn Abbâs).
Le segment Dieu est Omnipotent : Dieu est Capable de punition ou de pardon envers les hommes.
Ibn Jarîr : Dieu s’est décrit ici d’omnipotence, pour mettre en garde les hypocrites contre Son impétuosité.
En outre, Ibn Jarîr avec de nombreux exégètes pensent que ces deux exemples ont été donnés pour un seul type d’hypocrites. Le ou est dans ce verset un ou d’inclusion, comme dans le segment Ou bien c’est comme une nuée d’averse dans le ciel.
Quant à nous, nous disons : cela serait selon le genre d’hypocrites. Car ils sont de types différents et se caractérisent par des conditions et des attributs, comme il est cité dans la sourate du Repentir. Donc, les deux exemples sont donnés pour deux types d’hypocrites, et ils correspondent parfaitement à leurs conditions, leurs attributs. Dieu donne deux exemples dans la sourate de la Lumière, pour deux catégories de dénégateurs (les apôtres et ceux qui suivent) : Tandis que les dénégateurs, leurs actions sont comme le mirage d’un bas-fond. L’assoiffé le prend pour de l’eau, jusqu’au moment d’y parvenir : il y trouve alors que ce n’était rien. Mais il y trouve Dieu recouvrant sur lui Son compte – Dieu est rapide à faire le compte. Ou comme des ténèbres sur une mer profonde.



**21. Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété.** 

**22. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).** 



Pour montrer qu’Il est Unique, Dieu commence par dire qu’Il est le Bienfaiteur des humains, puisqu’Il les a créés du néant et les a couverts de Ses bienfaits apparents et cachés, qu’Il leur a fait de la terre une couche, c’est à dire qu’elle est bien solide, bien ferme comme les montagnes, du ciel un édifice, qui est une voûte : et (avons) fait du ciel un toit préservé. – Alors que de Ses signes eux se détournent.

Le segment du ciel Il fait descendre de l’eau vise les nuages chargés de pluie, laquelle donne les différents produits agricoles pour les hommes et pour le bétail. Ce segment veut dire que Dieu est le Créateur et le Pourvoyeur qui possède tout. C’est pourquoi il est dit dans la suite : Ne donnez pas à Dieu d’égaux, maintenant que vous savez. Donc Dieu doit être adoré sans aucun associé. A cet effet, il est rapporté qu’Ibn Mas’ûd a dit : « J’ai demandé : « Ô Envoyé de Dieu, quel est pour Dieu le péché le plus grave ? – C’est, dit-il, que tu donnes à Dieu un égal alors que c’est Lui qui t’a créé . » » En outre, il est rapporté un hadith semblable : « Sais-tu quel est le droit de Dieu sur Ses adorateurs ? c’est qu’ils L’adorent sans rien Lui associer. »
Selon Ibn Abbâs, aux deux parties, les dénégateurs et les hypocrites, Dieu dit Humains, adorez votre maître. Donc, ils doivent proclamer que Dieu est l’Unique et qu’Il les a créés, eux et leurs devanciers.
Le segment Ne donnez pas à Dieu d’égaux : n’associez aucun des égaux qui ne font ni bien ni mal.
Le segment maintenant que vous savez : il n’y a en dehors de Lui aucun maître qui puisse pourvoir, vous connaissez maintenant que l’appel à Dieu l’Unique apporté par le Prophète est véridique.
Le segment Ne donnez pas à Dieu d’égaux : ne Lui donnez pas des semblables associés (Abu al-Aliya).
Le segment ne donnez pas à Dieu d’égaux maintenant que vous savez : vous savez qu’Il est l’Unique, dans la Torah et l’Evangile (Mujâhid).
Selon al-Hârith, le Prophète a dit : « Dieu, le Puissant et Transcendant, ordonna à Yahya ben Zakariya de se conformer à cinq mots et d’ordonner aux Fils d’Israël de s’y conformer. Peu s’en faut que Yahya retardât la chose. Alors le Christ lui dit : « Tu as reçu l’ordre de te conformer à cinq mots et d’ordonner aux Fils d’Israël de s’y conformer. Ou tu les transmets ou c’est moi qui les transmets ? – Ô frère, répondit Yahya, je crains, si tu me devances, que je subisse châtiment ou que je ne sois rabaissé. » Ainsi, Yahya ben Zakariya rassembla les Fils d’Israël dans le Temple de Jérusalem, si bien que ce dernier se remplit. Il s’assit sur une tribune, louangea Dieu puis dit : « Dieu m’a ordonné de me conformer à cinq mots et de vous ordonner de vous y conformer. Le premier est Adorez Dieu sans rien Lui associer, c’est à la semblance de celui qui achète un esclave, de sa propre fortune, en papier ou en or. Cet esclave commence à travailler mais verse le produit à un autre que son seigneur. Qui d’entre vous se réjouit que son esclave soit ainsi ? Dieu vous a créés et vous attribue de Ses bienfaits ; adorez-Le donc sans rien Lui associer. Il vous ordonne la prière : Dieu dirige Sa face vers la face de Son adorateur, tant que celui-ci ne tourne pas la tête. Alors, quand vous priez, ne tournez pas la tête. Il vous ordonne le jeûne : c’est à la semblance de celui qui a une bourse de musc dans le turban, tout le monde trouve (bon) la senteur du musc, cependant, pour Dieu, la bouche (l’haleine) du jeûneur est plus bonne que la senteur du musc. Il vous ordonne l’aumône : c’est à la semblance de celui qui est capturé par l’ennemi, ils lui ligotent les mains au cou et l’avancent pour le frapper au cou, alors il leur demande s’ils acceptent qu’il se rachète par le rançonnement. Après quoi, il se met à payer la rançon avec le peu et le prou, jusqu’à l’acquisition de sa liberté. En outre, Il vous ordonne de rappeler beaucoup Dieu : c’est à la semblance de celui qui est poursuivi par l’ennemi, il s’enfuit dans un fort et s’y retranche. L’homme est plus immunisé contre le diable s’il rappelle Dieu. » »
C’est dire que ce verset témoigne sur l’importance de vouer l’adoration à Dieu l’Unique.

En effet, si l’on médite sur les êtres existants on mesurera peut-être l’omnipotence et la sagesse du Créateur. A cette question, par exemple :
« Qu’est-ce qui prouve l’existence du Maître (des univers) ? », un Bédouin répondait : « Transcendance à Lui ! le crottin est la preuve du chameau, la trace de pieds est la preuve de la marche. Alors ! un ciel plein de constellations, une terre pleine de vallées, des mers remplies de vagues, tout cela ne témoigne-t-il pas de l’existence du Subtil, de l’Informé ? »

Selon ar-Râzy, l’imam Mâlik ayant été interrogé par ar-Rachîd sur le même sujet, il donna pour preuves (de l’existence de Dieu) les langues différentes, les sons variés, les nuances des tons. Abu Hanîfa a aussi été interrogé par des Mazdéens sur le même thème, et il a répondu ainsi : « Epargnez-moi un moment, parce que je suis entrain de réfléchir sur un sujet qui m’a été communiqué. On m’a dit qu’il existait un navire croulant de différentes marchandises mais n’ayant personne à son bord pour le garder ou le conduire. Il va et vient tout seul, pourfend les énormes vagues, circule où il veut, sans la conduite de personne… - Cela ne peut-être dit par quelqu’un de raisonnable ! – Malheur à vous ! reprit-il alors, ces êtres existant dans le monde supérieur et le monde inférieur (…) n’ont-ils pas leur Artisan. » Surpris par la réponse, ces Mazdéens-là se convertirent à l’Islam.

A une question semblable, ach-Châfi’y répondit ainsi : « Ceci est une feuille de mûrier, qui a un seul goût. On la mange : le ver en donne de la soie, l’abeille en donne du miel, la brebis, la vache, les bestiaux en donnent de la crotte… Pourtant c’est la même chose. » Quant à Ibn Hanbal, il répondit ainsi : « Là, une muraille impénétrable, lisse, qui n’a ni porte ni la moindre ouverture, à l’apparence d’argent blanc et à l’intérieur d’or soyeux. Etant ainsi, voilà que se fissure son mur qui laisse sortir un animal qui entend et qui voit, un animal de belle forme et à la voix admirable. » Cet animal dont parlait l’imam est évidemment le poussin.
D’autres exégètes : Qui regarde la voûte céleste et médite sur ses galaxies, leur hauteur, leur immensité, leurs étoiles, petites ou non, immobiles ou non, et observe comment chacune d’elles circule avec cet immense sidéral, en effectuant sa révolution jour et nuit, à une vitesse propre à elle, et regarde ces mers qui entourent le continent de tous côtés, les montagnes enracinées dans la terre pour que ses habitants s’y fixent et y habitent, en dépit de leurs différences de forme et de couleur (…), les rivières qui vagabondent d’un pays à un autre au bénéfice des hommes, la variété des animaux et des plantes dans une (parfaite) union de la terre et de l’eau ; qui médite sur tout cela, verra que c’est l’œuvre de l’Artisan Omnipotent, Sage, Subtil, Tout miséricorde, Bienfaiteur envers Sa création.



**23. Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable et appelez vos témoins, (les idoles) que vous adorez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.** 

**24. Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles.** 

Après Sa confirmation qu’il n’est de Dieu que Lui, Dieu confirme là la prophétie dans Son discours adressé aux dénégateurs.

Le segment Si vous doutez de ce que Nous faisons descendre sur Notre serviteur : si vous doutez de ce que Nous révélons au Prophète Muhammad, produisez une sourate semblable à ce qu’il apporte, si vous prétendez que cela vient de quelqu’un d’autre que Dieu, et en cela, demandez l’aide de qui vous voulez : ainsi vous êtes prévenus, vous ne pourrez rien à cela.
Ibn Abbâs : « vos témoins » signifie « vos appuis » : autrement dit, appelez vos dieux à l’aide, pour qu’ils vous pourvoient et vous soutiennent. Dieu leur lança le même défi, lorsque le Prophète était à la Mecque : dis : « Amenez donc de devers Dieu une Ecriture plus propre que ces deux-ci à guider, et suivez-là ; pour autant que vous soyez véridiques. » ;

Dis : « Si les hommes et les djinns s’unissaient pour produire un semblable Coran, ils y échoueraient, même en se soutenant les uns les autres. » ; Ou encore disent-ils : « Il l’a inventé. » Dis : « Eh bien ! apportez dix sourates pareilles à cela, même inventées, par l’invocation de qui vous pourrez hors Dieu, si vous êtes véridiques. » ; Diront-ils quand même : « Il l’a combiné. » ? Dis : « Apportez une sourate pareille, invoquez qui vous pouvez en dehors de Dieu, pour autant que vous soyez véridique. »

Le segment produisez une sourate semblable à ceci : produisez une sourate semblable au Coran (Mujâhid, Qatâda). Dans les exégèses, la balance penche pour l’avis disant que Dieu a défié et les Ignorants et les Gens du Livre, puisque le défi leur a été lancé plusieurs fois, à la Mecque et à Médine. En dépit de leurs sentiments virulents à l’encontre du Prophète et du Coran, ceux-là demeurèrent impuissants à relever le défi, c’est pourquoi il est dit ici à défaut que vous ne le fassiez, et point vous ne le ferez. La négation est éternelle : les dénégateurs ne pourront jamais relever ce défi. C’est là un miracle supplémentaire qui témoigne de la certitude divine qui affirme que ce Coran ne sera jamais égalé.

Quiconque médite à ce propos le Coran remarquera son caractère inimitable dans ses richesses apparentes et cachées. Dans son énonciation et dans son signifié, Dieu dit (C’est) un Livre aux versets puissamment structurés, et bien articulés, venu de la part d’un Sage, d’un Informé. En effet, son énonciation et son signifié son éloquents, de sorte qu’on ne peut pas produire quelque chose d’égal. Il nous informe sur des évènements révolus et inconnus, il nous ordonne tout bien et nous prohibe tout mal : La parole de ton Maître s’est parfaite en toute vérité et en toute justice, c’est à dire véridique dans l’information et juste dans les décisions. Donc, le Coran est dans sa totalité vérité, justice, guidance. Il ne contient aucun mensonge, aucune imposture, aucun hasard. On trouve dans ses menaces ce à quoi tremblent les montagnes bien ancrées dans la terre – que dire alors des cœurs qui comprennent ! – et dans ses promesses ce qui ouvre le cœur et l’ouïe : Nulle âme ne peut connaître ce qui s’occulte pour eux de fraîcheur des yeux en récompense de ce qu’ils pratiquaient ; Etes-vous sûrs qu’Il ne va pas abîmer sous vos pieds le flanc de la terre ferme … ? Les versets de prescription parlent de tout convenable bénéfique, utile, désiré ; les versets de prohibition signalent tout ce qui est laid, méchant, mesquin, bas.

Selon Ibn Mas’ûd et d’autres exégètes, lorsque tu entends Dieu dire dans le Coran ô vous qui croyez, laisse tes oreilles écouter, parce que cela est un bien que Dieu ordonne ou un mal qu’Il interdit de faire : il leur ordonne le convenable et leur proscrit le blâmable, leur rend licite les choses bonnes, illicites les pernicieuses, et fait d’eux tomber les pesanteurs et les entravent qui les écrasaient. Les versets de description du Jour de la résurrection parlent du Jardin, du Feu, de ce qui est préparé, pour Ses adorateurs et les dénégateurs, de béatitude et d’enfer, de refuge et de châtiment douloureux : ces versets annoncent la bonne nouvelle mais donnent aussi l’alarme, ils appellent à faire les actions salutaires et à éviter les actions répréhensibles, à la vie de continence et au travail pour la vie dernière, ils guident à la voie de perfection (la voie de rectitude) et proscrit la souillure des cœurs, les turpitudes du diable. L’Envoyé, rapporte-t-on, a dit : « Tout prophète a reçu ce qui mène les hommes à la quiétude (ou : à croire). Pour ce qui est de mon cas, c’est une Révélation que j’ai reçue de la part de Dieu. Alors, j’espère bien avoir le plus grand nombre d’adeptes le Jour de la résurrection. » Autrement dit : Je me distingue d’eux par ce Coran dont le défi ne peut être relevé par les hommes.

Le segment prémunissez-vous contre ce Feu qui a pour combustible aussi bien des humains que des pierres, et qui est tout apprêté pour les dénégateurs : en ce qui concerne le combustible, c’est tout ce qui aliment le feu, comme le ois : les ennemis de l’équité fournissent du bois à la Géhenne ; Vous et cela que vous adorez en place de Dieu n’êtes que combustibles jetés dans la Géhenne où vous affluez comme à l’abreuvoir. Quant aux pierres, elles sont de soufre, énormes, noires, dures et puantes, ce sont les plus brûlantes des pierres.

Selon Ibn Mas’ûd, ces pierres sont des pierres de soufre noir qui se trouvent dans le Feu, et sont destinées au châtiment des dénégateurs.

Mujâhid : Ce sont des pierres de soufre plus puantes qu’un cadavre.

Un autre avis : Ce sont les idoles qu’on adorait : Vous et cela que vous adorez en place de Dieu n’êtes que combustibles jetés dans la Géhenne.

Mais, les pierres dont on parle ici sont cités dans le contexte de feu torride et brûlant qui attend les dénégateurs : toutes les fois qu’elle se relâche Nous la grandissons en flammes.

Al-Qurtuby penche pour l’avis qui dit que ce sont les pierres qui sont utilisées pour attiser les flammes du Feu, afin que cela devienne encore plus insupportable aux dénégateurs.

Le segment et qui est tout apprêté pour les dénégateurs : nombre d’imams sunnites s’appuient sur ce segment pour dire que le Feu existe encore. De nombreux hadith en parlent : « Le Jardin et le Feu se sont disputés. Le Feu demanda permission à Son Maître puis dit : « Maître, mes parties se mangent. » Alors Il lui permit deux souffles, l’un en hiver et l’autre en été… »

Remarque importante : Le segment produisez une sourate semblable à ceci et le segment Apportez une sourate pareille s’appliquent à chaque sourate du Coran, longue ou courte, car le contexte montre l’indétermination.
Ar-Râzy : Si on récite la parole divine produisez une sourate semblable à ceci, cela concerne la sourate d’al-Kawthar, la sourate d’al-‘Asr et la sourate des Dénégateurs. Alors que nous savons par nécessité que la production du semblable ou de ce qui s’en rapproche est possible. Au cas où vous dites que la production semblable à ces sourates, qui dépasse la capacité des humains, était une intransigeance…, nous disons (alors) que c’est pour cette raison que nous avons choisi la seconde voie. Si cette sourate atteint ce stade de caractère inimitable, c’est que l’objectif a été atteint. Mais dans le cas où il n’en était pas ainsi, le refus des dénégateurs de donner des semblables montre bien leur impotence, en dépit de leurs fortes raisons de minimiser la cause du Coran.
Selon les deux considérations, l’impotence des dénégateurs est effective.
En fait, l’exact est que chaque sourate est inimitable. Selon ach-Châfi’y, si les hommes méditent sur cette sourate, elle leur suffira : Par le temps, l’homme est en perdition, exception faite de ceux qui croient, effectuent les œuvres salutaires, se conseillent mutuellement le bien, se conseillent mutuellement la patience.



**25. Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux; chaque fois qu'ils seront gratifiés d'un fruit des jardins ils diront: "C'est bien là ce qui nous avait été servi auparavant". Or c'est quelque chose de semblable (seulement dans la forme); ils auront là des épouses pures, et là ils demeureront éternellement.**

Après avoir cité ce qui attendait les dénégateurs comme condamnation et châtiment, Dieu passe aux croyants, pour évoquer la félicité dans laquelle ils iront vivre éternellement, en récompense de leur croyance foncière et de leurs actions salutaires accomplies. Cette dualité de la croyance et de la dénégation, des bienheureux et des malheureux explique la dénomination de « Répétés » qu’on donne au Coran, selon les avis les plus véridiques des exégèses. Quant au thème et à son homologue cités dans le Coran, ils sont appelés « les semblables ». Patientons, l’un et l’autre aspect du Coran seront éclaircis, si Dieu le veut.

Le segment ils auront des jardins de sous lesquels des ruisseaux coulent : dans les jardins du Paradis, les ruisseaux coulent sous les arbres et les chambres des récompensés. Ils est dit dans la Tradition que ces ruisseaux coulent sans être dans des lits.
Le segment Chaque fois qu’ils auront un fruit en attribution, ils se diront : « C’est celui-là même qui nous a été naguère attribué. » : ils ont reçu le fruit dans le Jardin. Quand ils l’ont vu, ils ont dit que c’était celui-là même qu’ils avaient reçu en attribution dans l’ici-bas (as-Suddy) ; ce fruit est comme celui de la journée passée (Ikrima) ; ce fruit fait partie des fruits du Jardin, car ils sont quasiment semblables (d’autres exégètes). Ces exégètes s’appuient sur le segment : il leur sera donné tout pareil.
Yahya ben Abu Kathîr : Les anges disent au bienheureux : « Mange ! la couleur est une mais le goût est différent. »
Ibn Jarîr : Le fruit du Jardin ressemble à celui de l’ici-bas, cependant le fruit du Jardin est beaucoup plus savoureux.
Ibn Abbâs : Il n’y a pas de ressemblance, hormis les noms, entre ce qu’il y a dans le jardin et ce qu’il y a dans l’ici-bas.

Le segment Là-bas ils auront des épouses de pureté : ils auront des épouses purifiées des saletés et des maux (Ibn Abbâs) ; ils auront des épouses purifiées des menstrues, des excréments, de l’urine, du crachat, du sperme, de la grossesse (Mujâhid) ; ils auront des épouses purifiées de tout mal et de tout péché (Qatâda).
Le segment là-bas ils seront éternels montre le bonheur dans sa plénitude : les bienheureux seront éternels à jamais, avec toute cette félicité, dans une résidence sûre. Dieu est Généreux, Miséricordieux.



**26. Certes, Allah ne se gêne point de citer en exemple n'importe quoi: un moustique ou quoi que ce soit au-dessus; quant aux croyants, ils savent bien qu'il s'agit de la vérité venant de la part de leur Seigneur; quant aux infidèles, ils se demandent "Qu'a voulu dire Allah par un tel exemple?" Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide; mais Il n'égare par cela que les pervers,** 

**As-Suddy** : Quand Dieu a donné ces deux exemples sur les hypocrites, ces derniers ont argué que Dieu était Très-Haut pour qu’Il donnât de tels exemples. C’est pourquoi Il fit descendre ces deux versets.

**Qatâda** : Quand Dieu a cité (l’exemple de) l’araignée et (celui des) mouches, les associants se sont interrogés pourquoi l’araignée et les mouches avaient été citées. Alors Dieu a fait descendre Dieu n’éprouve aucune gêne à tirer semblance d’un moustique ni de ce qui le dépasse. Autrement dit, Dieu n’éprouve aucune gêne devant la vérité, quand Il cite (l’exemple de) quelque chose de ce qui est minime ou nombreux. Selon d’autres exégètes, Dieu ne craint pas de donner n’importe quel exemple, de tirer semblance d’une chose, petite ou grande.

Le segment ni de ce qui le dépasse en petitesse et en insignifiance (un avis) ; ni de ce qui le dépasse en grandeur, car il n’y a pas de plus insignifiant et de plus petit que le moustique (un autre avis). Les partisans du premier avis s’appuient sur ce hadith : « Si, pour Dieu, l’ici-bas venait à peser (le poids) d’une aile d’un moustique, Il ne désaltérait pas le dénégateur d’une gorgée d’eau. » Les tenants du second avis, entre autres Qatâda et Ibn Jarîr, s’appuient sur ce hadith de l’Envoyé : « Pour tout Musulman qu’atteint une piqûre d’épine ou plus, il lui est, par cela, inscrit un degré et il lui est, par elle, effacé une faute. » Donc, Dieu a informé qu’Il ne méprisait aucune de ces créatures, même si elle est petite comme le moustique. Comme Il ne répugne pas à la créer, Il ne répugne pas également à tirer semblance d’elle : Ceux que vous invoquez en place de Dieu sont impuissants à créer une mouche, même s’ils se mettaient à tous pour y réussir ; et si la mouche leur enlevait une chose, ils ne pourraient sur elle la récupérer – Sont faibles aussi bien le solliciteur que le sollicité ;
La semblance de ceux qui se donnent en place de Dieu des protecteurs est celle de l’araignée se donnant une maison : la plus faible des maisons est, assurément, celle de l’araignée – S’ils ne pouvaient savoir ! ;
Dieu tire semblance d’un esclave, propriété d’autrui, dénué de tout pouvoir ;
Dieu tire encore semblance de deux hommes, l’un muet, dénué de tout pouvoir, reposant tout entier sur son maître : où que ce dernier le dirige, il n’en rapportera rien de bon. Est-il l’égal de celui qui prescrit la justice et se maintient sur la voie de rectitude ? ;
Voilà les semblances dont Nous usons à l’intention des hommes. Mais il n’est que ceux qui savent pour en tirer raison.
Un ancien disait : « Quand j’entends un exemple dans le Coran et que je ne le comprends pas, je pleure sur ma propre personne, parce que Dieu dit  Voilà les semblances dont Nous usons à l’intention des hommes. Mais il n’est que ceux qui savent pour en tirer raison. »

Le segment Quant à ceux qui croient, ils savent bien que c’est là le Vrai : quant aux croyants, ils savent que c’est là la parole du Tout Miséricorde (Qatâda).
Ce segment vise l’exemple cité (Al-Aliya).
Le segment Quant aux dénégateurs, ils se demandent : « Qu’est-ce que Dieu peut bien vouloir sous cette semblance ? » est synonyme de : et ne soient induits à douter ni ceux qui ont reçu l’Ecriture ni les croyants, et que ceux qui portent au cœur un mal et les dénégateurs disent : « Qu’est-ce que Dieu peut bien viser sous cela comme semblance ? » - C’est ainsi ! Dieu égare quiconque Il veut, guide quiconque Il veut. Les armées de ton Maître, Il est seul à les connaître.

Le segment Il en égare d’aussi nombreux qu’Il en dirige désigne les hypocrites d’une part, et d’autre part les croyants : aux premiers il ajoute errance à leur errance, et aux seconds foi à leur foi (Ibn Abbâs).
Le segment Il n’égare par là que les scélérats, désigne les hypocrites (Abu Al Aliya). Selon Mujâhid, Ibn Abbâs dit : « Aussitôt que les dénégateurs connaissent cela, ils le dénient. » Quant à Qatâda, il dit : « Les scélérats devenant ainsi, Dieu les égare, pour leur scélératesse. »

Du point de vue lexical, le scélérat se place en dehors de l’obéissance. Donc, la signification de scélérat s’étend à celle de dénégateur comme à celle de désobéissant. Cependant, la scélératesse du dénégateur est la plus grave et la plus abominable, parce que Dieu en donne les traits caractéristiques : ceux qui violent leur pacte avec Dieu après l’avoir conclu, rompent des liens qu’Il ordonne, ou font dégât sur la terre : ceux-là sont les perdants. Ces traits, qui sont ceux des dénégateurs, sont évidemment très différents des traits des croyants : Alors, celui qui reconnaît dans la descente opérée sur toi de par Dieu le Vrai, serait-il l’égal de l’aveugle ? – Ne méditent (en vérité) que ceux dotés de moelles, - ceux qui s’acquittent du pacte de Dieu, ne rompent pas l’engagement.



**27. qui rompent le pacte qu'ils avaient fermement conclu avec Allah, coupent ce qu'Allah a ordonné d'unir, et sèment la corruption sur la terre. Ceux-là sont les vrais perdants.** 

Pour l’explicitation du pacte violé par les scélérats, les exégètes donnent des avis divers. Certains disent que c’est le testament que Dieu enjoignit à Ses créés, par lequel, dans ses Livres et au moyen des prophètes, Il leur ordonna de Lui vouer obéissance, et leur prohiba toute désobéissance.

Selon d’autres exégètes, cette parole divine concerne les dénégateurs et les hypocrites d’entre les Gens du Livre : ainsi, le pacte qu’ils ont violé est celui que Dieu avait pris d’eux, dans la Torah, et qui dit qu’ils respecteraient ce qu’elle contient, suivraient le Prophète quand il apparaîtrait.

Selon d’autres exégètes encore, Dieu vise plutôt, par cette parole, tous les dénégateurs, tous les hypocrites et tous les associants : Il leur a tous donné des preuves affirmant Son unicité et Son omnipotence, des prescriptions et des proscriptions, des miracles dont les pareils ne peuvent être produits par aucun humain. C’est donc cela le pacte qui a été violé, en dépit de la véracité du Message apporté par les envoyés. Dans ce sens, az-Zamakhchary dit : « Si tu demandais ce qui est visé par le pacte de Dieu, je dirais que c’est ce qui se stabilise comme preuves de Son unicité dans leur raison, à la manière d’un engagement pris envers Dieu. »

C’est cela la signification de ce segment et (Il) les rendit témoins sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Maître ? – Mais oui ! Nous témoignons. », puisqu’Il a noté leur engagement dans les Livres descendus pour eux : Acquittez-vous de votre pacte envers Moi, que je m’acquitte du Mien envers vous. Selon d’autres exégètes encore, l’engagement cité par Dieu est celui qu’Il avait pris des Fils d’Adam, lorsqu’Il les avait créés de leur père : Et lors ton Maître préleva des Fils d’Adam, de leurs reins leur progéniture et les rendit témoins sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Maître ? – Mais oui ! nous témoignons. » Quant à as-Suddy, il pense que le pacte violé est celui assigné à ceux dans le Coran, reconnu pourtant par eux, puis dénié et violé.

Le segment rompent des liens qu’Il ordonne : rompent les liens de sang et de parenté (Qatâda). Mais, selon un autre avis, ce segment est beaucoup plus général que la rupture de ces liens : c’est tout ce que Dieu ordonne de faire pour se mettre en relation avec Lui, qui a été coupé et abandonné. Le segment ceux-là sont les perdants : ceux-là le sont dans la vie dernière (Muqâtil) : malédiction sur eux ! à eux la demeure mauvaise ! Ibn Abbâs : Tout ce que Dieu impute de qualificatifs aux non musulmans, tels que perdant, cela concerne la dénégation, et tout ce qu’Il impute aux Musulmans concerne plutôt le péché.
Ibn Jarîr : ceux-là ont leurs chances en perdition, à cause de leur désobéissance à Dieu, comme le commerçant enregistrant des déficits perdent ainsi, parce que Dieu les prive de Sa miséricorde, laquelle miséricorde est destinée à Ses adorateurs seulement.



**28. Comment pouvez-vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, quand vous en étiez privés? Puis Il vous fera mourir; puis Il vous fera revivre et enfin c'est à Lui que vous retournerez.** 

Dieu donne ici la preuve de Son existence et de Son omnipotence. Le segment : Comment pouvez-vous dénier Dieu : comment désavouez-vous Son existence ou comment L’adorez-vous avec quelqu’un d’autre. Le segment : quand une fois morts Il vous a fait vivre : vous étiez dans le néant et Il vous a fait sortir à l’existence : Ont-ils été créés à partir de rien ? Ou seraient-ce eux les créateurs ? Ont-ils créé les cieux et la terre ? – Mais non ! Ils refusent la certitude. Ibn Abbâs : Vous étiez morts dans les reins de vos pères ; vous n’étiez rien avant qu’Il ne vous crée, puis Il vous donnera la mort de vrai, puis Il vous fera revivre, quand Il vous ressuscitera : Maître, Tu nous as fait vivre deux fois, et deux fois mourir.

A propos du segment : Maître, Tu nous as fait vivre deux fois, et deux fois mourir, Ibn Abbâs, rapporte-t-on, a dit : « Vous étiez poussière avant qu’Il ne vous crée –cela est une mort-, puis Il vous a fait vivre (Il vous a créé) –cela est une vie-, puis il vous donnera la mort : vous retournerez aux tombes –cela et une autre mort-, puis au Jour de la résurrection, Il vous ressuscitera, et cela est une autre Vie. Donc, ce sont deux morts et deux vies. »



**29. C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis Il a orienté Sa volonté vers le ciel et en fit sept cieux. Et Il est Omniscient.** 

Après avoir cité une preuve sur la création des humains, Dieu donne une autre preuve sur ce que les humains observent, comme la création des cieux et de la terre.

Donc, l’équilibrage du ciel en sept cieux signifie « la création du ciel en sept cieux », le ciel étant ici le genre, c’est pourquoi il est dit : puis, s’en prenant droit au ciel, en sept cieux l’équilibra. Le segment : De toute chose Il est le Connaissant : Sa connaissance encercle ce qu’Il a créé dans sa totalité : comment ne connaîtrait-Il pas, Lui qui a créé, outre qu’Il est le Subtil, l’Informé ? L’explication de ce verset sera vue avec celle du verset : Dis : « Comment pouvez-vous dénier Celui qui a créé la terre en deux jours, et Lui supposer des égaux ? Il est le Maître des univers. »

En tout cela il y a une preuve que Dieu a d’abord commencé par la création de la terre, puis Il a créé les sept cieux, à l’image du maçon qui commence par les fondations puis s’attaque aux parties supérieures de la construction. C’est ce que les exégètes déclrent et que nous allons citer plus loin.

A propos du segment : C’est Lui qui pour vous créa ce qu’il y a sur la terre en sa totalité, Mujâhid dit : «Dieu a créé avant le ciel. Quand Il a créé la terre, une fumée s’est dégagée d’elle : puis, s’en prenant droit au ciel, en sept cieux l’équilibra. Il a créé les sept cieux l’un sur l’autre et aussi les sept terres, l’une en-dessous de l’autre. Ce verset prouve que  la terre a été  créé avant le ciel : Dis : « Comment pouvez-vous dénier Celui qui a créé la terre en deux jours… ? Toutefois, Ibn Jarîr rapporte un avis contraire (celui de Qatâda) qui donne la primauté à la création du ciel. Al-Qurtuby s’attarde dans son exégèse sur cet avis en raison de : après quoi la terre Il aplanit, en fit sortir son eau, son pâquis, et jeta l’ancre des montagnes.

A la question de la création de la terre, Ibn Abbâs a répondu que la terre avait été créée avant le ciel et qu’elle avait été ensuite compressée après la création du ciel.

C’est là l’avis de nombre d’exégètes, et c’est ce que nous allons trouver dans l’exégèse de la S. LXXIX. Et en conclusion de tout cela, l’étalement de la terre s’explique par : (Il) en fit sortir son eau, son pâquis, et jeta l’ancre des montagnes.



**30. Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges: "Je vais établir sur la terre un vicaire "Khalifa". Ils dirent: "Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier?" - Il dit: "En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas!".** 

Dieu fait mention qu’Il a parlé des Fils d’Adam devant la Cohorte sublime, avant de les créer. Le segment : Lorsque ton Maître dit aux anges : Dieu s’adresse au Prophète (ç) et lui demande de raconter la suite à son peuple. Le segment : Je vais instituer un lieutenant sur terre : Je vais instituer des hommes qui se succèdent siècle après siècle, génération après génération : C’est Lui qui vous fait successeurs sur la terre.

Là, le lieutenant visé n’est pas Adam, comme cela est soutenu par des exégètes. Car si ce segment visait Adam (s), le propos des anges aurait été autre. En fait, en intervenant, ils ont parlé du genre humain : « Y instituerais-Tu celui qui y fera dégât et qui versera le sang, alors que nous autres célébrons par la louange Ta gloire et magnifions Ta sainteté ? » C’est comme s’ils ont su cela au moyen d’un savoir particulier, ou bien qu’ils l’ont conclu de la nature humaine, Dieu les ayant informé qu’Il allait créer le genre humain d’une argile de boue lisse, ou bien encore qu’ils ont compris que le lieutenant (le khalif) était celui qui se chargerait de trancher à propos des injustices et de dissuader les hommes, au cas où ils commettraient des interdits (selon al-Qurtuby), ou bien plus encore qu’ils ont fait une comparaison entre les humains et les créatures précédents. Tout cela sera revu, lorsque nous citerons plus loin les avis des exégètes.

Le propos des anges n’est pas une opposition exprimée à Dieu, et non plus une expression de jalousie contre les Fils d’Adam, parce que Dieu dit d’eux qu’ils n’anticipent par le dire et ne Lui demandent rien s’Il ne leur accorde permission.

Donc, lorsqu’Il les a informés qu’Il allait créer sur terre une créature et qu’Il leur a dit que ces créatures feraient dégât, ils ont dit : « Y instituerais-Tu celui qui y fera dégât et qui versera le sang, alors que nous autres célébrons par la louange Ta gloire et magnifions Ta sainteté ? » Cette question est plutôt une question qui cherche à comprendre la sagesse de cette création, formulée autrement, ils ont dit : « O Maître, quelle est la sagesse de la création de ceux-là, alors qu’il y a parmi eux qui fera dégât sur terre et versera le sang ? Si le but en est Ton adoration, nous autres, nous célébrons par la louange Ta gloire et magnifions Ta sainteté, sans que rien de cela n’émane de nous. » Dieu, en réponse à cette interrogation, a dit : « Je sais ce que vous ne savez pas. », C’est-à-dire Je sais l’utilité prépondérante de la création de ce genre malgré les inconvénients que vous venez de citer, ce que vous ne savez pas : J’y ferai parmi eux des prophètes et des envoyés ; il se trouve parmi eux les véridiques, les témoins, les hommes de bien, les dévots, les savants de bonnes œuvres, les alliés de Dieu, les saints, les soumis à Dieu.

Selon un autre avis : 1) Le segment : Je sais ce que vous ne savez pas veut dire : J’ai une sagesse détaillée dans leur création, et la situation que vous venez de citer, vous ne la connaissez pas. 2) Le segment : alors que nous autres célébrons par la louange Ta gloire et magnifions Ta sainteté ? Est une réponse. 3) Le segment : Je sais ce que vous ne savez pas fait allusion à l’existence d’Iblîs parmi les anges. Selon un autre avis encore : 1) Le segment : Y instituerais-Tu celui qui y fera dégât et qui versera le sang recèle une demande disant que les anges voulaient habiter la terre à la place des Fils d’Adam. 2) Le segment : Je sais ce que vous ne savez pas veut dire que le ciel est mieux pour vous comme demeure (ar-Râzy).

Quelques avis :

As-Suddy : Dieu a dit aux anges qu’Il allait instituer sur terre un lieutenant.

- « Maître, dirent-ils, qui est ce lieutenant ? –Il aura des enfants qui feront dégât sur terre, se jalouseront, s’entre-tueront, leur répondit Dieu. Ibn Jarîr : La lieutenance dont parle Dieu est plutôt la lieutenance d’une génération par une autre génération d’entre eux. En effet, le lieutenant est la personne qui remplace une autre : et puis Nous fîmes de vous après eux leur successeurs sur la terre, afin de voir comment vous agiriez.

Ibn Abbâs : Les premiers à habiter la terre sont les djinns, ils y firent dégât et y versèrent le sang, s’entre-tuèrent. Alors Dieu leur envoya Iblîs. Celui-ci et ceux qui l’accompagnaient les décimèrent, les poursuivirent jusqu’à les cantonner dans des îles maritimes et aussi sur les versants des montagnes. Ensuite, Dieu créa Adam (s) et le fit habiter la terre. C’est pourquoi Dieu dit : Je vais instituer un lieutenant sur terre. Al-Hassan : Les djinns habitaient la terre ; ils y faisaient dégât, y versaient le sang. Puis, Dieu a mis dans le cœur (des anges) que cela allait se produire. C’est alors que les anges ont dit le propos que Dieu avait appris.

A propos du segment : Y instituerais-tu celui qui y fera dégât, Qatâda dit que Dieu a informé les anges que lorsqu’il y aurait des créatures sur terre, elles y feraient dégât, verseraient le sang. Selon un autre exégète, les anges ont dit cela, parce que Dieu leur a permis de demander après qu’il les avait informés des agissements des Fils d’Adam (s). Donc, les anges ont parlé avec étonnement : « Comment Te désobéiront-ils, ô Maître, alors que c’est Toi qui les créeras ? »

Haut du formulaire

**31. Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit: "Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques!" (dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam).** 

C’est là une circonstance où Dieu cite ce qui distingue Adam des anges (le savoir des noms). Mais cela s’est produit après leur prosternation à Adam. Dieu dit cela pour montrer aux anges la sagesse qui ressort de la création du lieutenant, lorsqu’ils en ont fait la demande. Le segment : Il apprit à Adam tous les noms : Dieu lui a appris un à un les noms de ses descendants et les noms des bêtes, entre autres l’âne, le chameau, le cheval (Ibn Abbâs). Selon Ibn Abbâs encore, ce sont les noms reconnus entre les hommes (homme, bêtes, ciel, terre, plaine, mer, cheval, âne, etc.). Selon Mujâhid, Dieu lui apprit le nom de chaque bête, de chaque volatile, de chaque objet.

A vrai dire, Dieu a appris à Adam les noms de toutes les choses, leurs essences, leurs attributs et leurs actions. Il est rapporté que l’Envoyé (ç) a dit : « Le Jour de la résurrection, les croyants se rassemblent et se disent : «Et si nous demandons intercession auprès de notre Maître. » Après quoi, ils vont à Adam (s) et lui disent : « Tu es le père des humains, Dieu t’a créé de Sa (propre) main, Il a fait prosterner les anges pour toi et Il t’a appris le nom de chaque chose ; intercède pour nous auprès de ton Maître, pour qu’Il nous soulage de notre endroit-ci. » Cela prouve que Dieu lui a appris les noms de tous les créés. Le segment : ensuite Il les présenta aux anges : ceux qui ont été dénommés leur ont été présenté. Mujâhid : Dieu présenta aux anges les détenteurs de ces noms-là.

Le segment : pour autant que vous soyez véridiques : Je n’ai créé de créature sans que vous soyez plus savants qu’elle. Informez-Moi donc maintenant sur les noms de ceux-là, pour autant que vous soyez véridiques (al-Hasan, Qatâde). Selon ass-Suddy, le segment veut dire : pour autant que vous soyez véridiques que les Fils d’Adam feront dégât sur la terre et verseront le sang. Le verset 32 exprime la vénération, ainsi que la purification de Dieu, de la part des anges qui savent que Dieu n’attribue de Sa connaissance qu’à la mesure voulue par Lui. C’est pourquoi ils ont dit : « Gloire à Toi ! Nous n’en savons que ce que Tu nous as appris ; c’est Toi le Connaissant, le Sage »



**32. Ils dirent: "Gloire à Toi! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage".**

Le segment : c’est Toi le Connaissant, le Sage : c’est Toi le Connaissant de toute chose, le Sage dans Ta création et Ton ordre, dans Tes prescriptions et Tes proscriptions. Tu as la sagesse dans tout cela, ainsi que la justice en sa totalité. Le segment : Gloire à Toi ! : Dieu est pur de toute souillure (Ibn Abbâs).



**33. Il dit: "Ô Adam, informe-les de ces noms;" Puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allah dit: "Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez?"** 

Le verset 33 : Quand le mérite d’Adam sur les anges se fit clairvoyant, Dieu dit aux anges : « Ne vous avais-je pas dit : « Je sais le mystère des cieux et de la terre et Je sais ce que vous publiez et ce que vous cachez » ? » Ce verset est synonyme de : Lui qui, si tu publies la parole, sait l’arcane et ce qui est encore caché ; Quoi ! ils ne se prosternent pas devant Dieu qui met au jour ce qu’il y a de plus caché aux cieux et sur la terre, et connaît ce que vous scellez comme ce que vous publiez.

Le segment : Je sais ce que vous publiez et ce que vous cachez : Je sais ce qui se tient secret et ce qui se déclare (Ibn Abbâs). Cela fait allusion à ce que Satan a étouffé en lui, de morgue et de fourvoiement. Selon ar-Rabî’ b. Anas, le publié des anges est ce qu’ils ont dit : Y instituerais-Tu celui qui y fera dégât et qui versera le sang, alors que le caché entre eux est : Dieu ne créera pas de créature, sans que nous soyons plus savants et plus généreux qu’elle. Mais ils ont su que Dieu a rendu Adam plus méritant qu’eux en science et en générosité. Enfin, Ibn Jarîr dit que parmi ces avis celui d’Ibn Abbâs est le plus prioritaire.



**34. Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception de 'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.** 

Dieu a gratifié d’un insigne marque d’honneur Adam (s), ainsi que sa progéniture, quand Il ordonna aux anges de se prosterner. A cet effet, de nombreux hadiths sont rapportés, dont celui de l’intercession, déjà mentionné, et le hadith de Moïse (s) : « Moïse avait dit : « Maître, fais-moi voir Adam qui nous a fait sortir… »

Après quoi, il l’avait rencontré et il lui avait dit : « C’est toi Adam, celui que Dieu a créé de Sa main, à qui Il a insufflé de Son souffle et à qui Il a fait prosterner Ses anges ? »

Dieu a donc donné l’ordre de prosternation aux anges, y compris Iblîs, qui n’est pas de leur race mais qui était intégré à eux. Ibn Abbbâs : Avant de commettre sa désobéissance, Iblîs faisait partie des anges : il s’appelait Azâzîl et il faisait partie des habitants de la terre, il était le plus combattif des anges et le plus savant parmi eux (c’est cela qui le mena à l’orgueil), il descendait d’un peuple appelé les djinns. Sa’id b. al-Musayib : Iblîs était le président des anges du ciel de l’ici-bas. Al-Hasan : Iblîs n’était jamais, ne serait-ce qu’une seconde, (de la race) des anges : il appartient à la race des djinns comme Adam (s) appartient à la race humaine. Chahr b. Hawchab : Iblîs est un djinn qui a été chassé par les anges : quelques anges l’avaient capturé et emmené au ciel. Sa’d b. Mas’ûd : les anges avaient combattu les djinns : Iblîs, qui était petit, tomba captif. Il sera alors avec les anges à adorer Dieu, mais lorsqu’il recevra l’ordre de se prosterner à Adam, il refusera : à l’exception d’Iblîs (c’était l’un des djinns).

Le segment : et il devint, par conséquent, du nombre des dénégateurs : Iblîs est devenu du nombre des désobéissants (Abu Ja’far).

Le segment : Lorsque Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam. » : L’obéissance était à Dieu et la prosternation à Adam. Ainsi Dieu honora Adam, en ordonnant aux anges de se prosterner (Qatâda). Cependant, un autre exégète dit que cette prosternation-là était une prosternation de salut, de paix et de considération. La prosternation était licite chez les communautés anciennes, mais elle a été abrogée par la religion musulmane.

Le segment : ils se prosternèrent à l’exception d’Iblîs ; il s’y refusa par orgueil et il devint, par conséquent, du nombre des dénégateurs : Iblîs a refusé, par jalousie, de se prosterner à Adam et a dit avec arrogance : « Moi, je suis de feu, celui-là est d’argile ! »

Le commencement des péchés fut donc l’arrogance (Qatâda). Il est rapporté que l’Envoyé (ç) a dit : « Ne rentrera pas au Jardin celui qui porte dans le cœur le poids d’un grain de sénevé d’arrogance. » Iblîs eut alors dans le cœur suffisamment d’arrogance, de dénégation et d’entêtement qu’il fut éloigné de la miséricorde divine.



**35. Et Nous dîmes: "Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise; mais n'approchez pas de l'arbre que voici: sinon vous seriez du nombre des injustes".**

Après le thème de l’obéissance des anges et de la désobéissance de Satan, Dieu dit qu’Il a ouvert le Jardin à Adam (s). Dieu a permis à celui-ci d’y habiter et de manger sans contrainte des fruits paradisiaques.

S’agissant du Jardin habité par Adam, les exégètes divergent : ce jardin se trouvait-il dans le ciel ou sur la terre ? Mais la majorité d’entre eux pensent que ce Jardin se trouvait dans le ciel (se reporter à la sourate VII). En outre, le contexte des versets dit que Eve a été créée avant l’entrée d’Adam au Jardin.

Le segment : Mais de cet arbre, n’approchez pas s’avère pour Adam une mise à l’épreuve de la part de Dieu. Sur la nature de cet arbre, différents avis ont été émis : c’est la vigne ; l’épi ; l’olivier ; le palmier ; le figuier. Mais le plus raisonnable est de dire que Dieu a défini pour Adam un arbre précis parmi les arbres du Jardin, car sur cela Il n’a pas donné d’indication ni dans le Coran ni dans la Tradition.



**36. Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous dîmes: "Descendez (du Paradis); ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps.** 

Le segment :il les fit donc sortir de là où ils étaient : Satan les a fait sortir de la protection, de la demeure spacieuse, de la prospérité et de la tranquillité.

Le segment : Vous aurez sur la terre établissement et jouissance pour un temps : vous y aurez une demeure, des fortunes et des délais pour un temps déterminé, avant que vienne le Jour de la résurrection.

Si on dit : « Au cas où le Jardin d’où a été expulsé Adam se trouvait dans le ciel, comment alors Iblîs avait-il pu entrer alors qu’il en était exclus ? », nous disons que l’ensemble des exégètes ont donné de nombreuses réponses, dont celle-ci : Il a été interdit à Iblîs d’entrer au Jardin, avec honneur, donc son entrée avec humiliation et déshonneur ne lui a pas été refusée.



**37. Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux.   **

Un avis : Ce verset s’explicite par, «Notre Maître, dirent-ils nous deux venons d’être iniques envers nous-mêmes. A moins que Tu ne nous pardonnes et ne nous dispense Ta miséricorde, sûr que nous sommes des perdants entre tous. » Abu al Aliya : Lorsque Adam commit la faute, il dit à Dieu : « Qu’en vois-tu, ô Maître ? Si je m’en repentais et que je faisais bonne œuvre… -Alors, Je te fais entrer au Jardin, dit Dieu. » Voilà les parole (dites), et d’entre elles ceci aussi : « Notre Maître, dirent-ils, nous deux venons d’être iniques envers nous-mêmes. A moins que Tu ne nous pardonnes et ne nous dispense Ta miséricorde, sûr que nous sommes des perdants entre tous. »

Mujâhid rapporte les paroles d’Adam ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; pardonne-moi, Tu es le Meilleur qui puisse pardonner. » ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à Toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; prends-moi en (Ta) miséricorde, Tu es le Meilleur des miséricordieux. » ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à Toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; repens-Toi sur moi, Tu es l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux. »

Le segment : Il est l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux : Dieu se repent sur qui se repent à Lui et fait retour à Lui : Ne savaient-ils pas Dieu seul peut accepter le repentir de Ses adorateurs… ?



**38. Nous dîmes: "Descendez d'ici, vous tous! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui (le) suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés".** 

Un avis : Ce verset s’explicite par, «Notre Maître, dirent-ils nous deux venons d’être iniques envers nous-mêmes. A moins que Tu ne nous pardonnes et ne nous dispense Ta miséricorde, sûr que nous sommes des perdants entre tous. » Abu al Aliya : Lorsque Adam commit la faute, il dit à Dieu : « Qu’en vois-tu, ô Maître ? Si je m’en repentais et que je faisais bonne œuvre… -Alors, Je te fais entrer au Jardin, dit Dieu. » Voilà les parole (dites), et d’entre elles ceci aussi : « Notre Maître, dirent-ils, nous deux venons d’être iniques envers nous-mêmes. A moins que Tu ne nous pardonnes et ne nous dispense Ta miséricorde, sûr que nous sommes des perdants entre tous. »

Mujâhid rapporte les paroles d’Adam ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; pardonne-moi, Tu es le Meilleur qui puisse pardonner. » ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à Toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; prends-moi en (Ta) miséricorde, Tu es le Meilleur des miséricordieux. » ; « Dieu, il n’y a de dieu que Toi ; à Toi la transcendance ; à Toi la louange ; Maître, j’ai été inique envers moi-même ; repens-Toi sur moi, Tu es l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux. »

Le segment : Il est l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux : Dieu se repent sur qui se repent à Lui et fait retour à Lui : Ne savaient-ils pas Dieu seul peut accepter le repentir de Ses adorateurs… ?



**39. Et ceux qui ne croient pas (à nos messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.** 

Dieu informe de l’avertissement qu’Il donna à Adam et son épouse, ainsi qu’à Iblîs, quand Il les fit descendre du Jardin. Il dit qu’Il ferait descendre les Livres et enverrait les prophètes. Par conséquent, la guidance sous-entend les prophètes, les envoyés, les preuves éclatantes, l’expression claire (Abu al-Aliya) ; l’Envoyé ‘Muqâtil b ; Hayyân) ; le Coran (al-Hasan). Mais l’avis le plus général est celui d’Abu al-Aliya.

Le segment : ceux qui suivront Ma guidance : ceux qui répondront favorablement aux Livres qui descendront et aux envoyés qui seront désignés.

Le segment : pour eux point de crainte à se faire : ils n’ont pas à avoir peur de ce qui les attendra dans la vie dernière.

Le segment : non plus qu’ils n’auront deuil : ils n’ont pas à porter de deuil sur ce qui leur échappera des choses de l’ici-bas : Cependant que de Moi vous vienne guidance. Qui suit Ma guidance ne s’égare ni ne peine. Selon Ibn Abbâs, (le croyant) ne s’égarera pas dans l’ici-bas et il ne peinera pas dans la vie dernière : Qui s’écarte de Mon Rappel aura vie d’étroitesse. Nous le rassemblerons au Jour de la résurrection, aveuglé.

Pour l’explicitation du verset : quant à ceux qui dénieront et démentiront Nos signes, ceux-là seront les compagnons du Feu : ils y seront éternels, on rapporte ce que l’Envoyé (ç)  a dit : « Quant aux destinés du Feu, ils n’y mourront ni ne vivront. Cependant des gens que le Feu touchera, à cause de leurs fautes, et tuera d’une mort, si bien qu’ils deviendront charbon, ceux-là (verront) qu’on permet l’intercession. »



**40. Ô enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés. Si vous tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les miens. Et c'est Moi que vous devez redouter.** 

Dieu ordonne aux Fils d’Israël de se convertir à l’Islam et de suivre le Prophète (ç), en leur rappelant le souvenir de leur père Israël, c’est-à-dire Jacob (s). Autrement dit, vous les descendants de l’Adorateur bienfaisant et obéissant, soyez comme lui, en suivant le Vrai descendu.

Ibn Abbâs : un groupe de Juifs allèrent trouver le Prophète (ç). Ce dernier leur dit : « Savez-vous qu’Israël est Jacob ? –Dieu ! c’est vrai, dirent-ils ? –Dieu ! sois témoin, dit alors le Prophète (ç). » Selon Ibn Abbâs encore, Israël signifie adorateur de Dieu.

Le segment : rappelez-vous Mon bienfait par Moi prodigué sur vous : les bienfaits de Dieu sur les Fils d’Israël sont, entre autres, les sources qui ont jailli des roches, la manne et les cailles, leur libération de l’esclavage imposé par Pharaon (Mujâhid) ; les bienfaits divins aux Fils d’Israël sont les prophètes et les envoyés sortis de leurs rangs, ainsi que la descente des Livres pour eux (Abu al-Aliya).

Le segment : Acquittez-vous de votre pacte envers Moi, que je m’acquitte du Mien envers vous : si vous vous acquittez du pacte accroché à vos nuques, c’est-à-dire si vous reconnaissez le Prophète (ç), lorsqu’il viendra à vous, et que vous le suivez, Je vous réaliserai Ma promesse, Je vous enlèverai les chaînes qui pendent à vos cous en raison de vos péchés (Ibn Abâs. Al-Hasan al-Baçry : c’est cela le verset Dieu avait reçu le pacte des Fils d’Israël. Nous dégageâmes d’entre eux douze syndics. Dieu dit : « Je suis avec vous, si vous accomplissez la prière, acquittez l’aumône, croyez en Mes envoyés et les confortez et faites à Dieu généreuse avance, oh ! que Je passe sur vos mauvaisetés et vous fasse entrer dans des jardins de sous lesquels des ruisseaux coulent !... D’autres exégètes : Le pacte dont parle Dieu ici c’est le pacte qui se trouve dans la Torah et qui dit que Dieu enverrait d’entre les Fils d’Ismaël un prophète, en l’occurrence le Prophète (ç), auquel tous les peuples devraient obéir.

Le segment : Acquittez-vous de votre pacte envers Moi parle de la religion de l’Islam qui doit être embrassé par tous les hommes (Abu al-Aliya).
Le segment : que je m’acquitte du Mien envers vous : Je serai satisfait de vous et Je vous ferai entrer au jardin (Az-Zahhâk)

Le segment : Et de Moi, ayez épouvante : craignez-Moi. Ibn Abbâs : Ayez peur, sinon Je fais abattre sur vous ce que je fis abattre sur certains de vos aïeuls comme punitions que vous connaissez d’ailleurs, telles la pétrification. Ce passage coranique exprime d’abord l’appel puis l’intimidation : Dieu les appelle d’abord à embrasser l’Islam, dans l’espoir qu’ils reviennent au Vrai, suivent le prophète (ç), se conforment au Coran.



Haut du formulaire

Haut du formulaire

**41. Et croyez à ce que J'ai fait descendre, en confirmation de ce qui était déjà avec vous; et ne soyez pas les premiers à le rejeter. Et n'échangez pas Mes révélations contre un vil prix. Et c'est Moi que vous devez craindre.** 

Le segment : n’en soyez pas les premiers dénégateurs : n’en soyez pas les premiers dénégateurs, alors que du savoir vous y trouvez ce que vous n’en trouvez pas chez d’autres (Ibn Abbâs). Ibn Jarîr : Le pronom « en » désigne le Coran. Les premiers dénégateurs sont les premiers dénégateurs d’entre les Fils d’Israël, parce qu’il y a eu déjà les dénégateurs des Quraych et des autres tribus arabes. Donc, les dénégateurs visés ici sont ceux des Juifs de Médine, car ce sont ces derniers qui avaient été directement interpellés par le Coran.

Le segment : ne vendez pas Mes signes à vil prix : ne substituez pas la croyance en Mes signes par l’ici-bas et ses plaisirs qui sont éphémères et insignifiants. Le vil prix fait allusion à l’ici-bas qui, en dépit de ses plaisirs, est mesquin et éphémère (Al-Hasan, Sa’id b. Jubayr, etc.).

Le segment : et de Moi prémunissez-vous : le fait de se prémunir est que tu te conformes à l’obéissance à Dieu, en vue de Sa miséricorde, et que tu t’éloignes de la désobéissance, pour éviter Sa punition (Talq b. Habîb). En outre, ce segment est aussi une menace à leur adresse, en raison de ce qu’ils préméditent contre le Prophète (ç) et le Coran.



**42. Et ne mêlez pas le faux à la vérité. Ne cachez pas sciemment la vérité.** 

Dieu interdit aux Juifs de commettre ces deux  choses-là et leur ordonne en même temps de proclamer le Vrai.
Le segment : N’enrobez pas de faux le Vrai : ne confondez pas le Vrai avec le faux, le Vrai avec le mensonge (Ibn Abbâs) ; ne confondez pas le Vrai avec le faux, conseillez les adorateurs de Dieu qui sont parmi la communauté du Prophète (Abu al-Aliya) ; n’enrobez pas d’Islam le Judaïsme et le Christianisme alors que vous savez bien que l’Islam est la religion de Dieu et que les autres sont des nouveautés (Qatâda).

Le segment : n’étouffez pas le Vrai : n’étouffez pas ce que vous avez comme connaissance sur l’Envoyé et le Message apporté par lui. Vous trouvez cela inscrit dans les Livres que vous possédez (Ibn Abbâs). Selon Mujâhid, ce segment fait allusion à Muhammad (ç).



**43. Et accomplissez la Salâ, et acquittez la Zakâ, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.** 

Le segment : accomplissez la prière, acquittez l’aumône, inclinez-vous avec ceux qui s’inclinent : Dieu leur a ordonné de faire la prière avec le Prophète (ç), de lui verser l’aumône et de faire partie de la communauté musulmane (Muqâtil).



**44. Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Etes-vous donc dépourvus de raison?** 

La signification de : Comment vous convient-il d’ordonner aux gens ce que vous leur ordonnez alors que vous récitez l’Ecriture et savez ce qu’elle contient sur ce qui advient à celui qui manque aux prescriptions divines ? Ne raisonnez-vous donc pas sur ce que vous faites de vous-mêmes ? N’allez-vous pas vous réveiller ? N’allez-vous pas ouvrir les yeux ?

Qatâda : Les Fils d’Israël ordonnaient aux gens de se prémunir et d’obéir à Dieu, mais eux ne le faisaient pas envers eux-mêmes. Alors Dieu les en blâma.

Le segment : et vous oubliez vous-mêmes, alors que vous récitez l’Ecrit : vous interdisez aux gens de dénier la prophétie et le pacte inscrits dans la Torah, et vous omettez vous-mêmes, c’est-à-dire et vous, vous déniez votre pacte envers Moi. Abdarrahmân b. Aslam : Quand quelqu’un les interroge sur une question qui n’a rien de juste et dont on ne tire pas quelque corruption, ces Juifs lui prescrivent le juste.
C’est pourquoi Dieu les blâma et les avertit quant à leur faute envers eux-mêmes. Il les a blâmés pour leur omission du bel agir et non pour le fait d’ordonner le bien. Ordonner le convenable est bien connu et est un devoir pour le savant. Mais le devoir primordial du savant consiste à faire les actions bonnes avec ceux à qui il les prescrit. A cet effet, il est rapporté que le prophète Chu’ayb a dit : et que je ne veux pas faire ce que je vous interdis… Je ne veux que la réforme, autant que je le puisse.

Ordonner les actions bonnes et les faire sont donc une obligation, mais l’absence de l’un n’annule pas l’autre. Sa’id b. Jubayr : Si l’individu n’ordonnait les actions bonnes et ne proscrivait le blâmable que quand il n’a rien à se reprocher, personne n’aurait à ordonner une action bonne ni à proscrire une blâmable.

Ainsi, celui qui, par connaissance, délaisse l’obéissance et commet la désobéissance, tombe sous le coup du blâme. Celui qui sait n’est pas comme celui qui ne sait pas ; Sur ce sujet, des hadiths sont rapportés, entre autres les suivants : « La semblance du savant qui enseigne le bien aux gens sans s’y conformer, est celle de la lampe qui éclaire pour les gens mais se brûle. » ; « La nuit du Trajet nocturne, je suis passé près de gens à qui on cisaillait les lèvres avec des sécateurs de feu : «Qui sont-ils, ai-je dit ? –Ce sont les orateurs de ta communauté, m’a-t-on dit, ils font partie des compagnons, ils étaient de ceux qui ordonnaient la piété aux gens et oubliaient eux-mêmes alors qu’ils récitaient le Livre. » ; «Le Jour de la résurrection, l’individu sera emmené. Ensuite il sera jeté dans le Feu, et alors ses bâts se déverseront. Après quoi, il tournera avec dans le Feu, à la manière d’un âne qui tourne avec sa meule. Les compagnons du Feu qui se rassemblent autour de lui, lui diront : « Untel, qu’est-ce qui t’a pris ? Ne nous ordonnais-tu pas les actions bonnes et ne nous proscrivais-tu pas le blâmable ? –C’est que, dira-t-il, je vous ordonnais les actions bonnes mais je ne les faisais pas. »  » ;

« Certains des compagnons du Jardin porteront le regard sur certains compagnons du Feu :

« A cause de quoi êtes-vous entrés au Feu ? Par Dieu, nous ne sommes entrés au Jardin que par ce que nous avions appris de vous.

- Nous disions mais ne faisions rien, diront les autres. » Donc, celui qui sait n’est pas comme celui qui ne sait pas : pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C’est chose grandement haïssable à Dieu que de dire ce que vous ne faites pas.



**45. Et cherchez secours dans l'endurance et la Salâ: certes, la Salâ est une lourde obligation, sauf pour les humbles,**

Dieu ordonne à Ses adorateurs de s’armer de la patience et de la prière en ce qu’ils espèrent de la vie d’ici-bas et de la vie dernière. Le segment : armez-vous de la patience et de la prière : pour triompher de la vie dernière, armez-vous de patience dans les obligations et la prière (Muqâtil). La patience, dit-on, fait allusion au jeûne. Al-Qurtuby : C’est pour cela que le mois de ramadan est appelé « mois de la patience ». Selon un hadith, le jeûne est la moitié de la patience. On dit aussi que la patience fait allusion à la cessation des désobéissances : c’est pourquoi Dieu cite la patience avec l’accomplissement des rites, y compris la prière qui est en premier lieu. Umar b. al-Khattâb dit : « La patience est de deux genres ; la patience devant un malheur, qui est bonne, et la plus bonne est la patience devant les interdits de Dieu. »

Selon Abu al-Aliya, on doit s’armer de patience et de prière pour gagner la satisfaction de Dieu. La prière est le plus important secours qui puisse faire préserver la personne dans les actions bonnes : accomplis la prière. La prière réfrène l’infâme et le blâmable. Le Prophète (ç), quand quelque chose lui faisait mal au cœur, se levait à la prière. Ali b. Abu Tâlib a dit : « La nuit de Badr, alors qu’il n’y avait parmi nous que les couchés, l’Envoyé (ç) passa la nuit en prières en en invocations jusqu’au lever du jour. » On rapporte également qu’à l’annonce de la mort de son frère, Ibn Abbâs qui était en voyage se mit au bord du chemin après avoir récupéré, fit halte puis accomplit deux longues rak’a. Ensuite il se dirigea vers sa chamelle en récitant : Armez-vous de la patience et de la prière. Celle-ci est bien lourde, si n’est aux craignants Dieu.



**46. qui ont la certitude de rencontrer leur Seigneur (après leur résurrection) et retourner à Lui seul.** 

Les craignants Dieu sont ceux qui reconnaissent la véracité du Message (Ibn Abbâs), les croyants (Mujâhid), les humbles (Muqâtil).

L’explicitation du verset : vous les rabbins des Gens du Livre, armez-vous en retenant vous-mêmes dans l’obéissance à Dieu, dans l’accomplissement de la prière qui retient de la turpitude et du blâmable, qui rapproche de la satisfaction de Dieu, laquelle prière est énorme, si n’est aux humbles qui se soumettent à Lui (Ibn Jarîr).

Apparemment, ce verset coranique, qui est adressé dans un contexte d’avertissement, est destiné aux Fils d’Israël. Mais ceux (ci ne sont pas les seuls concernés : ce verset est de portée générale.



**47. Ô Enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés, (Rappelez-vous) que Je vous ai préférés à tous les peuples (de l'époque).** 

Dieu rappelle aux Juifs les bienfaits qu’Il a prodigués à leurs ancêtres, c’est-à-dire les prophètes, les Livres descendus pour eux, dans les temps révolus : Oui, Nous les choisîmes, en pleine connaissance, parmi les univers ; vous a donné ce qu’Il n’avait donné à personne dans les univers. Le segment : et que Je vous donnai la préséance sur tous les univers : la préséance donnée par Dieu se limitait à ces temps-là car chaque époque a son monde propre (Abu al-Aliya). Il faut pencher en faveur de cette interprétation, parce que la communauté musulmane est plus méritante que les Juifs : Vous aurez été la meilleure communauté jamais produite aux hommes.



**48. Et redoutez le jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre; où l'on n'acceptera d'elle aucune intercession; et où on ne recevra d'elle aucune compensation. Et ils ne seront point secourus.** 

Après le rappel de Ses bienfaits sur eux, Dieu les avertit en citant Son châtiment terrible. Il leur recommande de se prémunir avant la venue du Jour de la résurrection où personne ne sera indispensable pour personne : nulle n’est chargée d’un chargement d’une autre ; ce Jour-là chacun d’entre eux de sa propre affaire aura suffisance ; Craignez un jour où nul géniteur ne rachètera sa progéniture, pas plus que nulle progéniture ne rachètera en rien son géniteur. Le segment : où ne sera acceptée d’elle aucune intercession concerne donc les dénégateurs : De rien ne leur servirait l’intercession d’intercesseurs ; aussi n’avons-nous pas d’intercesseurs, non plus que d’amis intimes. Dans le segment : et où ne sera reçue d’elle aucune compensation, la compensation dont il s’agit est la rançon : de nul d’entre eux ne sera accepté le poids de la terre en or, s’ils l’offraient pour rançon ; Les dénégateurs auraient-ils en entier les trésors de la terre, voire le double, pour se racheter du tourment du Jour de la résurrection, que leur rançon ne serait pas acceptée ; même si elle offre une rançon plénière, l’offre ne sera pas reçue d’elle : ce Jour-ci nulle rançon n’est de vous acceptée, non plus que des autres dénégateurs. Donc, Dieu les informe que s’ils ne croyaient pas en Son Envoyé et ne le suivaient pas, rien ne les ferait sauver le Jour de la résurrection, ni la parenté d’un proche ni l’intercession d’un notable ni la rançon : il n’y aura plus valeur d’échange ni surenchère d’ami.

Le segment : non plus qu’ils ne trouveront, eux, de secourant : personne ne sera fervent pour les sauver du châtiment divin : et où l’homme n’aura plus force ni secourant ; Car en ce Jour nul autre ne sera tourmenté de son tourment, nul autre entravé de ses entraves : « Qu’avez-vous à ne point vous assister l’un l’autre ? » Mais non ! ce Jour-là ils auront capitulé. En ce Jour, les intercessions, les sympathies, la subornation seront nulles, la solidarité et l’entraide seront suspendues. La décision sera alors exclusivement dans la main de Dieu : tenez-les-y, qu’ils soient interrogés. « Qu’avez-vous à ne point vous assister l’un l’autre ? » Mais non ! ce Jour-là ils auront capitulé.



**49. Et (rappelez-vous) lorsque Nous vous avons délivrés des gens de Pharaon; qui vous infligeaient le pire châtiment: en égorgeant vos fils et épargnant vos femmes. C'était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur.** 

Le segment : non plus qu’ils ne trouveront, eux, de secourant : personne ne sera fervent pour les sauver du châtiment divin : et où l’homme n’aura plus force ni secourant ; Car en ce Jour nul autre ne sera tourmenté de son tourment, nul autre entravé de ses entraves : « Qu’avez-vous à ne point vous assister l’un l’autre ? » Mais non ! ce Jour-là ils auront capitulé. En ce Jour, les intercessions, les sympathies, la subornation seront nulles, la solidarité et l’entraide seront suspendues. La décision sera alors exclusivement dans la main de Dieu : tenez-les-y, qu’ils soient interrogés. « Qu’avez-vous à ne point vous assister l’un l’autre ? » Mais non ! ce Jour-là ils auront capitulé.



**50. Et (rappelez-vous) lorsque Nous avons fendu la mer pour vous donner passage!... Nous vous avons donc délivrés, et noyé les gens de Pharaon, tandis que vous regardiez.** 

Dieu adresse cela aux Fils d’Israël : Rappelez-vous Mon bienfait lorsque Je vous ai sauvés de Pharaon et de son peuple qui vous faisaient endurer les pires tourments. Je vous ai secourus et Je vous ai sauvés en compagnie de Moïse.

Le Pharaon avait vu dans un rêve un feu sortir de Jérusalem et pénétrer seulement dans les maisons des Coptes, celles des Fils d’Israël étant épargnées. Ainsi la dynastie du Pharaon tirait à sa fin, au moyen des Fils d’Israël. Le maudit Pharaon passa alors à l’élimination des nouveaux-nés de la communauté des Fils d’Israël, et astreignit les autres aux travaux les plus pénibles et les plus humiliants. Là, le tourment est explicité par l’égorgement des bébés. Dans la sourate d’Abraham, il est ajouté à ce tourment autre chose. L’exégèse de cela sera faite au début de la sourate de la Narration. Le segment : ils égorgeaient vos fils, épargnant vos femmes…explique Son bienfait cité dans le verset 47.

En outre, le terme pharaon est un titre désignant le monarque qui régnait sur l’Egypte, comme le terme césar chez les Byzantins et le terme c*osroes* chez les Perses. On dit que le pharaon de cette époque-là était originaire de Perse et s’appelait al-Walid b. Muç’ab b. ar-Rayyân. Quel qu’il soit, ce pharaon est maudit par Dieu.

Le segment : en quoi il y avait grande épreuve : ce que Nous avons fait, en sauvant vos ancêtres des supplices du pharaon, est un grand bienfait ‘Ibn Jarîr). Pour comprendre le sens de épreuve dans la traduction, on remarque qu’avec le verbe éprouver, on peut dire aussi éprouver de bons sentiments, et dans ce cas, on peut adopter la connotation positive du terme épreuve.

Le verset : lors Nous fendîmes devant vous la mer, et vous sauvâmes, en engloutissant le peuple du Pharaon sous vos propres yeux : lorsque Nous vous avons sauvés en compagnie de Moïse et que Pharaon est sorti avec son armée à votre poursuite, Nous avons fendu devant vous la mer puis Nous vous avons délivrés, en mettant entre eux et vous une barrière, ensuite Nous les avons noyés sous vos propres yeux, afin que cela soit plus réconfortant pour vos cœurs et plus humiliant pour votre ennemi. Par ailleurs, on dit que ce jour était le jour de ‘Achûrâ’. Ibn Abbâs : Quand le Prophète (ç) s’installa à Médine, il remarqua que les Juifs jeûnaient ce jour. Il demanda alors la raison et ils lui répondirent : « C’est un jour de bien ; c’est le jour où Dieu le Tout-Puissant sauva les Fils d’Israël de leur ennemi. Moïse le jeûna donc. –J’ai plus de droit sur Moïse que vous, dit-il » Après quoi il jeûna (ce jour) et donna aussi l’ordre de le jeûner.

**51. Et (rappelez-vous) lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pendant quarante nuits!... Puis en son absence vous avez pris le Veau pour idole alors que vous étiez injustes (à l'égard de vous-mêmes en adorant autre qu'Allah).** 

**52. Mais en dépit de cela Nous vous pardonnâmes, afin que vous reconnaissiez (Nos bienfaits à votre égard).** 

**53. Et (rappelez-vous) lorsque Nous avons donné à Moïse le Livre et le Discernement afin que vous soyez guidés.** 

Dieu dit : Rappelez-vous Mon bienfait par Moi prodigué, quand Je vous ai pardonné, après votre adoration du Veau en l’absence de Moïse. L’Ecrit et le Critère dont il s’agit sont, d’une part, la Torah et, d’autre part, ce qui distingue entre le Vrai et le faux, la guidance et l’errance. Leur descente eut lieu après la sortie des Fils d’Israël de la mer.



**54. Et (rappelez-vous) lorsque Moïse dit à son peuple: "Ô mon peuple, certes vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le Veau pour idole. Revenez donc à votre Créateur; puis, tuez donc les coupables vous-mêmes: ce serait mieux pour vous, auprès de votre Créateur!"... C'est ainsi qu'Il agréa votre repentir; car c'est Lui, certes, le Repentant et le Miséricordieux!** 

Le segment : repentez-vous donc à votre Créateur : repentez-vous à Celui qui vous a créés, pour avoir adoré à Sa place quelqu’un d’autre. Cette parole divine rappelle l’énormité de leur crime.

Ibn Jarîr : Moïse transmit à son peuple l’ordre de son Maître, qui consistait à ce que les Fils d’Israël se tuassent. Moïse ordonna à ceux qui avaient adoré le Veau de s’asseoir et à ceux qui s’étaient abstenus de se lever. Ensuite, ces derniers prirent les couteaux, et pris dans une épaisse obscurité, ils se mirent à se tuer les uns les autres. A la dissipation de l’obscurité, ils étaient 70.000 tués. Celui qui fut tué reçut le repent, celui qui resta en vie reçut le repentir.

As Suddy : Ceux qui avaient adoré le Veau et ceux qui ne l’avaient pas adoré s’accrochèrent avec les sabres. Chaque tué des deux  camps était un témoin. Les tués étaient très nombreux. Ils faillirent être tous anéantis : 70.000 d’entre eux furent tués. Moïse et Aaron invoquèrent Dieu : « O Maître, Tu anéantis les Fils d’Israël ! ô Maître, grâce sur ceux qui restent ! grâce sur ceux qui restent ! » Après quoi, Dieu leur ordonna de jeter les armes et Il se repentit sur eux.

Ibn Ishâq : Quand Moïse revint à son peuple, il brûla le Veau et le répandit dans la mer. Après quoi, il sortit à Dieu, ainsi que ceux qu’il a choisi de son peuple. Ceux-là furent foudroyés puis ressuscités. Moïse demanda alors à son Maître le repentir pour les Fils d’Israël qui avaient adoré le Veau. –« Non ! sauf s’ils se tuent. », telle fut la réponse de Dieu… Moïse ordonna donc à ceux qui n’avaient pas adoré le Veau de tuer ceux qui l’avaient adoré. Ils se mirent alors à les tuer. Moïse s’attendrit, les femmes et les enfants se plaignirent à lui en lui demandant d’implorer le pardon en leur faveur. Dieu se repentit enfin sur eux, leur pardonna.

Abdarrahmân b. Zayd : Quand Moïse revint à son peuple, il y eut 70 hommes qui s’étaient abstenus avec Aaron d’adorer le Veau. – « Allez, leur dit Moïse, au rendez-vous de votre Maître ! –y a-t-il espoir d’un repentir ? dirent-ils. -Si, leur dit-il, tuez-vous alors ; cela vaut mieux pour vous auprès de votre Créateur. » Et, en effet, ils s’en remirent aux sabres, aux couteaux, dans un brouillard (si épais) qu’ils se cherchaient avec les mains pour se tuer, et que l’un tuait l’autre sans savoir s’il était un père ou un frère. Dans ce brouillard, ils se disaient : « Dieu accorde miséricorde à l’adorateur qui s’arme de patience jusqu’à l’annonce de ta satisfaction. » Les tués sont des témoins, les rescapés ont reçu le pardon divin : Après quoi Il s’est repenti à votre endroit. Il est l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux.



**55. Et (rappelez-vous) lorsque vous dites: "Ô Moïse, nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement"!... Alors la foudre vous saisit tandis que vous regardiez.**

Le segment : repentez-vous donc à votre Créateur : repentez-vous à Celui qui vous a créés, pour avoir adoré à Sa place quelqu’un d’autre. Cette parole divine rappelle l’énormité de leur crime.

Ibn Jarîr : Moïse transmit à son peuple l’ordre de son Maître, qui consistait à ce que les Fils d’Israël se tuassent. Moïse ordonna à ceux qui avaient adoré le Veau de s’asseoir et à ceux qui s’étaient abstenus de se lever. Ensuite, ces derniers prirent les couteaux, et pris dans une épaisse obscurité, ils se mirent à se tuer les uns les autres. A la dissipation de l’obscurité, ils étaient 70.000 tués. Celui qui fut tué reçut le repent, celui qui resta en vie reçut le repentir.

As Suddy : Ceux qui avaient adoré le Veau et ceux qui ne l’avaient pas adoré s’accrochèrent avec les sabres. Chaque tué des deux  camps était un témoin. Les tués étaient très nombreux. Ils faillirent être tous anéantis : 70.000 d’entre eux furent tués. Moïse et Aaron invoquèrent Dieu : « O Maître, Tu anéantis les Fils d’Israël ! ô Maître, grâce sur ceux qui restent ! grâce sur ceux qui restent ! » Après quoi, Dieu leur ordonna de jeter les armes et Il se repentit sur eux.

Ibn Ishâq : Quand Moïse revint à son peuple, il brûla le Veau et le répandit dans la mer. Après quoi, il sortit à Dieu, ainsi que ceux qu’il a choisi de son peuple. Ceux-là furent foudroyés puis ressuscités. Moïse demanda alors à son Maître le repentir pour les Fils d’Israël qui avaient adoré le Veau. –« Non ! sauf s’ils se tuent. », telle fut la réponse de Dieu… Moïse ordonna donc à ceux qui n’avaient pas adoré le Veau de tuer ceux qui l’avaient adoré. Ils se mirent alors à les tuer. Moïse s’attendrit, les femmes et les enfants se plaignirent à lui en lui demandant d’implorer le pardon en leur faveur. Dieu se repentit enfin sur eux, leur pardonna.

Abdarrahmân b. Zayd : Quand Moïse revint à son peuple, il y eut 70 hommes qui s’étaient abstenus avec Aaron d’adorer le Veau. – « Allez, leur dit Moïse, au rendez-vous de votre Maître ! –y a-t-il espoir d’un repentir ? dirent-ils. -Si, leur dit-il, tuez-vous alors ; cela vaut mieux pour vous auprès de votre Créateur. » Et, en effet, ils s’en remirent aux sabres, aux couteaux, dans un brouillard (si épais) qu’ils se cherchaient avec les mains pour se tuer, et que l’un tuait l’autre sans savoir s’il était un père ou un frère. Dans ce brouillard, ils se disaient : « Dieu accorde miséricorde à l’adorateur qui s’arme de patience jusqu’à l’annonce de ta satisfaction. » Les tués sont des témoins, les rescapés ont reçu le pardon divin : Après quoi Il s’est repenti à votre endroit. Il est l’Enclin-au-repentir, le Miséricordieux.



**56. Puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort afin que vous soyez reconnaissants.** 

**57. Et Nous vous couvrîmes de l'ombre d'un nuage; et fîmes descendre sur vous la manne et les cailles: - "Mangez des délices que Nous vous avons attribués!" - Ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort, mais ils se firent tort à eux-mêmes.** 

**58. Et (rappelez-vous) lorsque Nous dîmes: "Entrez dans cette ville, et mangez-y à l'envie où il vous plaira; mais entrez par la porte en vous prosternant et demandez la "rémission" (de vos péchés); Nous vous pardonnerons vos fautes si vous faites cela et donnerons davantage de récompense pour les bienfaisants.** 

Dieu rappelle là aussi Son bienfait pour les Fils d’Israël, quand Il les a ressuscités après le foudroiement, quand ils ont demandé de Le voir de leurs propres yeux, alors que cela n’est possible ni pour eux ni pour leurs semblables. Selon Anas b. ar-Rabi’, ce verset parle des 70 hommes que Moïse avait choisis et qui sont sortis avec lui : quand ils ont entendu des paroles, ils ont dit : nous ne te croirons que lorsque nous verrons Dieu d’évidence. Ils ont alors entendu une voix, puis ont été foudroyés. Sur ce, Moïse s’est mis à pleurer et à invoquer Dieu : « Maître, qu’est-ce que je dirai aux Fils d’Israël quand je les rencontrerai, alors que Tu viens d’en anéantir les meilleurs ? » : Mon Maître, si Tu l’avais voulu, Tu les aurais abolis ainsi que moi. Vas-Tu nous abolir pour ce qu’ont commis des sots d’entre nous ? Dieu informa d’abord Moïse que ces 70 hommes avaient été de ceux qui ont adoré le Veau, puis Il les ressuscita. C’est ce qui est dit par le verset : et puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort, attendant de vous gratitude. Anas b. ar-Rabî’ encore : Leur mort était une punition. Dieu les ressuscita ensuite pour accomplir leur terme.

Ibn Jarîr : Quand Moïse revint à son peuple et vit ce qu’il vit de l’adoration vouée au Veau, il dit ce qu’il dit à son frère et au Samaritain, brûla le Veau, le répandit dans la mer. Après quoi, il choisit 70 hommes tous aussi bons les uns que les autres, et leur dit : « Allez à Dieu et repentez-vous à Lui de ce que vous avez commis, demandez-Lui le repentir pour ceux que vous avez laissés derrière vous, jeûnez , purifiez-vous, purifiez vos habits. » Puis, il sortit avec eux au mont Sinaï, pour un rendez-vous que Dieu lui avait fixé. Les 70 hommes lui demandèrent : « Moïse, demande à ton Maître qu’on entende Ses paroles. » Il accepta. Quand il s’approcha du Mont, celui-ci fut complètement couvert d’un brouillard. Il avança encore et y pénétra. Il faut dire que quand Dieu parlait à Moïse, une lumière intense se trouvait sur le front de Moïse, de sorte qu’aucun humain ne pouvait le voir. Ainsi donc, un voile se forma autour de lui. Les hommes se rapprochèrent. A l’intérieur, ils se prosternèrent et entendirent Dieu parler à Moïse. Il lui donnait des prescriptions, des proscriptions : « Fais ceci ; ne fais pas cela. » Quand Dieu eut terminé, le nuage se dissipa et Moïse alla trouver les autres. C’est alors qu’ils lui dirent : nous ne te croirons que lorsque nous verrons Dieu d’évidence. Mais ils furent atteints par la foudre.



**59. Mais, à ces paroles, les pervers en substituèrent d'autres, et pour les punir de leur fourberie Nous leur envoyâmes du ciel un châtiment avilissant.** 

Dieu blâme les Fils d’Israël, pour leur refus de combattre, d’investir la Terre sacrée. En effet, après leur sortie d’Egypte, en compagnie de Moïse, ils reçurent l’ordre d’investir la Terre sacrée qui est l’héritage de leur ancêtre Israël, et de combattre les Amalîq dénégateurs qui s’y trouvaient. Mais ils ont reculé et ont fait preuve de faiblesse. Alors Dieu les a jetés dans l’errance, pour les punir, comme cela est cité dans la sourate de la Table pourvue. La cité dont il s’agit est la Maison de Jérusalem, selon l’avis de plusieurs exégètes. Dieu dit en rapportant les propos de Moïse : ô mon peuple, entrez dans la Terre sanctifiée que Dieu vous assigne, ne revenez pas en arrière. D’autres exégètes disent que c’est Arîha. Cet avis n’est pas raisonnable, parce que Arîha ne se trouvait pas sur leur chemin.

A leur sortie avec Yûchu’b. Nûn après quarante années d’errance, il se sont dirigés vers la Maison de Jérusalem. Quand ils l’ont conquise, ils ont reçu l’ordre d’entrer prosternés. Ainsi, ils exprimeront leur gratitude pour Dieu.

Le segment : en vous prosternant : en ayant le dos courbé (Ibn Abbâs). Al-Hasan al Baçry : Ils ont reçu l’ordre de se prosterner sur le visage au moment même de leur entrée. Ibn Mas’ûd : Ils ont reçu l’ordre d’entrer prosternés mais ils sont entrés la tête levée. Le segment : Nous vous pardonnerons vos fautes, et Nous donnerons plus aux agissants : si vous faites ce que Nous vous avons ordonné de faire comme acte et comme parole, Nous vous pardonnerons vos fautes et Nous vous démultiplions les actions bonnes. Ce segment sera le résultat : Entrez par la porte en vous prosternant…

Le segment : mais ceux qui firent iniquité substituèrent à la parole une autre que celle qui leur avait été prescrite : à ce sujet, le Prophète (ç), rapporte-t-on, a dit : « Il avait été dit aux Fils d’Israël : Entrez par la porte en vous prosternant et en disant : « Rémission ».

Mais ils étaient entrées en se traînant sur les fesses tout en disant : Un grain dans un cheveu. »

Donc, les Fils d’Israël ont désobéi, par l’acte et par la parole. Et c’est là le comble de la contradiction, de l’entêtement. C’est pourquoi Dieu dit : Alors Nous fîmes descendre sur ceux qui firent iniquité une souillure venue du ciel, à raison de leur scélératesse. Selon Ibn Abbâs, toute souillure citée dans le Coran veut dire « châtiment ». Selon Abu al-Aliya, c’est la fureur de Dieu. Selon Sa’id b. Jubayr, c’est la peste.



**60. Et (rappelez-vous) quand Moïse demanda de l'eau pour désaltérer son peuple, c'est alors que Nous dîmes: "Frappe le rocher avec ton bâton". Et tout d'un coup, douze sources en jaillirent, et certes, chaque tribu sut où s'abreuver! - "Mangez et buvez de ce qu'Allah vous accorde; et ne semez pas de troubles sur la terre comme des fauteurs de désordre".** 

Dieu adresse cela aux Fils d’Israël : Rappelez-vous Mon bienfait lorsque Je vous ai sauvés de Pharaon et de son peuple qui vous faisaient endurer les pires tourments. Je vous ai secourus et Je vous ai sauvés en compagnie de Moïse.

Le Pharaon avait vu dans un rêve un feu sortir de Jérusalem et pénétrer seulement dans les maisons des Coptes, celles des Fils d’Israël étant épargnées. Ainsi la dynastie du Pharaon tirait à sa fin, au moyen des Fils d’Israël. Le maudit Pharaon passa alors à l’élimination des nouveaux-nés de la communauté des Fils d’Israël, et astreignit les autres aux travaux les plus pénibles et les plus humiliants. Là, le tourment est explicité par l’égorgement des bébés. Dans la sourate d’Abraham, il est ajouté à ce tourment autre chose. L’exégèse de cela sera faite au début de la sourate de la Narration. Le segment : ils égorgeaient vos fils, épargnant vos femmes…explique Son bienfait cité dans le verset 47.

En outre, le terme pharaon est un titre désignant le monarque qui régnait sur l’Egypte, comme le terme césar chez les Byzantins et le terme c*osroes* chez les Perses. On dit que le pharaon de cette époque-là était originaire de Perse et s’appelait al-Walid b. Muç’ab b. ar-Rayyân. Quel qu’il soit, ce pharaon est maudit par Dieu.

Le segment : en quoi il y avait grande épreuve : ce que Nous avons fait, en sauvant vos ancêtres des supplices du pharaon, est un grand bienfait ‘Ibn Jarîr). Pour comprendre le sens de épreuve dans la traduction, on remarque qu’avec le verbe éprouver, on peut dire aussi éprouver de bons sentiments, et dans ce cas, on peut adopter la connotation positive du terme épreuve.

Le verset : lors Nous fendîmes devant vous la mer, et vous sauvâmes, en engloutissant le peuple du Pharaon sous vos propres yeux : lorsque Nous vous avons sauvés en compagnie de Moïse et que Pharaon est sorti avec son armée à votre poursuite, Nous avons fendu devant vous la mer puis Nous vous avons délivrés, en mettant entre eux et vous une barrière, ensuite Nous les avons noyés sous vos propres yeux, afin que cela soit plus réconfortant pour vos cœurs et plus humiliant pour votre ennemi. Par ailleurs, on dit que ce jour était le jour de ‘Achûrâ’. Ibn Abbâs : Quand le Prophète (ç) s’installa à Médine, il remarqua que les Juifs jeûnaient ce jour. Il demanda alors la raison et ils lui répondirent : « C’est un jour de bien ; c’est le jour où Dieu le Tout-Puissant sauva les Fils d’Israël de leur ennemi. Moïse le jeûna donc. –J’ai plus de droit sur Moïse que vous, dit-il » Après quoi il jeûna (ce jour) et donna aussi l’ordre de le jeûner.

**61. Et (rappelez-vous) quand vous dîtes: "Ô Moïse, nous ne pouvons plus tolérer une seule nourriture. Prie donc ton Seigneur pour qu'Il nous fasse sortir de la terre ce qu'elle fait pousser, de ses légumes, ses concombres, son ail (ou blé), ses lentilles et ses oignons!" - Il vous répondit: "Voulez-vous échanger le meilleur pour le moins bon? Descendez donc à n'importe quelle ville; vous y trouverez certainement ce que vous demandez!". L'avilissement et la misère s'abattirent sur eux; ils encoururent la colère d'Allah. Cela est parce qu'ils reniaient les révélations d'Allah, et qu'ils tuaient sans droit les prophètes. Cela parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.** 

Dieu rappelle aux file d'Israël tardèrent pas a se plaindre et ne pouvaient plus tolérer la nourriture qu'il leur avait si généreusement donnée. Ils demandèrent a Moïse d'implorer son Seigneur pour qu'il leur fasse sortir de la terre des produits communs, tels l’ail, les oignons, les légumes, les lentilles, et ce dont ils avaient I'habitude de manger quand ils étaient en Egypte. Moïse leur répondit en les réprimandant, et en les blâmant pour avoir réclamé une basse nourriture, eux qui avaient la vie facile. "Comment, vous voulez échanger ce qui est bon ( la manne et les cailles) contre ce qui est de qualité inférieure (l’ail, les oignons, les lentilles) ? ". Puis il leur dit d'aller dans n'importe quelle ville "vous y trouverez ce que vous demandez. Ce que vous désirez est si médiocre qu'il ne mérite pas qu'on le demande au Seigneur ". Dieu le tout-haut les châtia en faisant s'abattre sur eux I'opprobre et la misère. Ils furent couverts d'ignominie et humiliés par tous ceux qui les rencontraient. Personne ne pouvait les sauver de leur honte. Ils méritaient la colère de Dieu. Es encoururent aussi la colère du Seigneur et devinrent l'opprobre de tous pour avoir rejeté les signes de Dieu et être allés jusqu'à tuer injustement ses prophètes. Personne ne fut donc plus vicieux qu'eux. Ils se sont rebellés contre la volonté de Dieu, ont commis ce qu'il leur avait prohibé, et &passé de loin les limites qu'il avait tolérées



**62. Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah au Jour dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.** 



**63. (Et rappelez-vous) quand Nous avons contracté un engagement avec vous et brandi sur vous le Mont -: "Tenez ferme ce que Nous vous avons donné et souvenez-vous de ce qui s'y trouve afin que vous soyez pieux!"** 

Dieu le tout haut rappelle aux fils d'Israël avoir conclu des pactes avec leurs ascendants, et avoir reçu leur soumission et leur engagement de ne croire qu'en lui seul et de suivre ses messagers. II leur révèle ensuite avoir élevé au-dessus de leurs têtes le mont Sinaï pour les effrayer et les menacer, afin qu'ils reconnaissent leurs engagements et qu'ils les respectent fermement, sans hésitation et avec résignation, comme it leur ordonna de le faire. Il leur ordonne de se souvenir des lois et des instructions de la Torah, lesquelles les incitent croire en lui, puis de les bien méditer et de les suivre. Peut-être feront-ils ainsi leur salut.



**64. Puis vous vous en détournâtes après vos engagements, n'eût été donc la grâce d'Allah et Sa miséricorde, vous seriez certes parmi les perdants.** 

Dieu les réprimande pour leur infidélité, leur qu'ils se sont détournés de leur obéissance à son égard et qu'ils ont rompu le pacte qu'ils avaient conclu avec lui, en dépit de toutes les preuves et les miracles. N’eût-ce été la grâce de Dieu et sa clémence, lui qui leur pardonna et leur envoyés des prophètes et des messagers, ils seraient rejetés parmi les damnés dans ce monde comme dans I'autre. Car ils ont rompu le pacte et ont désobéi.



**65. Vous avez certainement connu ceux des vôtres qui transgressèrent le Sabbat. Et bien Nous leur dîmes: "Soyez des singes abjects!"** 

Dieu évoque le souvenir de ceux qui habitaient un village situé au bord de la mer. Il avait conclu avec eux le pacte de respecter le sabbat et de s'y consacrer I'adoration et a I'obéissance de Dieu. Ils ont enfreint le sabat en trichant. Car, avant que le sabbat ne commence, ils tendaient leurs filets aux baleines, croyant pouvoir ainsi tromper le Seigneur. Ils les réprima en les changeant en singes et en cochons, pour leur infidélité et leur transgression des ordres. Certains interprètent ce verset en disant que Dieu ne les a pas changés en de véritables singes et cochons, mais qu'il a plutôt changé leurs coeurs en les transformant en coeurs de cochons et de singes, tellement ils sont aveuglés par les passions et les désirs charnels et éloignés des vertus humaines. Ils font le mal explicitement et sans le moindre scrupule. (L'Imam Muhammad Abdo voit que la loi divine ne consiste pas a transformer ('image de tout infidèle en I'excluant du genre humain; mais que la grande morale c'est que les débauchés et les vicieux qui dévient du chemin trace par le Seigneur seront déchus de la classe des humains pour rejoindre le rang des bêtes)



**66. Nous fîmes donc de cela un exemple pour les villes qui l'entouraient alors et une exhortation pour les pieux.** 

Ce fut là un châtiment impitoyable, et un avertissement lancé aà autrui. Selon Ibn Abbas, Le pronom objet du verbe dans le verset renvoie au nom "village", ce qui signifie que le châtiment que Dieu a fait subir a ce village était destiné a servir de leçon aux autres villages qui I'entouraient. Ce fut là un avertissement pour les descendants jusqu'au jour du jugement dernier, afin qu'ils craignent une vengeance similaire de la part de Dieu, au cas où ils désobéiraient à ses lois.



**67. Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles; et un voile épais leur couvre la vue; et pour eux il y aura un grand châtiment.** 

Un des fils d'Israël était très riche et n'avait pas d'enfants. II avait pour seul héritier un neveu qui s'impatienta et tua son oncle. Puis il transporta le corps et le jeta devant la porte d’un autre Juif qu'il accusa du meurtre. Les hommes se munirent d'armes et s'apprêtèrent à se battre tant qu'un malheur allait éclater. Des hommes de confiance invitèrent la foule aller demander à Moïse son opinion. II leur dit : " Dieu vous ordonne d'immoler une vache". Ils lui répondirent: "Te moques-tu de nous?". "Que Dieu me garde d'être du nombre des insensés qui tournent les autres en dérision, ou qui leur ordonnent des choses inutiles", dit Moïse à ses interlocuteurs.



**68. - Ils dirent: "Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise ce qu'elle doit être". - Il dit: "Certes Allah dit que c'est bien une vache, ni vieille ni vierge, d'un âge moyen, entre les deux. Faites donc ce qu'on vous commande".** 

Dans ce verset, Dieu montre à quel point s'obstinaient les fils d'Israël, et combien ils interrogeaient et demandaient des faveurs à leur Prophète. Ils se sont ainsi fait du tort et Dieu serra I'étau autour d'eux. Ils dirent à "Demande à ton Dieu de nous indiquer de quelle vache il s'agit et de nous la décrire". Moïse leur répondit: "Dieu précise que la vache ne doit être ni trop vielle, c'est-à-dire inapte la reproduction, ni trop jeune pour I'accouplement; mais d'âge moyen. Elle sera donc la meilleure des bêtes et la plus forte. Egorgez-la et faites ce que Dieu vous ordonne"



**69. Ils insistèrent et demandèrent à Moïse d'intercéder auprès de son Seigneur pour qu'il leur précise la couleur de la vache. Dieu leur fit connaître que c'était le jaune foncé, agréable au regard.**

Ils insistèrent et demandèrent à Moïse d'intercéder auprès de son Seigneur pour qu'il leur précise la couleur de la vache. Dieu leur fit connaître que c'était le jaune foncé, agréable au regard.

****

**70. - Ils dirent: "Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous précise ce qu'elle est car pour nous, les vaches se confondent. Mais, nous y serions certainement bien guidés, si Allah le veut". **

Ils demandèrent une fois de plus à Moïse d'intercéder auprès de son Seigneur pour qu'il la décrive davantage, car toutes les vaches se ressemblent et se confondent. Ils seront ainsi capables de I'identifier, s'il plait à Dieu.

Haut du formulaire

**71. - Il dit: "Allah dit que c'est bien une vache qui n'a pas été asservie à labourer la terre ni à arroser le champ, indemne d'infirmité et dont la couleur est unie". - Ils dirent: "Te voilà enfin, tu nous as apporté la vérité!" Ils l'immolèrent alors mais il s'en fallut qu'ils ne l'eussent pas fait.** 

Moïse leur répondit: "Dieu vous dit que ce n’est pas une vache assujettie aux labours ni à I'irrigation, mais qu'elle est saine et sans défaut, et sa robe est unie". Ils la cherchèrent, I'achetèrent à son propriétaire et l'égorgèrent. Peu s'en fallut qu'ils s'abstiennent tellement son prix était élevé.



**72. Et quand vous aviez tué un homme et que chacun de vous cherchait à se disculper!... Mais Allah démasque ce que vous dissimuliez.** 

Vous aviez perpétré un meurtre, et chacun de vous cherchait à se disculper et à le renvoyer à I'autre. Dieu démasqua cependant ce que vous aviez dissimulé sur le meurtre et sur celui qui I'avait commis.



**73. Nous dîmes donc: "Frappez le tué avec une partie de la vache". - Ainsi Allah ressuscite les morts et vous montre les signes (de Sa puissance) afin que vous raisonniez.**

Dieu leur ordonna de frapper la victime avec un membre de la vache. Ils le firent, et c'est alors que se produisit le miracle: Dieu ressuscita le mort qui identifia son meurtrier. Il lui ôta ensuite la vie, et l'émeute se I calma après que Dieu eut révélé le nom du meurtrier. C'est ainsi que Dieu ressuscite les morts et donne aux fils d'Israël des signes de sa puissance. Peut-être finiront-ils par comprendre que Dieu est capable de les ressusciter au jour du jugement dernier, et qu'ils doivent obéir à ses ordres et s'abstenir de faire le mal.



**74. Puis, et en dépit de tout cela, vos cœurs se sont endurcis; ils sont devenus comme des pierres ou même plus durs encore; car il y a des pierres d'où jaillissent les ruisseaux, d'autres se fendent pour qu'en surgisse l'eau, d'autres s'affaissent par crainte d'Allah. Et Allah n'est certainement jamais inattentif à ce que vous faites.** 

Dieu réprimande les fils d'Israël qui furent plusieurs fois les témoins de sa puissance, et qui vérifièrent ses preuves et leurs significations, mais qui reprirent le chemin de I'infidélité, de I'ingratitude et de Ia corruption. 11 leur dit: "Vos coeurs se sont endurcis et sont devenus comme des roches, invulnérables à Ia coercition de la religion, aux sermons, et aux preuves". Et Dieu de reprendre: " Certaines roches sont même moins dures que les coeurs des fils d'Israël, car des se fendent pour laisser jaillir I'eau et couler des fleuves; d'autres encore tombent du haut des montagnes et s'affaissent par peur de Dieu. Quant aux coeurs des fils d'Israël, ils ne fléchissent pas et ne s'attendrissent nullement à I'évocation de Dieu. Ils deviennent plutôt de plus en plus corrompus et arrogants. Malheur à eux. Car ce qu'ils font ne passe pas inaperçu de Dieu qui les châtiera, comme ils le méritent, au jour du jugement dernier.



**75. Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent: "Nous croyons"; et, une fois seuls entre eux, ils disent: "Allez-vous confier aux musulmans ce qu'Allah vous a révélé pour leur fournir, ainsi, un argument contre vous devant votre Seigneur! Etes-vous donc dépourvus de raison?".**

Le prophète Muhammad et les musulmans tenaient absolument à ce que les juifs partagent un jour leur foi. en effet, la loi de Moïse, telle qu'elle fut révélée par Dieu, appelle, à l'instar de l'Islam, à l'adoration d’un Dieu unique, et à la croyance en la résurrection et au jugement dernier. La Torah prédit d'ailleurs l'arrivée de Muhammad et sa mission, et confirme le message du Coran. Dieu révèle au Prophète magnanime et aux musulmans la vérité des juifs, leur opiniâtreté et leur infidélité. Il dit, s'adressant à Muhammad et aux musulmans: "Espérez-vous encore que les juifs partagent votre foi, alors que les coeurs de leurs ancêtres, qui avaient vu les preuves de Dieu, se sont durcis davantage, et que certains de leurs grands prêtres et de leurs savants qui avaient entendu la parole de Dieu Pont falsifiée sciemment, bien qu'ils en aient parfaitement bien saisi la signification? Ils contredisent en toute connaissance de cause, et en sachant parfaitement qu’ils se trompent et dévient du droit chemin en falsifiant ainsi la parole de Dieu.



**76. Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent: "Nous croyons"; et, une fois seuls entre eux, ils disent: "Allez-vous confier aux musulmans ce qu'Allah vous a révélé pour leur fournir, ainsi, un argument contre vous devant votre Seigneur! Etes-vous donc dépourvus de raison?".**

Certains juifs disaient aux musulmans qu'ils rencontraient: 'Muhammad est certainement un messager de Dieu; mais c'est particulièrement à vous qu'il a été envoyé". Mais dès qu'ils n'étaient plus qu'entre eux ils se récriaient: "N'allez pas confier aux Arabes ce que Dieu vous a révélé. Vous aviez le pas sur eux et vous leur disiez que ce messager serait le vôtre et que vous alliez combattre les Arabes et se venger d'eux sous son étendard. Mais le prophète est des leurs. Si vous approuvez sa prophétie, vous leur fournirez un argument contre vous. Car vous savez déjà que Dieu a conclu un pacte avec vous pour le suivre, le croire et le soutenir. Vous savez aussi que Dieu nous annonce dans nos &Mures que c'est lui le Prophète que nous attendions. Reniez-le et ne le reconnaissez point. Pour d'autres exégètes, ce verset signifie que certains juifs ont eu la foi puis qu'ils sont devenus hypocrites. Lorsqu'ils entraient dans la vale, ils disaient: "Nous sommes musulmans", pour recueillir les nouvelles du prophète Muhammad et des musulmans. Une fois rentrés chez eux, ils retournaient de nouveau à I'infidélité. Certains musulmans les prenaient pour des croyants et leur demandaient: "Dieu n'a-t-il pas dit ceci et cela ?". Ils leur répondaient: "Si". Certains juifs disaient à d'autres : "Leur parlez-vous du prophète et de ses qualités? Ne comprenez-vous done pas que cela leur servira d'argument contre vous?"



**77. - Ne savent-ils pas qu'en vérité Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent?** 

Dieu s'indigne de leur comportement, parce qu'ils sont des gens de I'Ecriture, et qu'ils savent que Dieu est au courant de tout ce qu'ils dissimulent et de tout ce qu'ils découvrent, et qu'il sait ce qu'ils se disent entre eux, et ce qu'ils ont I'intention de faire. S'ils savent que Dieu est au courant de tout ce que l'on cache ou découvre, pourquoi ne craignent-ils pas son châtiment?



**78. Et il y a parmi eux des illettrés qui ne savent rien du Livre hormis des prétentions et ils ne font que des conjectures.** 

Parmi les gens de I'Écriture à qui s'adresse le Seigneur figurent des Maîtres qui ne savent ni lire ni écrire, et qui ignorent ce que contiennent leurs livres. Ceux-là parlaient en supposant, sans vraiment savoir ce qu'il y avait dans leurs textes et les prédictions qu’ils contenaient. Ils croyaient que ce qu'ils répétaient figurait justement dans leurs Écritures. Ce qu ils disent n'est que suppositions, conjectures et pures mensonges. Ils mentent par manque de compréhension et par ignorance.



**79. Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent! **

Par contre, les juifs qui induisent en erreur par le mensonge, la calomnie et le vol sont les avisés qui agissent en toute connaissance de cause. Ce sont les grands prêtres qui ont écrit de leurs propres mains un faux livre saint, qu'ils vendaient aux fidèles et présentaient comme étant la Torah venant de Dieu. Es voulaient en tirer profit, fût-il infime ! Dieu met en garde ces calomniateurs et leur dit : "Malheur à vous". Il leur prédit la destruction et le plus grand mal, à cause du profit illégal qu'ils ont tiré. En agissant de la sorte, ceux-ci ont commis trois sortes de crimes. D'abord, ils ont dissimulé puis changé les prédictions de leurs Écritures au sujet du Prophète. Ensuite, ils ont calomnié Dieu et lui ont attribué des propos qui n'étaient pas les siens. Enfin, ils ont tiré des profits illégaux de leurs mensonges et de leur falsification de la vérité.

****

**80. -Et ils ont dit: "Le Feu ne nous touchera que pour quelques jours comptés!". Dis: "Auriez-vous pris un engagement avec Allah - car Allah ne manque jamais à Son engagement; - non, mais vous dites sur Allah ce que vous ne savez pas". **

Les juifs disent qu’ils sont les fils de Dieu et ses bien-aimés, qu'il les blâmera comme un père envers ses fils, gentiment et tendrement, et que le jour du jugement dernier, ils ne subiront l’épreuve du feu que pendant quelques jours. Dieu leur pardonnera par la suite, et ils seront sauvés du feu de I'enfer, quelque soit I'énormité de leurs péchés. Dieu répond a ces allégations en leur disant: "En avez-vous reçu la promesse et I'engagement de Dieu? Si vous avez conclu un pacte avec Dieu, sachez qu'il tient toujours sa parole. Mais cela n'a point eu lieu, et Dieu n'a jamais fait de promesses aux juifs. Vous n'êtes que des calomniateurs en disant de Dieu des choses que vous ignorez."

**81. Bien au contraire! Ceux qui font le mal et qui se font cerner par leurs péchés, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.** 

Dieu le tout-haut dit aussi aux juifs : "Les choses ne sont pas comme vous les désirez. Dieu a, en effet, décide que celui qui arrive au jour du jugement cleaner chargé du mal, des vices et des péchés, qui n'a de son vivant effectué aucun acte de bienfaisance et qui ne s'en est pas repenti, sera voué au feu éternel. Selon Ibn Abbas, "le mal" signifie ici le polythéisme, un polythéiste étant voué au feu éternel.



**82. Et ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement.** 

Au contraire, ceux qui croient en Dieu et au jugement dernier, qui font le bien et accomplissent leurs devoirs, ceux-là auront le paradis pour demeure éternelle. Pour avoir accès au paradis, il faut donc en même temps avoir la foi sincère et faire le bien



**83. Et (rappelle-toi), lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens; d'accomplir régulièrement la Salâ et d'acquitter la Zakâ! - Mais à l'exception d'un petit nombre de vous, vous manquiez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements.**

Dieu remémore aux files d'Israël les ordres qu'il leur avait donnés et l'engagement qu'il leur a fait conclure par Moïse et par d'autres prophètes juifs de n'adorer que Dieu seul sans associé, d'être déférents envers leurs père et mère et leurs proches parents, d'être généreux envers les orphelins et les pauvres qui ne trouvent pas de quoi vivre ni faire vivre leurs enfants. II leur enjoignit de bien traiter les gens et d'avoir de bonnes relations avec eux, de n'avoir pour eux que de bonnes paroles (cela implique aussi qu'il faut initier les gens au bien et leur interdire le mal). Dieu leur prescrit aussi de faire régulièrement la prière et d'acquitter l'aumône légale. Mais les fils d'Israël se sont détournés des commandements du Seigneur et n'ont sciemment pas tenu leurs engagements, à l'exception de quelques uns qui obéirent correctement à la loi divine, que ce soit à l'époque de Moïse ou ultérieurement, et embrassèrent l'Islam. Ce fut, par exemple, le cas de Abdillah ben Sallam et de Thalaba ben Sa'id



**84. Et rappelez-vous, lorsque Nous obtînmes de vous l'engagement de ne pas vous verser le sang (par le meurtre), de ne pas vous expulser les uns les autres de vos maisons. Puis vous y avez souscrit avec votre propre témoignage.** 

Dans ce verset, Dieu rappelle aux juifs ce qu'il leur a interdit de plus important, et l'engagement qu'il leur a fait conclure pour l'éviter. Il dit avoir obtenu des juifs l'engagement de ne plus s'entretuer ni se bannir réciproquement. Les juifs de Médine prirent sous forme d'aveu cet engagement, devenu par le propre témoignage, un argument à leur encontre.



**85. Quoique ainsi engagés, voilà que vous vous entretuez, que vous expulsez de leurs maisons une partie d'entre vous contre qui vous prêtez main forte par péché et agression. Mais quelle contradiction! Si vos coreligionnaires vous viennent captifs vous les rançonnez alors qu'il vous était interdit de les expulser (de chez eux). Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtiment, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.**

Il y avait à Médine trois tribus juives: Les Qaynuqa', les fils de Noudayr, allies des Khazraj, et les fils de Qurayza, allies des Aous. Chaque fois que la guerre éclatait entre les Aous et les Khazraj, les alliés juifs de chaque partie prenaient part aux combats, soutenant chacun ses alliés contre ses adversaires. Souvent, les juifs s'entretuaient, se bannissaient mutuellement et se pillaient les uns les autres. Tout cela leur était prohibé par la Torah. Cependant, lorsque la guerre prenait fin, ils se mettaient a racheter leurs coreligionnaires tombés en captivité. Ils entendaient par là obéir à la Torah. Dieu réprouve leurs actes contradictoires. Car ils s'entretuent contrairement aux recommandations de la Torah; nous rachètent ceux qui sont tombés en captivité, obéissant ainsi aux textes sacrés. Dieu leur dit sur un ton réprobateur: "Croyez vous donc seulement à une partie du livre et rejettez vous le reste?". Dieu menace ceux qui agissent de la sorte d'ignominie dans ce monde et du plus impitoyable châtiment dans l'autre. Puis il leur rappelle qu'il West pas inattentif a ce qu'ils font.



**86. Voilà ceux qui échangent la vie présente contre la vie future. Eh bien, leur châtiment ne sera pas diminué. Et ils ne seront point secourus.**

Ces gens-là qui ne se soumettent pas aux ordres de la Torah et ne les suivent qu'en partie ont préféré la vie dans ce monde à la vie future. En témoignent leurs actes, puisqu'ils ont négligé les lois divines en soutenant l'allié polythéiste, et en bannissant les leurs pour le satisfaire. Ils furent ainsi semblables à celui qui échange la vie en ce monde contre la vie future. Ceux-là, Dieu n'adoucira pas leur peine au jour du jugement dernier, et ils ne trouveront aucun allié pour leur porter secours.



**87. Certes, Nous avons donné le Livre à Moïse; Nous avons envoyé après lui des prophètes successifs. Et Nous avons donné des preuves à Jésus fils de Marie, et Nous l'avons renforcé du Saint-Esprit. Est-ce qu'à chaque fois, qu'un Messager vous apportait des vérités contraires à vos souhaits vous vous enfliez d'orgueil? Vous traitiez les uns d'imposteurs et vous tuiez les autres.** 

Dieu qualifie les fils d'Israël d'opiniâtres et d'arrogants vis A vis des prophètes. Ils obéissent ainsi leurs caprices. Dieu leur rappelle avoir révélé à Moïse la Torah qu'ils falsifièrent et modifièrent. Puis il leur envoya d'autres prophètes et d'autres messagers qui leur rappelèrent le contenu de leurs textes sacrés, et leur commandèrent de s'engager à les suivre. Aussi les fils d'Israël n'avaient aucune excuse d'oublier ou de falsifier les lois célestes. Dieu envoya Jésus fils de Marie comme le dernier prophète chargé de leur apporter un message. Il contredit certains principes de la Torah. C'est pourquoi Dieu l'affermit par les preuves et les miracles, pour confirmer son statut de prophète. 11 lui envoya Gabriel afin de le soutenir. Les fils d'Israël maltraitaient les prophètes. Ils traitaient certains d'imposteurs, tels Jésus-christ et Muhammad, et tuaient d'autres comme ce fut le cas avec Zakariya et Yahya. Ils maltraitaient ainsi les prophètes parce qu'ils leur annonçaient des vérités contraires à leurs inclinations. Le fait qu’ils n’aient cru ni à Muhammad ni à son message n'a rien d'étonnant, car l'ingratitude et l'opiniâtreté font partie intégrante de leur caractère.



**88. Et ils dirent: "Nos cœurs sont enveloppés et impénétrables" - Non mais Allah les a maudits à cause de leur infidélité, leur foi est donc médiocre.** 

Lorsque le prophète invite les Juifs à embrasser l'Islam, ils lui disent que leurs coeurs sont recouverts depuis la naissance d'une membrane qui les empêche de comprendre et les rend inaccessibles. Dieu leur répond qu'ils mentent et que leurs coeurs ont une aptitude innée à trouver le bon chemin, mais qu'il les a éloignés de sa miséricorde parce qu’ils s'étaient montrés incrédules vis â vis des prophètes qui ont précédé Muhammad et du livre qu'ils ont abandonné et falsifié suivant leurs caprices. Ils ont une foi tiède qui se Hittite à quelques Ecritures, alors qu'ils falsifient et abandonnent le reste. (Pour certain, ce verset signifie que ceux qui parmi eux croient au prophète Muhammad et à ses paroles sont peu nombreux).



**89. Et quand leur vint d'Allah un Livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, - alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, - quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants!   **

Les juifs se détournèrent de Muhammad le loué quand il leur apporta le message de Dieu et un livre sacré, le Coran, qui corroborait ce qu'il y avait dans la Torah par le monothéisme qu'il pêche et les principes et les objectifs qu'il définit et qui sont les mêmes que ceux que l'on trouve dans la Torah. Ils savaient pourtant que le message de Muhammad lui était révélé par Dieu, et que le Coran disait la vérité. Ils disaient auparavant aux idolâtres de Médine que leurs Écritures faisaient allusion à la venue d'un prophète qu'il est grand temps d'envoyer. Ils leur disaient aussi qu'ils allaient combattre les infidèles sous son étendard et se venger d'eux. Les juifs espéraient donc que le prophète attendu leur prêterait secours et les aiderait à remporter la victoire sur les infidèles. Cependant, à son arrivée, le prophète Muhammad fut suivi par les Arabes de Médine plutôt que par les juifs qui s'en détournèrent par jalousie, par ingratitude, par obstination et par convoitise des biens vils de ce monde. Maudits soient les juifs infidèles.

****

**90. Comme est vil ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes! Ils ne croient pas en ce qu'Allah a fait descendre, révoltés à l'idée qu'Allah, de par Sa grâce, fasse descendre la révélation sur ceux de Ses serviteurs qu'Il veut. Ils ont donc acquis colère sur colère, car un châtiment avilissant attend les infidèles!   **

Dieu le tout-haut dit: ''Quel malheureux choix ces juifs ont fait en refusant de croire aux révélations de Dieu à son prophète Muhammad! Au lieu de croire en lui et de le soutenir, ils s'en détournèrent et le renièrent par dépit, par envie et par haine, parce que Dieu a choisi un prophète issu d’un autre peuple que le leur pour lui faire révéler la vérité. Le résultat en était qu’ils ont fini par attirer la colère de Dieu à cause de leur incrédulité. Ils avaient mérité auparavant la colère de Dieu a cause de leur impiété et parce qu’ils avaient renié Moïse, et renié Jésus-Christ et son Évangile. Ils ont ainsi mérité colère sur colère. Dieu leur a réservé un châtiment ignominieux. Car ils sont couverts de honte et de misère dans ce monde et séjourneront éternellement à l'enfer.

**91. Et quand on leur dit: "Croyez à ce qu'Allah a fait descendre", ils disent: "Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous". Et ils rejettent le reste, alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux. - Dis: "Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez croyants?".**

Dieu dit que si on presse les juifs de croire a ce qui a été révélé par le Seigneur a son prophète Muhammad, ils opposent: "Il nous suffit de croire a ce qui nous a été révélé (c'est-à-dire a la Torah)". Ils rejettent tout 1e reste, tout en sachant que Muhammad dit la vérité et que le message qu'il apporte confirme ce qui leur a été déjà révélé. Ils savent qu'en reniant le Coran et Muhammad le loué, ils ne font que renier la Torah elle-même. Dieu leur rétorque : "Vous prétendiez croire a la révélation de Dieu rapporté par vos prophètes. Pourquoi alors mettiez-vous a mort les envoyés de Dieu, bien que cela vous ait été prohibé dans vos Ecritures qui vous ordonnent plutôt de les suivre et de leur obéir?". En tuant autrefois les envoyés de Dieu vous avez donne une preuve claire de votre incrédulité. (Dieu imputa le meurtre aux juifs contemporains de Muhammad, bien que ce fût plutôt leurs ancêtres qui l'avaient commis. Cela signifie qu'un peuple est uni et solidaire et qu'il fonctionne comme un seul être pour ce qui est de son caractère et de ses moeurs).



**92. Et en effet Moïse vous est venu avec les preuves. Malgré cela, une fois absent, vous avez pris le Veau pour idole, alors que vous étiez injustes.** 

S'adressant toujours aux juifs, Dieu leur dit: "Déjà du temps de Moïse, vous avez renié vos Ecritures et repris le chemin de l'infidélité. Moïse vous avait apporté des preuves claires, il a produit des miracles et avancé des arguments irréfutables en faveur du caractère unique de Dieu, et qu'il était lui-même son Envoyé. Cependant, lorsque Moïse est allé parler à son Dieu sur le mont Sinaï vous avez pris le veau pour idole tout en sachant que Dieu est unique. Vous avez commis là une grande injustice en vous montrant aussi ingrats. (Les preuves apportées par Moïse sont: le bâton, la main, le naufrage, les sauterelles, les poux, le jaillissement de l'eau de la pierre, la division de la mer en deux, les nuages, la manne et les cailles et le sang).



**93. Et rappelez-vous, lorsque Nous avons pris l'engagement de vous, et brandi sur vous At-Toûr (le Mont Sinaï) en vous disant: "Tenez ferme à ce que Nous vous avons donné, et écoutez!". Ils dirent: "Nous avons écouté et désobéi". Dans leur impiété, leurs cœurs étaient passionnément épris du Veau (objet de leur culte). Dis-(leur): "Quelles mauvaises prescriptions ordonnées par votre foi, si vous êtes croyants".**

Lorsque Moïse vous a apporté la Torah et que vous avez appris les lois qu'elle stipule, vous les avez trouvées lourdes à supporter. Dieu a voulu vous apporter la preuve de sa justesse et du fait qu'elle est sa propre révélation. H dressa au-dessus de vos fêtes le Sinaï, jusqu'à ce qu'il devint comme une ombrelle. Puis vous menaça de le faire tomber sur vos têtes si vous ne proclamiez pas votre soumission et votre engagement à l'alliance que Dieu avait faite avec vous et qui vous incite à vous résigner aux lois divines et à la Torah. Vous avez dit: "Nous avons eu la foi. Nous avons écouté et nous avons accepté de nous y soumettre". Mais vous vous êtes de nouveau écartés du droit chemin. C'était comme si vous disiez: "Nous avons écouté et nous avons désobéi" Puis Dieu le tout haut dit: "Les fils d'Israël sentirent l'amour du veau submerger leurs coeurs. Comment peuvent-ils prétendre posséder la foi après avoir fait autant de mal, après avoir dénoué leur alliance avec Dieu, renié ses preuves, adoré le veau et tué les envoyés?" . Dieu ordonna au prophète Muhammad de gronder les juifs qui savaient ce qu'avaient commis leurs ancêtres et qui cherchaient quand même à les imiter dans tous leurs actes: "Si vous croyez sincèrement à la Torah, maudite soit votre foi qui vous dicte de faire ce que vous faites, de prendre le veau pour idole, de tuer les prophètes, de croire à certaines Ecritures et d'en abandonner d'autres".



**94. - Dis: "Si l'Ultime demeure auprès d'Allah est pour vous seuls, à l'exclusion des autres gens, souhaitez donc la mort (immédiate) si vous êtes véridiques!"** 

Dis-leur, Muhammad: "Si vous croyez sincèrement que vous &es des fidèles soumis à la volonté de Dieu et que vous êtes aux yeux du Seigneur des élites bien aimés parmi tous, que vous ne souffrirez le feu que pendant quelques jours, et que le paradis est à vous seuls alors que toutes les autres créatures sont vouées à l'enfer est à toutes les autres créatures, souhaitez donc une mort immédiate qui vous permettra d'obtenir sans concurrence ces faveurs éternelles, et priez Dieu de vous appeler auprès de lui". S'ils ne le font pas, ce serait la preuve qu'ils ne sont pas sincères dans leur bonne foi.



**95. Or, ils ne la souhaiteront, jamais, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains. Et Allah connaît bien les injustes.**

Dieu s'adressant à Muhammad dit: "Ces incrédules qui to renient ne souhaiteront jamais la mort. Car ils sont parfaitement conscients de leurs actes. Es craignent le châtiment de Dieu pour le mal qu'ils ont fait. Dieu sait qu'ils mentent en prétendant être les seuls destinés au paradis.



**96. Et certes tu les trouveras les plus attachés à la vie (d'ici-bas), pire en cela que les Associateurs. Tel d'entre eux aimerait vivre mille ans. Mais une pareille longévité ne le sauvera pas du châtiment! Et Allah voit bien leurs actions.**

Tu les trouveras même plus attachés à la vie qua tous les autres peuples, même plus que les idolâtres qui n'ont pas d'Ecritures sacrées et ne croient ni à la résurrection ni au jugement denier ni aux bonnes actions, et pour qui la seule chose qui compte c'est la via dans ce monde. Les juifs, eux, croient à la résurrection et au jugement dernier. Ils savent parfaitement qu'ils ont été incrédules et qu'ils ont transgressé les ordres de Dieu et tué ses Envoyés. Ils savent ce qui les attend au jugement dernier, et qu'ils verront s'abattre sur eux h vengeance de Dieu, sa terrible colère et son châtiment Aussi souhaitent-ils que de longues années puissent séparer de ce jour-là et qu'ils puissent vivre mile ans pour être soustraits au châtiment qui leur sera réservé Dieu le tout haut leur répond qu’ils auront beau vivre mille ans, cela ne les sauvera pas du châtiment, tant qu'ils persistent dans leur infidélité, et tant qu'ils s'obstinent à commettre de mauvaises actions. Dieu les voit et observe ce qu'ils font. (Sur la raison de la révélation de ce verset, l'on raconte que les juifs prétendirent être les fils de Dieu et ses bien-aimés. Ils dirent: "N'ira au paradis que celui qui est Juif'. Le prophète Muhammad leur lança alors un défi en les appelant à souhaiter la mort et la malédiction aux plus menteurs parmi eux de confession juive ou musulmane. Les juifs s'en abstinent, prouvant ainsi que leurs allégations n'étaient que pur mensonge. Selon Ibn Abbas, le Prophète dit aux juifs: "Si vous dites vrai, dites: "Dieu, fais-nous périr". Par Dieu, à peine Fun d'entre vous le dira s'étouffera par sa propre salive et mourra. C'est là un autre défi lancé aux juifs et qui restera valable jusqu'à la dernière heure.



**97. Dis: "Quiconque est ennemi de Gabriel doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette révélation qui déclare véridiques les messages antérieurs et qui sert aux croyants de guide et d'heureuse annonce"** 

Les Juifs ont polémiqué avec Muhammad sur son statut de prophète. Ils lui ont dit: "Raconte-nous cinq choses. C'est alors seulement que nous aurons la certitude que tu es un Envoyé de Dieu, et que nous to suivrons". Muhammad conclut un pacte avec eux en prenant Dieu en témoin. Ils posèrent alors quatre questions auxquelles il répondit. Puis ils lui dirent: "A chaque prophètes un ange qui lui révèle la parole de Dieu. Dis-nous qui est le tien?" Le prophètes Muhammad leur répondit: "Le mien c'est Gabriel". Ils dirent: "C'est lui qui descend pendant la guerre, les combats et la douleur. 11 est notre ennemi. C'est celui qui a prédit aux Juifs la destruction de Jérusalem; chose qui eut effectivement lieu. Si tu avais dit que ton ange était Michel nous t'aurions suivi, car c'est l'ange de la miséricorde et de la pluie". C'est alors que Dieu révéla ce verset. Il signifie que celui qui est hostile à Gabriel doit savoir que c'est lui l'esprit fidèle qui a déposé le Coran dans le coeur de Muhammad, à l'ordre de Dieu; ce Coran qui confirme les Ecritures saintes antérieures, dont la Torah, et qui constitue un guide pour les croyants a qui il prédit le paradis



**98. (Dis:) "Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Gabriel et de Michaël... (Allah sera son ennemi) car Allah est l'ennemi des infidèles".** 

Dieu prévient les juifs que celui qui se déclare l'ennemi de Dieu par son incrédulité et la désobéissance à ses ordres, celui qui s'annonce l'adversaire d'un des anges, ou d'un des prophètes, ou de Gabriel ou de Michel, sera l'ennemi de Dieu. Car il se classera parmi les infidèles, et Dieu est l'ennemi des infidèles. Celui qui provoque la colère de Dieu perd ce monde et l'autre monde



**99. Et très certainement Nous avons fait descendre vers toi des signes évidents. Et seuls les pervers n'y croient pas. **

Dieu dit au Prophète magnanime lui avoir révélé des preuves irréfutables qui montrent la véracité de sa prophétie. Ces preuves dévoilent les mystères des connaissances juives, les profondes intentions des juifs, leurs récite et les lois de la Torah que leurs ancêtres ont falsifiées et modifiées. Seuls les scélérats et les désobéissants qui enviaient le Prophète ont préféré être aveugles plutôt que suivre le droit chemin. Os agissaient ainsi par arrogance et opiniâtreté.

****

**100. Faudrait-il chaque fois qu'ils concluent un pacte, qu'une partie d'entre eux le dénonce? C'est que plutôt la plupart d'entre eux ne sont pas croyants.**

Lorsque Dieu envoya le prophète Muhammad, les juifs jurèrent: "Dieu n'a pris de nous aucun engagement de suivre Muhammad, ni conclu aucun pacte avec nous". Le Seigneur fit alors révéler ce verset. (Certain exégètes estiment que le pacte est ici celui conclu par les juifs avec le prophète Muhammad lorsqu'il était à Médine). Ce verset signifie qu'à chaque fois que les juifs prennent un engagement quelconque, certains d'entre eux ne le respectent pas, et que la plupart d'entre eux ne croient pas au message de Muhammad et ne respectent pas l'inviolabilité des pactes et des alliances.

**101. Et quand leur vint d'Allah un messager confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux, certains à qui le Livre avait été donné, jetèrent derrière leur dos le Livre d'Allah comme s'ils ne savaient pas!**

Lorsque Muhammad leur apporta le Coran, Livre de Dieu qui confirme la Torah par ses préceptes et ses lois et par les informations sur les nations antérieures, certains juifs choisirent d'abandonner la Torah et firent comme sils ignoraient complètement son contenu. Pourtant leurs Saintes Ecritures annonçaient l'avènement de Muhammad, décrivaient ses qualités et prédisaient  son message. Mais ils ont observé un mutisme total à son sujet et Pont renié. En reniant Muhammad et le Coran qui confirme la Torah, les Juifs ont abandonné.



**102. Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Salomon. Alors que Salomon n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hâroût et Mâroût, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant"; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient!** 

Ils ont préféré suivre les divulgations faites par les démons et les débauchés sous le règne de Salomon. Ils ont prétendu qu'il n'était pas un prophète destiné à recevoir la révélation de Dieu, mais un magicien puisant son pouvoir dans la sorcellerie qui lui permit d'établir son royaume et de dominer les esprits, les oiseaux et le vent. Es l'accusèrent d'athéisme. Mais il ne fin pas impie. Ce sont plutôt ces démons débauchés qui le furent. Car ils mentirent à son sujet et propagèrent la sorcellerie parmi les hommes et Part divinatoire révélé aux deux anges Harout et Marout à Babel. Mais ces deux anges ne transmettaient jamais leur secret à quelqu'un sans lui dire: "Nous sommes la tentation. Nous t'enseignons ce qui conduit à l'impiété et sème le trouble. Sache cela et prends garde. Les gens n'ont cependant pas suivi ce conseil et ont employé leurs connaissances à désunir l'homme d'avec sa femme. Ces démons effrontés ont pris le chemin de l'impiété en divulguant ces mensonges dont ils se sont servi pour enseigner la sorcellerie aux Juifs. Ils ne nuisaient ainsi à personne. Dieu seul, s'il le veut, autorise le mal. La sorcellerie nuit à ceux qui l'apprennent et la pratiquent, à la fois dans ce monde et dans la vie future où ils ne pourront en tirer aucun profit. Eux-mêmes savaient que celui qui suivait ce chemin ne pouvait attendre aucune indulgence dans la vie future. Maudit soit leur choix, s'ils le savaient.



**103. Et s'ils croyaient et vivaient en piété, une récompense de la part d'Allah serait certes meilleure. Si seulement ils savaient!**

S'ils avaient cm sincèrement en Dieu, à son Envoyé et à leurs propres Ecritures sacrées qui prédisent l’avènement de Muhammad, s'ils avaient craint Dieu, obéi à ses ordres et évité ce qu'Il avait prohibé, ils auraient été gratifiés par Dieu, ce qui eut mieux valu pour eux. La récompense de Dieu avait été plus importante que les profits et les intérêts éphémères dont ils se sont contentés. Ah! S’ils avaient été plus conscients.



**104. Ô vous qui croyez! Ne dites pas: "Râ`inâ" (favorise-nous) mais dites: "'Ounzournâ" (regarde-nous); et écoutez! Un châtiment douloureux sera pour les infidèles.** 

Lorsque le Prophète, le loué, récitait la révélation de Dieu aux habitants de Médine qui lui avaient prété secours, ils lui disaient: "Ra'ina", c'est-à-dire "récite doucement pour que nous puissions suivre et comprendre". Les juifs utilisaient cette même expression en s'adressant au Prophète, prétendant vouloir lui dire "prends soin de nous". Mais ils jouaient avec le mot en changeant le phonème (a) en (é) ou en (o). Prononçaient ainsi exprès "ra'ina" qui signifie en arabe "prends soin de nous", "ra'ino" qui signifie en hébreu "méchant". Dieu attire l'attention du Prophète et des croyants sur ce fait, et leur interdit d'utiliser désormais ce mot en s'adressant au prophète Muhammad. A la place, il leur prescrit de dire "Ondhorna" qui est un synonyme de "ra'ina". Dans ce verset, Dieu menace les juifs infidèles du châtiment le plus terrible pour leur impiété et leur impolitesse envers le Prophète magnanime



**105. Ni les mécréants parmi les gens du Livre, ni les Associateurs n'aiment qu'on fasse descendre sur vous un bienfait de la part de votre Seigneur, alors qu'Allah réserve à qui Il veut sa Miséricorde. Et c'est Allah le Détenteur de l'abondante grâce.**

Les gens du Livre que vous connaissez ainsi que leurs envoyés vous envient et ne veulent pas vous voir obtenir la faveur de Dieu, ni voir votre religion consacrée et fermement implantée De même, les polythéistes vous détestent et vous envient espérant que l'Islam et les musulmans seront définitivement vaincus. Le sentiment d'envie suggère que celui qui l'éprouve est en colère contre Dieu, qu'il s'oppose à sa volonté et sa sagesse pour avoir accordé ses faveurs à la personne enviée. Mais de tels sentiments de rancune et de jalousie ne portent nullement atteinte à Dieu et ne lui font pas; changer d'attitude. Dieu manifeste sa clémence à qui I veut, Lui qui a accordé la plus grande faveur à celui qu'Il avait choisi comme envoyé. II est le généreux qu accorde ses faveurs à ses créatures



**106. Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent?**

Dieu dit qu'il pourrait recommander une chose pour le bien qu'elle apporte, puis l'interdire quand cela s'avère mieux. II ne remplace un ordre ou l'abroge qu'en lui substituant un autre qui soit moins sévère ou meilleur que celui qui est annulé. Dieu prévient son Prophète qu'll est capable de tout et qu'Il dispose totalement de l'univers et de son contenu. 11 permet ce veut et interdit ce qu'il veut. 11 décide comme Il veut et personne ne peut critiquer ses décisions ni remplacer ses ordres. Les fidèles doivent obéir aux ordres de leur Seigneur, suivre son Prophète et croire ce qu'il dit. Ce verset est une riposte aux polythéistes et aux juifs qui disaient: "Ne voyez-vous pas que Muhammad donne un ordre à ses compagnons puis le contredit, quil dit un jour une chose et le lendemain l'annule pour en dire une autre?"



**107. Ne sais-tu pas qu'à Allah, appartient le royaume des cieux et de la terre, et qu'en dehors d'Allah vous n'avez ni protecteur ni secoureur ?**

Dieu souligne à son Prophète qu'll est le tout haut, le seul maître des cieux et de la terre, que le humains n'ont d'autre soutien ni d'autre défenseur qui Lui et qu'ils doivent donc l'écouter et lui obéir. Libre Lui d'abroger les règles qu'll veut. Car les préceptes et les règles de la morale pourraient être utiles à un moment donné et nuisible à un autre.



**108. (Dis:) "Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Gabriel et de Michaël... (Allah sera son ennemi) car Allah est l'ennemi des infidèles".** 

Dieu interdit aux fidèles de trop interroger le prophète Muhammad, le loué, sur les choses avant qu'elles ne se produisent, et ce par obstination et par suggestion, à la manière des fils d'Israël qui posaient des questions à Morse et lui demandaient des choses dans le but de le démentir et de le contredire. Ils lui dirent, par exemple: "Montre-nous Dieu à l'oeil nu". Dieu compare ceux qui, au lieu de croire aux prophètes, de les suivre et de leur obéir, les contredisent, les démentissent et les accablent de questions dont ils n'ont pas vraiment besoin de connaître les réponses mais qui agissent ainsi par obstination et par impiété, à ceux qui échangent la foi contre l'incrédulité et l'égarement, et perdent ainsi la bonne direction. (Sur les raisons de la révélation de ce verset, l’on raconte que Rafei' Ben Khouzayma et Wahab Ben Zayd dirent un jour au prophète Muhammad, le loué, "Apporte-nous un livre du ciel pour que nous le lisions, et fais jaillir les fleuves; alors nous to suivrons"



**109. Voudriez-vous interroger votre Messager comme auparavant on interrogea Moïse? Quiconque substitue la mécréance à la foi s'égare certes du droit chemin.  **

Dieu met en garde les croyants contre les gens du livre, et plus particulièrement contre les juifs, en leur disant qu'ils éprouvent de la haine et de l'hostilité à leur égard; qu'ils oeuvrent avec acharnement à les détourner de leur religion et à les ramener à l'infidélité. Car ils les envient et craignent qu’ils ne prennent en main le pouvoir, d'autant plus qu'ils savent que le prophète Muhammad dit la vérité et qu'il a reçu la révélation de Dieu. Dieu commande aux croyants d'excuser ces infidèles envieux, de leur pardonner et de supporter le mal qu'ils leur causent jusqu'à ce que Dieu ordonne la victoire car il est tout-puissant. Cette partie du verset où Dieu ordonne aux croyants d'excuser et de pardonner jusqu'à ce fasse connaître sa volonté, est abrogée par un autre verset où Il dit: "Combattez les idolâtres partout où vous les trouverez" (Sourate du Repentir, verset 5), et par le verset suivant: "Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au jour dernier, ceux qui n'admettent pas les prohibitions décrétées par Dieu et son prophètes et ceux qui, parmi les gens d'Ecriture, ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains, manifestement humiliés." (Sourate du Repentir, verset 29).

****

**110. Et accomplissez la Salâ et acquittez la Zakâ. Et tout ce que vous avancez de bien pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès d'Allah, car Allah voit parfaitement ce que vous faites.**

Dieu incite les fidèles à s'occuper de ce qui leur est utile à la fois dans ce monde, puisque cela leur permet de remporter la victoire qu'Il leur a promise, et dans la vie future puisque cela leur permettra de gagner le paradis. 11 leur prescrit de faire le bien sur terre, de faire régulièrement la prière et d'acquitter l'aumône légale pour s'assurer la satisfaction de Dieu et son paradis. lls se raffermiront ainsi contre les difficultés et les adversités. Dieu apprend aux fidèles que pour tout le bien fait sur terre, récompense en sera gardée auprès de Dieu. Ils n'en perdront rien car Dieu sait tout ce qu'ils font de bien ou de mal et les jugera en fonction.

**111. Et ils ont dit: "Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens". Voilà leurs chimères. - Dis: "Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques".**

Les juifs et les chrétiens prétendaient que seuls ceux qui avaient embrassé leur religion iraient au paradis. Dieu leur répond que c'est évidemment ce qu'ils souhaitent mais qu’ils n'ont nullement raison de le croire ni de le prétendre et qu'ils ne possèdent aucune preuve de ce disent. Si leurs allégations ont quelque fondement, qu'ils les établissent. Mais puisqu'ils sont incapables d’en apporter la preuve, alors ils sont des calomniateurs.



**112. Non, mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point attristés.** 

Dieu réfute les allégations des juifs et des chrétiens en leur disant: "front au paradis ceux qui se seront donnés entièrement à Dieu, qui auront suivi sciemment et sincèrement ses ordres et qui auront pratique le bien. Ceux-la, Dieu les récompensera pour leurs bienfaits. Il les enverra au paradis et leur évitera toute crainte et toute angoisse au jour du jugement.

Ceux-là n'auront rien à craindre quanta l'avenir, et n'auront pas a s'attrister sur ce qu'ils laisseront derrière eux dans ce monde. La clémence de Dieu n'est pas exclusivement attribuée a un peuple plutôt qua un autre. Tous ceux qui oeuvrent sincèrement pour l'obtenir, l'obtiendront.



**113. Et les Juifs disent: "Les Chrétiens ne tiennent sur rien"; et les Chrétiens disent: "Les Juifs ne tiennent sur rien", alors qu'ils lisent le Livre! De même ceux qui ne savent rien tiennent un langage semblable au leur. Eh bien, Allah jugera sur ce quoi ils s'opposent, au Jour de la Résurrection.**

Une délégation des chrétiens de Najran au Yémen vint un jour chez le Prophète Muhammad. Les grands prêtres des juifs de Médine arrivèrent a leur tour et les deux groupes se querellèrent devant le Prophète. Un juif dit aux chrétiens: "Votre religion ne repose sur rien de vrai", et il renia Jésus-Christ et l'Evangile. Un chrétien de la délégation dit aux juifs: "Votre religion ne repose sur rien", et il renia Moïse et la Torah. Et pourtant Jésus-Christ est venu compléter et non contredire les préceptes de la Torah. Chaque groupe a renié le message d'un Prophète mentionné dans ses propres Ecritures. Les juifs ont renié Jésus-Christ tout en ayant entre les mains la Torah dans laquelle Dieu conclut un pacte avec les fils d'Israël, a travers Moïse, de croire à la prophétie de Jésus. Jésus-Christ ordonna aussi de croire à Morse comme étant l'Envoyé de Dieu et d'avoir foi en son livre. Les chrétiens membres de la délégation refusèrent de croire en Moïse, allant ainsi l'encontre de leur propre livre. Les uns et les autres récitaient leur livre et connaissaient la loi de la Torah et de l'Evangile. Mais ils se sont reniés mutuellement par impiété et par opiniâtreté. Ce sont là des propos comme en ont tenu avant eux d'autres ignorants qui, mûs par l'obstination et par l'envie, avaient renié les Envoyés de Dieu. Dieu les rassemblera au jour du jugement dernier et tranchera leurs controverses en prononçant à leur égard son jugement équitable.



**114. Qui est plus injuste que celui qui empêche que dans les mosquées d'Allah, on mentionne Son Nom, et qui s'efforce à les détruire? De tels gens ne devraient y entrer qu'apeurés. Pour eux, ignominie ici-bas; et dans l'au-delà un énorme châtiment.** 

Dieu fait allusion dans ce verset à ce que fit le commandant romain qui prit d'assaut la ville de Jérusalem vers l'an 70 ap. J.-C., a l'instigation des Chrétiens qui s'étaient réfugiés à Rome fuyant l'injustice, l'oppression et les complots des juifs. II entra à Jérusalem et la ravagea. Il détruisit le temple et les lieux saints et brûla la Torah. Jésus-Christ en avait averti les juifs. Ici, Dieu s'en prend aux incrédules qui interdisent aux gens d'entrer dans les mosquées et les temples pour y faire retentir le nom de Dieu et prier le Seigneur, et qui oeuvrent à détruire ses mosquées. Ils les considère comme les plus injustes, et dit qu'ils ne devront entrer dans la maison de Dieu, si les musulmans l'emportent sur eux, que couverts d'opprobre et après avoir payé le tribut; ou alors ils devront y entrer en tremblant de peur que les musulmans, avec qui ils auraient conclu une trêve, ne les assomment. Dieu a réserve à ces injustes l'opprobre dans ce monde en donnant aux musulmans le pouvoir sur eux. Il leur a réserve dans l'autre un châtiment terrible pour leur injustice et leur impiété. (Certains interprètent le verset en disant que l'un des aspects de l'animosité des membres de ces communautés religieuses les unes à l'égard des autres est la destruction réciproque de leurs temples. Ils n'auraient pas dû commettre ce crime terrible. Ils devaient respecter l'inviolabilité des lieux saints et n'y entrer qu'en montrant le plus grand respect. Ils n'auraient pas dû empêcher autrui d'y faire retentir le nom de Dieu.



**115. A Allah seul appartiennent l'Est et l'Ouest. Où que vous vous tourniez, la Face (direction) d'Allah est donc là, car Allah a la grâce immense; Il est Omniscient.**

Après avoir pris refuge à Médine, le prophète Muhammad le loué se tournait en faisant la prière du côté de Jérusalem. Mais il aimait la Kaaba vers laquelle se tournait avant lui son père Abraham. Il priait Dieu et interrogeait le ciel du regard. Dieu lui envoya alors ce verset coranique: "Nous t'avons vu interroger le ciel du regard. Nous te désignerons une direction qui t'agréera". Les juifs de Médine dirent alors: "Pourquoi ont-ils change de direction ?" Dieu envoya ce verset en guise ; de réponse. Il signifie qu'à Dieu seul appartiennent à la fois le Levant et le Couchant. De quelque côté que rare humain se tourne en faisant la prière, il trouvera la face de Dieu. C’est à Dieu seul qu'on aspire, et il est omniprésent, illimité, englobe toute la création et sait tout. Rien ne lui échappe.



**116. Et ils ont dit: "Allah s'est donné un fils"! Gloire à Lui! Non! mais c'est à Lui qu'appartient ce qui est dans les cieux et la terre et c'est à Lui que tous obéissent.**

Par ce verset, Dieu rétorque aux chrétiens qui prétendaient que Jésus était le fils de Dieu. Il répond aussi à un groupe de juifs qui prétendaient qu'Eizra &an le fils de Dieu, et enfin à un groupe de polythéistes qui soutenaient que les anges étaient les filles du Seigneur. Es les a tous démentis et rejeté leurs fausses allégations. Gloire à Lui et loué soit son nom. Ce sont des calomniateurs, car Dieu est unique et sans égal. Il n'a ni compagne ni fils. II est le maître des cieux et de la terre et tout s'humilie devant Lui et le vénère.



**117. Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant. Lorsqu'Il décide une chose, Il dit seulement: "Sois", et elle est aussitôt.** 

Dieu le tout haut est le créateur des cieux et de la terre. Il les conçut sans imiter aucun exemple antérieur. S'il désire une chose ou veut exécuter ce qu'Il a décide, Il n'a qu’à dire: "Soit" et elle est à l'instant même. Dieu n'a besoin ni de descendance ni de fils. Gloire à lui.



**118. Et ceux qui ne savent pas ont dit: "Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas (directement), ou pourquoi un signe ne nous vient-il pas?" De même, ceux d'avant eux disaient une parole semblable. Leurs cœurs se ressemblent. Nous avons clairement exposé les signes pour des gens qui ont la foi ferme.** 

Les incrédules qui ne connaissent rien aux révélations de Dieu à ses prophètes, ni aux preuves dont les prophètes peuvent en être dotes, dirent: "Dieu ne pourrait-Il pas nous adresser directement la parole pour nous dire que tu es vraiment son envoyé? Ou alors qu'Il nous envoie un ange pour nous le dire comme D t'a pane, toi qui est un humain comme nous autres. Peux-tu nous apporter la preuve que tu dis la vérité en prétendant être l'envoyé de Dieu ?". Ils le disaient par opiniâtreté, par arrogance et pour le réduire à l'impuissance, et non pour aboutir à la vérité et éclaircir les points sombres. D'autres peuples avaient tenu des propos semblables dans le seul but de se montrer opiniâtres et arrogants. Let juifs demandèrent, en effet, à Moise de leur montrer Dieu face a face. Les polythéistes arabes portaient donc la même mentalité et avaient les coeurs aussi assombris par l'athéisme, l'arrogance et l'entêtement que les incrédules qui les avaient précèdes. Dieu a révélé suffisamment de signes et avancé assez d'arguments pour prouver que Muhammad disait la vérité. Ces indices et ces arguments sont suffisants pour ceux qui ont la foi. Quant à ceux dont Dieu a fermé à l'aide d'un sceau le coeur, l'ouïe et la vue, ceux-là n'auront la foi que lorsqu'ils subiront le terrible châtiment. (Sur les raisons de la révélation de ce verset, Ibn Abbas raconte que Rafe' Ben Harmala dit un jour au prophète Muhammad le loué: "Si vraiment tu es l'envoyé de Dieu comme tu le dis, demande à Dieu de nous parler pour que nous puissions entendre sa parole. Dieu envoya alors ce verset).



**119. Certes, Nous t'avons envoyé avec la vérité, en annonciateur et avertisseur; et on ne te demande pas compte des gens de l'Enfer.  **

Dieu le tout-haut dit à son prophète Muhammad le loué: "Nous t'avons envoyé pour annoncer la vérité inébranlable à ceux qui obéissent, et avertir ceux qui désobéissent et se montrent arrogants; mais non pour que tu forces les gens à croire. Ne t'en fais pas s'ils s'obstinent à demeurer incrédules et opiniâtres. Cela ne te porte aucun préjudice que tu sois démenti par les incrédules. Tu n'as pas été envoyé pour forcer les gens à la foi, et tu ne sera donc pas jugé négligeant s'ils ne te suivent pas."

****

**120. Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. - Dis: "Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction". Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secoureur.**

Le prophète Muhammad espérait que les gens de l'Ecriture seraient les premiers à croire en lui. Aussi il fut choqué et n'admit pas qu'ils se détournent tellement de lui et qu'ils s'obstinent autant à le contredire. Dieu voulut par ce verset lui faire perdre tout espoir de les voir embrasser l'Islam. Pour ce faire, Il fait dépendre leur crédibilité de ce qui est complètement impossible. Il lui dit: "Les juifs et les chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi tant que tu n'embrasseras pas leur religion et ne suivras leurs préceptes. C'est pourquoi tu dois cesser de solliciter leur satisfaction, et tu dois plutôt oeuvrer à faire plaisir à Dieu en les invitant à la bonne foi et au droit chemin. Dis-leur: "La religion que Dieu Ma chargé de prêcher et qu'Il avait révélé à ces autres envoyés est la bonne et l'exacte". Dieu menace les fidèles qui suivent les méthodes des juifs et des chrétiens et approuvent ce qu'ils ont ajoutés à leur guise à leurs religions en suivant leurs désirs et leurs aspirations. Il leur dit qu'en agissant de la sorte, personne ne les protégera du châtiment de Dieu au jour.

du jugement dernier, car ils ont bien appris la vérité grace au Coran et a la Sunna (préceptes tirés des paroles et des pratiques du prophète). (Dieu s'adresse ici au Prophète et met en garde son peuple, car le Prophète est preserve contre le fait de commettre le mal.

Haut du formulaire

**121. Ceux à qui Nous avons donné le Livre, qui le récitent comme il se doit, ceux-là y croient. Et ceux qui n'y croient pas sont les perdants.**

Certains parmi les gens de l'Écriture lisent la Torah avec vénération et méditation, en saisissant sa signification profonde et en assimilant parfaitement ses mystères et ses portées, à savoir que tu es, O Muhammad, porteur du message de Dieu et que tu dis la vérité. Il y croient et s'en servent pour retrouver le bon chemin, (ce fut le cas, par exemple, de Abdullah ben Sallam). Au contraire, ceux qui, parmi les chefs obstinés et les imitateurs ignorants, refusent de croire à la révélation que Dieu t'a faite, bien qu'ils sachent est juste et irréfutable, ce sont ceux-là qui ont perdu le bonheur dans ce monde et Ia gloire et la souveraineté que Dieu accorde a ceux qui glorifie sa religion



**122. Ô Enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés et que Je vous ai favorisés par-dessus le reste du monde (de leur époque).** 

Dieu le tout haut rappelle aux juifs les faveurs et les bienfaits qu'il a accordés à leurs ancêtres. Il les a avantagés par rapport à leurs contemporains qui ne croyaient pas à une religion céleste. 11 les incite à remercier le Seigneur pour leur avoir envoyé la Torah. en croyant à tout ce qui y a été dit, y compris la description du prophète Muhammad le loué et l'annonce de son arrivée, ainsi que le pacte conclu par Dieu avec les fils d'Israël de croire à Muhammad et de le soutenir. Dieu le leur rappelle pour qu'ils croient à Muhammad et à son message, et pour qu'ils ne soient pas portés par l'envie à le contredire et à conspirer contre lui



**123. Et les Juifs disent: "Les Chrétiens ne tiennent sur rien"; et les Chrétiens disent: "Les Juifs ne tiennent sur rien", alors qu'ils lisent le Livre! De même ceux qui ne savent rien tiennent un langage semblable au leur. Eh bien, Allah jugera sur ce quoi ils s'opposent, au Jour de la Résurrection.**

(1) Dieu ordonne aux juifs d'appréhender son châtiment le jour où les âmes ne pourront être d'aucun secours les unes pour les autres, of aucune offre de rachat ne sera admise et of personne ne pourra intervenir en leur faveur. Qu'ils appréhendent le jour nut autre que Dieu ne pourra venir en aide aux infidèles



**124. Et redoutez le jour où nulle âme ne bénéficiera à une autre, où l'on n'acceptera d'elle aucune compensation, et où aucune intercession ne lui sera utile. Et ils ne seront point secourus.** 

Muhammad, indique aux gens de l'Écriture et aux polythéistes l'épreuve que Dieu fit subir Abraham en lui prescrivant certaines choses et lui en prohibant d'autres. Il exécuta ses ordres à la perfection et Dieu fit de lui un exemple à suivre et un chef spirituel Abraham appela alors les hommes a croire en un Dieu unique et à se purifier de l'idolâtrie. Il demande à Dieu d'entendre cette faveur a ses descendants en choisissant parmi eux les guides spirituels. Dieu le tout puissant lui répondra favorablement, mais lui précisa exclurait ceux qui seraient injustes. Car les descendants injustes d'Abraham ne sauraient être des chefs spirituels ni servir d'exemples à suivre.



**125. (Et rappelle-toi) quand nous fîmes de la Maison un lieu de visite et un asile pour les gens - Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout - Et Nous confiâmes à Abraham et à Ismaël ceci: "Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent.**

Muhammad, dis à ceux-ci que nous avons fait de la Ka'ba un lieu inviolable et un abri pour les hommes afin qu'ils s'y rendent et y adorent le Seigneur. Dis-leur que nous l'avons désignée comme un lieu de pèlerinage et un asile pour ceux qui ont peur, afin qu'ils y trouvent refuge. Car les gens respectent ce lieu et le vénèrent. Nous avons inspire aux gens de prendre comme lieu de prière le sépulcre d'Abraham. Dis-leur que nous avons recommandé à Abraham et à son fils Ismaël de nettoyer la maison de Dieu des saletés, des turpitudes commises, du paganisme et des idoles, en l'honneur des pèlerins qui viennent de loin s'y recueillir et en faire le tour, et de ceux qui y accomplissent une retraite, qui y prient, s'y agenouillent et s'y prosterner. (II s'agit de purifier la demeure de Dieu des souillure et préférable à saletés matérielles seuls les excréments sont des saletés matérielles tels les excréments, le bavardage et les disputes pendant l'accomplissement des rites comme le fait de tourner autour de la Ka'ba, d'aller et de revenir entre les deux collines Safa et Méroua, et de prier)



**126. Et quand Abraham supplia: "Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et fais attribution des fruits à ceux qui parmi ses habitants auront cru en Allah et au Jour dernier", le Seigneur dit: "Et quiconque n'y aura pas cru, alors Je lui concèderai une courte jouissance (ici-bas), puis Je le contraindrai au châtiment du Feu (dans l'au-delà). Et quelle mauvaise destination!"** 

(126) Muhammad, dis à ton peuple qu'Abraham supplia Dieu de faire de ce lieu un pays inviolable et à l'abri de la peur, et d'accorder ses faveurs à ceux de ses habitants qui croiraient en Dieu et au jour dernier". Dieu répondit accorderait ses faveurs aux croyants et aux non croyants, car Il n'abandonne pas ses créatures sans subvenir à leurs besoins. Dieu précisa cependant qu'Il rendrait éphémères les quelques faveurs réservées à ceux qui ne croiraient pas, et puis qu'il les acculerait enchaînés à l'enfer pour leur faire subir le châtiment. Quelle terrible destinée que la leur !



**127. Et quand Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Maison: "Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient.**

 Raconte-leur, 0 Muhammad, que pendant qu'Abraham et Ismail élevaient les assises de la Ka'ba, ils priaient Dieu de bien vouloir agréer leur oeuvre qui est un acte de bienfaisance; car c'est Dieu le tout-haut qui entend les prières et connaît les intentions. En effet, la Ka'ba tire sa haute valeur du fait qu'elle fut bâtie et vouée au nom de Dieu, et consacrée à sa vénération sur une terre dominée à l'époque par le paganisme ,ni pour ses pierres ou son Site



**128. Notre Seigneur! Fais de nous Tes Soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.** 

Ils prièrent Dieu: "Seigneur, fais que nous soyons sincères en to vénérant, résignés à ta volonté, soumis ton obéissance, et que nous ne croyions qu'en toi. Fais de notre postérité un peuple soumis à tes lois et croyant en Toi seul, afin que ('Islam continue par la force de la Nation et la coopération de la collectivité. Montre-nous les rites du pèlerinage, et permets- nous de nous repentir et de revenir à Toi chaque fois qu'une chose nous en détourne. Tu es, Seigneur, miséricordieux et clément envers les repentants et les repentis. Gabriel, le loué, accompagna Abraham à Mina, à Arafat et en d'autres lieux du pèlerinage pour lui en montrer les rites. En chemin, le diable apparut à Abraham qui lui lança chaque fois sept cailloux. C'est la raison pour laquelle l'on jette des cailloux au Diable



**129. Notre Seigneur! Envoie l'un des leurs comme messager parmi eux, pour leur réciter Tes versets, leur enseigner le Livre et la Sagesse, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage! **

 Abraham et Ismaël parachevèrent leurs prières en suppliant Dieu de faire nitre parmi leurs descendants un Envoyé qui leur réciterait la parole de Dieu, leur apprendrait le Livre (le Coran) et leur enseignerait, par ses pratiques et l'exemple donnerait aux musulmans, les mystères des lois religieuses et leurs objectifs. Es supplièrent Dieu que le Prophète, issu de leur postérité, serve d'exemple a suivre par son comportement, leur apprenne a fond la religion et leur enseigne la sagesse (le Prophète leur apprendra le bien
suivront, et leur indiquera le mal qu'ils éviteront. Il leur dira qu'ils gagneront la satisfaction de Dieu en lui obéissant, les incitant ainsi I s'appliquer davantage à se résigner à la volonté du Seigneur et à se soumettre a ses
! lois, et à éviter toute désobéissance qui le mécontenterait). Ils achevèrent leur prière en disant: "Seigneur, tu es le bien-aimé pour qui rien n'est difficile, et qui es capable de tout.  Tu es le sage par to parole, tes actions et tes lois, puisque tu mets toute chose à la bonne place, car tu sais tout, tu es sage et juste

****

**130. Qui donc aura en aversion la religion d'Abraham, sinon celui qui sème son âme dans la sottise ? Car très certainement Nous l'avons choisi en ce monde; et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien.**

Abraham n'a vénéré et prié que Dieu seul. Il a renié toute autre idole, et est allé même jusqu'à désavouer son propre père et contredire son propre peuple. Celui qui abandonne le chemin d'Abraham, se désintéresse de sa religion et suit le chemin du péché et de l'égarement, celui-là n'a pas le sentiment de sa dignité. Seul un ignorant et un impertinent peut s'égarer. Dieu a élu Abraham dans ce monde et it siègera dans l'autre parmi les justes favorisés par le Seigneur

Haut du formulaire

**131. Quand son Seigneur lui avait dit: "Soumets-toi", il dit: "Je me soumets au Seigneur de l'Univers".**

Dieu ordonna à Abraham de lui être fidèle et de se soumettre à sa volonté. Il se résigne et dit: "Je me soumets au maître de l'Univers".



**132. Et c'est ce qu'Abraham recommanda à ses fils, de même que Jacob: "Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion: ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis!" (à Allah).** 

Le terme "islam" qui signifie la résignation A la volonté divine était cher au coeur d'Abraham, d'Issac et de Jacob qui, à l'article de la mort, recommandèrent à leurs enfants de se soumettre et leur dirent: "Dieu vous a choisi une religion. Faites donc constamment le bien jusqu'à ce que Dieu vous appelle à lui. Car l'on meurt portent avec soi ses derrières croyances avec lesquelles l'on sera ressuscité et dont on recueillera le mérité.



**133. Etiez-vous témoins quand la mort se présenta à Jacob et qu'il dit à ses fils: "Qu'adorerez-vous après moi?" - Ils répondirent: "Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Divinité Unique et à laquelle nous sommes Soumis".**

Dieu le tout-haut dit que les juifs qui furrent des contemporains de Muhammad le loué entraient en polémique avec lui, reniaient le message qu'il portait du Seigneur et prétendaient suivre la religion de Jacob bien qu'ils n'aient pas été présents lorsqu'il rendit l'âme. Dieu en fut le témoin. Il nous fait savoir qu'à l'article de la mort Jacob interpella ses enfants en ces termes: "Qui adorerez-vous après moi ?". Ils lui répondirent qu'ils adoreraient son Seigneur et celui de ses pères, le Dieu unique et sans égal à la volonté duquel ils se soumettraient. (Ce verset indique que la religion de Dieu est la même pour tout peuple, et que tous les envoyés de Dieu sont porteurs du même message. Cette doctrine consiste à croire en un Dieu unique, à se soumettre à sa volonté et à suivre la bonne voie indiquée par les prophètes.



**134. Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. On ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient.**

Cette génération qui a disparu fut un peuple croyant. Vous ne gagnerez rien de lui appartenir si vous ne faites vous-même le bien. Car selon la loi divine, chacun ne recueille que le mérite de ses propres actions, et ne sera jugé que pour ce qu'il a fait. Il ne vous sera donc pas demandé compte de ce qu'auront fait vos ancêtres.



**135. Ils ont dit: "Soyez Juifs ou Chrétiens, vous serez donc sur la bonne voie". - Dis: "Non, mais nous suivons la religion d'Abraham le modèle même de la droiture et qui ne fut point parmi les Associateurs".** 

Des juifs direct au prophète Muhammad le loué: '"Qu'est-ce la bonne voie si ce n'est celle dans laquelle nous nous trouvons? Alors suis-nous, Muhammad, to seras dans la bonne voie". Les chrétiens lui direct la même chose. Dieu leur rétorqua par ce verset, en disant à son Prophète magnanime: "Dis-leur : "Nous ne voulons pas suivre le culte des juifs ni celui des chrétiens car les deux cultes ont été falsifiés et se sont éloignés de leur origine et du culte d'Abraham. Nous suivons plutôt I'Islam, culte d'Abraham le sincère, le modèle même de la sincérité et de la droiture et qui ne fut jamais un idolâtre. Son culte est à. l'origine du nôtre et du vôtre. C'est le culte qui ne dévie pas du droit chemin



**136. Dites: "Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur: nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis".** 

Dieu ordonne aux croyants de dire aux uns et aux autres: "Nous croyons aux messages divins apportés à tous les prophètes sans faire aucune distinction entre eux. C'est à Dieu que nous sommes soumis". (Les juifs, qui sont des gens de l'Écriture, lisaient la Torah en hébreu et l'interprétaient aux musulmans en arabe. Le prophète Muhammad dit alors à ses fidèles: "Ne croyez pas les gens de l'Écriture. Ne démentez pas leurs propos non plus. Dites plutôt: "nous croyons en Dieu et à sa révélation")



**137. Alors, s'ils croient à cela même à quoi vous croyez, ils seront certainement sur la bonne voie. Et s'ils s'en détournent, ils seront certes dans le schisme! Alors Allah te suffira contre eux. Il est l'Audient, l'Omniscient.**

Si les mécréants parmi les gens de l'Écriture adhèrent à votre dogme, c'est-à-dire croient à tous les livres et les envoyés de Dieu sans faire aucune distinction entre eux, ils auront retrouvé la bonne direction. S'ils le rejettent malgré les preuves qu'ils connaissent et suivent le mauvais chemin, ils se seront mis en état de rébellion. Dieu te permettra de les vaincre, 0 Muhammad, et Il te mettra à l'abri de leurs complots, lui qui entend ce qu'ils disent et sait les complots qu'ils trament



**138. Nous suivons la religion d'Allah! Et qui est meilleur qu'Allah en sa religion? C'est Lui que nous adorons".** 

 Dieu nous a dotes d'une disposition innée à suivre le bon chemin et a croire aux messages des Prophètes. Tel est notre trait caractéristique qui nous distingue et nous orne, comme la couleur orne le tissu. Personne n'a une religion qui soit meilleure que celle de Dieu. C'est lui qui dote ses créatures de la couleur de la foi. Nom n'adorons que lui, nous ne sommes soumis qu'à lui nous ne suivons que le chemin qu'Il nous a indique



**139. Dis: "Discutez vous avec nous au sujet d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et le vôtre? A nous nos actions et à vous les vôtres! C'est à Lui que nous sommes dévoués.  **

 Ô Muhammad, dis aux juifs et aux chrétiens, qui sont des gens de l'Écriture, : "Vous discutez avec nom et vous prétendez que votre religion est la meilleure, Tantôt vous dites (N'ira au paradis que celui qui est juif ou chrétien). Et tantôt vous dites (Soyez Juifs ou chrétiens, vous serez alors dans la bonne voie). Serez vous plus proches de Dieu que nous autres ? Il est notre Seigneur, le vôtre et celui de tout le monde. Car c'est Lui qui nous a tous créés, et les créatures ne se distinguent à ses yeux que par leur probité et leur piété Nos actions se répercuteront sur nous, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Vous-mêmes ne recueillerez que 'le mérite de vos actions. Nous sommes sincères envers : Dieu et nous ne cherchons qu'à le satisfaire. Alors que vous, vous avez compte sur vos ancêtres pieux et bienfaisants, en prétendant qu'ils interviendront en votre faveur auprès de Dieu, quoique vous vous soyez écartés de leur bonne conduite.

****

**140. Ou dites-vous qu'Abraham, Ismaël, Isaac et Jacob et les tribus étaient Juifs ou Chrétiens?" - Dis: "Est-ce vous les plus savants ou Allah?" - Qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il détient d'Allah? Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.**

Vous prétendez être plus proches que nous du Seigneur parce que vous êtes juifs ou chrétiens, et vous persistez à dire qu'Abraham, Ismaël, Isaac et Jacob étaient comme vous juifs ou chrétiens. Vos allégations ne sont que purs mensonges. Car le judaïsme n'est apparu sous ce nom qu'après Moïse, et le christianisme West apparu qu'après Jésus-Christ. Comment alors prétendez-vous que les envoyés de Dieu qui sont Venus bien avant Moïse et Jésus étaient juifs ou chrétiens? Cela va à l'encontre du bon sens. Sauriez-vous mieux ceux qui gagnent l'agrément de Dieu? Dieu est sans doute le mieux renseigné. 11 a voulu que les gens adhèrent au dogme d'Abraham; vous le savez et vous l'admettez. Vos livres le confirment. Pourquoi donc vous en détournez vous? Nul n'est plus coupable que celui qui dissimule une vérité démontrée dans le livre du Seigneur. Cette vérité figure dans la Torah qui précise que Dieu enverra aux fils d'Israël un Prophète de leurs cousins les Arabes fils d'Ismaël. Cependant, ils persistent à le dissimuler. Ils le nient devant ceux qui ne connaissent pas la Torah, et le falsifient devant ceux qui la connaissent. Dieu ne manquera pas de vous châtier. Il sait parfaitement ce que vous faites et ce que vous semez.

**141. Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient.**

Cette génération de prophètes a disparu emportant avec elle le mérite de ses actions. Vous-mêmes ne recueillerez que le mérite de vos actions. Nul ne sera jugé sur les actions d'autrui. Celles-ci ne lui seront d'aucune utilité et ne Iui porteront aucun préjudice.



**142. Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire: "Qui les a détournés de la direction (Qibla) vers laquelle ils s'orientaient auparavant?" - Dis: "C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin".** 

Pendant qu'il était à la Mecque, le prophète Muhammad faisait ses prières en se tournant vers le rocher sacré à Jérusalem, imitant ainsi les prophètes des fils d'Israël. Mais il aimait mieux se diriger vers la Ka'ba, et souhaitait que Dieu change la direction de la prière vers la ka'ba. Aussi il s'arrangeait pour se tourner vers les deux directions à la fois, et ce en se tenant au sud de la Ka'ba et en tournant la tête vers le nord. La Ka'ba et le rocher sacré étaient alors du même côté. Les musulmans imitaient l'exemple de leur Prophète. Mais lorsque Muhammad émigra à Médine, il ne lui était plus possible de se tourner à la fois et simultanément vers la Ka'ba et vers Jérusalem Il fit alors ses prières pendant seize mois en prenant la direction de Jérusalem. Puis Dieu lui prescrivit de se tourner désormais vers la Ka'ba, car elle fat la direction de son père Abraham. Dieu prévint son Prophète que les juifs allaient prendre ce changement de direction comme un prétexte pour débiter des médisances sur son compte, ourdir des conspirations, mettre en doute son message et prétendre que leur religion est la bonne; car au départ, Muhammad le loué et ses compagnons s'étaient tournés vers Jérusalem qui est la direction des juifs Pourquoi ont-ils ensuite abandonné la direction à laquelle ils étaient habitues jusqu'alors ? Les hypocrites, les idolâtres et ceux dont la foi était fragile et les coeurs malades ont été affect& par ces propos. Ce sont les ignorants auxquels Dieu a fait allusion. Ils dirent: "Pourquoi les musulmans ont-ils abandonné leur direction?" Dieu le tout haut leur répond : "L'Orient et l'Occident sont Dieu, maître de tout. Aucune des deux directions n'est meilleure que l'autre. Là où les gens tournent le visage ils trouveront le Seigneur. L'essentiel c'est de se résigner à sa volonté sans être effleuré par le doute ou la moindre hésitation. Le Seigneur indique à qui Il veut le droit chemin menant au paradis



**143. Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. Et Nous n'avions établi la direction (Qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager (Muhammad) et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allah guide. Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre (la récompense de) votre foi, car Allah, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes.**

Avant l'Islam, les gens étaient répartis en deux groupes: les uns étaient des matérialistes qui ne cherchaient qu'à satisfaire les besoins et les caprices du corps. Ce fut le cas des idolâtres et des juifs qui disaient: "Nous voulons jouir de notre vie et nous ne craignons que le temps qui s'écoule et qui causera notre perte." Les autres étaient dominés par une tendance purement spirituelle et se livraient entièrement à des pratiques dévotion et de mysticisme religieux,, hantés par l'idée de se retirer du monde et d'abandonner les jouissances physiques. Ce fut le cas des chrétiens, des sabi'as et de quelques sectes indiennes. L'Islam est venu faire de ses adeptes une nation qui occupe un juste milieu entre les uns et les autres. Il stipula la satisfaction, sans excès, des besoins corporels tout en gardant la pureté spirituelle et la grandeur de Mme, car un être humain est un corps et une âme. L'Islam fit de ses adeptes une nation centrale afin qu'ils servent de témoins aux matérialistes qui ont complètement abandonné le Seigneur, se sont livrés aux jouissances du corps et détournés des questions spirituelles. Les musulmans sont également destines à servir de témoins aux spirituels extravagants qui appellent à l'abandon des plaisirs matériels et à la privation de tout ce que Dieu a, procure dans cette vie. Dieu voulut que le Prophète serve de modèle aux croyants, et de témoins, que les musulmans suivent sa démarche et ses préceptes, ou s'en détournent et dévient en abandonnant la modération. Dieu dit avoir permis au Prophète de se tourner d'abord vers Jérusalem, puis lui avoir commandé de se diriger vers la Ka'ba pour distinguer ceux qui obéiraient au Prophète sans hésitation et sans le moindre doute, de ceux qui l'abandonneraient. Ce fut là une dure épreuve sauf pour ceux à qui Dieu donna la foi. Dieu voulut par là distinguer ceux qui croiraient d'une manière absolue au Prophète et à son message. Ces croyants n'auraient aucun mal à changer de direction en faisant leurs prières. Répondant à ceux qui s'interrogent sur le sort des musulmans qui faisaient la prière en se tournant du côté de Jérusalem puis qui sont morts avant que Dieu ne change la direction vers la Ka'ba, Dieu dit: "Dieu ne fera pas perdre le bénéfice des bienfaiteurs. Il est plein de mansuétude et de clémence pour les hommes.



**144. Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font.**

Lorsqu'il se réfugia à Médine, le prophète Muhammad le loué se tournait en faisant ses prières du côté du rocher de Jérusalem. Les juifs en furent ravis. La Qibla initiale d'Abraham (la Ka'ba) lui était cependant particulièrement chère. Il priait Dieu en interrogeant le ciel du regard. Dieu lui révéla alors ce verset dans lequel il lui désigne la direction de l'oratoire sacré à la Mecque. Dieu prescrit aussi aux musulmans, là où ils se trouvent, de tourner leur visage pendant la prière de ce même côté. Dieu dit au prophète Muhammad et aux fidèles que les juifs qui reprochent aux musulmans de ne plus se tourner du côté de Jérusalem savent parfaitement que c'est Dieu qui a voulu ce changement de direction et que Muhammad en a reçu la révélation divine. Ils savaient déjà que le dernier des prophètes allait se tourner du côté de la Ka'ba. Mais ils dissimulent cette vérité, mils par l'infidélité, l'envie et l'obstination, afin de duper ceux dont la foi est fragile et semer le doute et la discorde. Ils savent bien que c'est là une question qui relève du culte, et que les fidèles doivent absolument se résigner à la volonté du Seigneur en adoptant la direction que Dieu design. Dieu les menace ensuite en leur disant qu'il n'est pas inattentif à ce qu'ils font



**145. Certes si tu apportais toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction (Qibla)! Et tu ne suivras pas la leur; et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais, certes, du nombre des injustes.** 

Dieu dit que l'incrédulité des juifs émane de leur obstination et de leur arrogance. Aussi aucun argument , quelque convaincant qu'il soit, ni aucune preuve, ne pourra les en dissuader. Dieu le tout-haut dit a son prophète Muhammad: "Tu as beau leur apporter les . preuves irréfutables que to es le messager de Dieu et que tu dis la vérité révélée de la part du Seigneur, ils ne to suivront pas et ne croiront pas en toi, leur désobéissance étant la manifestation de leur arrogance, de leur obstination et de leur envie. Ils ne seront donc sensibles a aucun argument. Tu n'adopteras pas la direction des gens de l'Écriture, car la vôtre est celle d'Abraham qu'ils vénèrent, est la plus digne d'être adoptée. juifs et chrétiens n'inter changeront jamais leur direction. Les juifs ne se tourneront pas vers reste, ni les chrétiens du côté de Jérusalem. Chacun (d'entre eux s'attache fermement à ses croyances et à ses habitudes, qu'elles soient vraies ou fausses, ne tenant compte ni d'arguments ni de preuves. Si, après avoir reçu la vérité divine, tu te laissais entraîner par eux et tu te tournais vers leur Qibla pour leur faire plaisir et faire en sorte qu'ils te suivent et te croient, tu le rangerais au nombre des iniques. Mais tu te garderas d'agir de la sorte, car tu es infaillible



**146. Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la savent!**

(146) Dieu le tout haut dit que, parmi les gens de l'Écriture, les savants sont parfaitement conscients ch. fait que Muhammad dit la vérité. Ils la reconnaissent comme ils reconnaissent leurs propres enfants parmi ceux des autres. Ils ne peuvent les confondre ni in renier. Mais certains des gens de l'Écriture dissimulent cette vérité et nient que leurs livres sacrés patient du Prophète. Leurs textes mentionnent pourtant l'envoi de la part de Dieu d'un messager issu des Arabes fils d'Ismaël, et précisent que le Seigneur désignera la Ka'ba comme la direction du côté de laquelle devront se tourner les fidèles pendant la prières et qui est celle d'Abraham, qu'il soit loué.



**147. La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent.**

 Dieu révèle que c'est Muhammad qui apporte le message de la vérité et non les juifs ni les chrétiens. C'est le Seigneur a désigné à son Prophète la bonne direction. celle d'Abraham. Fais donc, 0 Muhammad, ce que Dieu t'ordonne de faire. Ne tiens pas compte des illusions de: ingrats. N'abandonne pas la vérité qui vient de ton Seigneur. (L'interdiction dans ce verset, comme la miss en garde dans le verset précédent, est adressée au Prophète, le but étant de s'adresser à ceux qui, parmi son peuple, n'ont pas la foi solide et qui pourraient se laisser illusionner par les propos trompeurs des imposteurs).



**148. A chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Allah vous ramènera tous vers Lui, car Allah est, certes Omnipotent.** 

Chaque peuple a sa direction préférée. Abraham et Ismaël se tournaient du côté de la Ka'ba . Les fils : d'Ismaël tournaient le visage au moment de la prière du côté de Jérusalem. Les chrétiens, eux, se tournaient vers l'Orient. Cela varie avec les peuples et ce n'est point un des principes fondamentaux de la religion, comme le fait de croire en un Dieu unique et à la résurrection. Là, il faut absolument se soumettre à la révélation divine. Faites donc le bien, et rivalisez pour le bien. Où que vous soyez, Dieu est capable de vous ramener à lui et de vous rassembler pour juger vos actions. Vous devez donc rivaliser pour le bien. C'est bien cela qui compte. Ni les villes ni les directions ne sont des questions fondamentales à la religion. Dieu est tout-puissant et capable de ramener tout le monde à Lui au jour du jugement dernier, si éparpillés et si éloignés qu'ils soient les uns des autres



**149. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Oui voilà bien la vérité venant de ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.  **

Dieu répète ici pour la troisième fois son ordre Muhammad de tourner le visage du côte de l'oratoire sacré. Il lui dit: "C'est là une prescription de ton Seigneur." Dieu n'est point inattentif à ce que font les gens, ni à leur fidélité aux ordres que leur transmet leur Prophète. Ils en seront généreusement gratifiés vers l'Orient. Cela varie avec les peuples et ce n'est point un des principes fondamentaux de la religion, comme le fait de croire en un Dieu unique et à la résurrection. Là, il faut absolument se soumettre à la révélation divine. Faites donc le bien, et rivalisez pour le bien. Où que vous soyez, Dieu est capable de vous ramener à lui et de vous rassembler pour juger vos actions. Vous devez donc rivaliser pour le bien. C'est bien cela qui compte. Ni les villes ni les directions ne sont des questions fondamentales à la religion. Dieu est tout-puissant et capable de ramener tout le monde à Lui au jour du jugement dernier, si éparpillés et si éloignés qu'ils soient les uns des autres.

****

**150. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés!**

Dieu réitère ses ordres à son Envoyé et aux fidèles, de quelque lieu qu'ils sortent, de se tourner immédiatement du côté de l'oratoire sacré, pour ne pas donner un prétexte contre eux aux gens de l'Écriture (qui sont a les juifs). Les juifs disaient que Muhammad éprouvait de la nostalgie pour l'oratoire de son père et la religion de son peuple. Certains idolâtres de Quraych (qui ont attire sur eux la colère de Dieu) disaient: "Puisque Muhammad et ses compagnons ont embrassé la religion &Abraham, et puisqu'il a tourné le visage du côté du rocher de Jérusalem suivant ainsi cette même religion, pourquoi alors a-t-il change d'attitude et s'en est-il détourné ?" Dieu le tout haut leur répond que, dans les deux cas, Muhammad obéissait aux prescriptions de son Seigneur. Dieu incite son Prophète et les fidèles à ne pas craindre les irréductibles, mais à le craindre et à lui obéir. Se résigner à la volonté du Seigneur en se tournant du côté de l'oratoire sacré réfute l'argument des gens de l'Écriture qui mettent en doute le message du Prophète en l'accusant d'avoir change la Qibla Car ils savaient, par leurs livres, que le Prophète serait issu des fils d'Ismaël et qu'il se dirigerait vers la même Qibla que lui, à savoir la Ka'ba. S'il n'avait pas change de direction cela aurait été un argument contre lui, car cela prouverait qu'il n'était pas le prophète attendu. A présent ils savent qu'il est porteur du message de Dieu pour leur indiquer le bon chemin et leur révéler la vérité.



**151. Ainsi, Nous avons envoyé parmi vous un messager de chez vous qui vous récite Nos versets, vous purifie, vous enseigne le Livre et la Sagesse et vous enseigne ce que vous ne saviez pas.**

Pendant qu'Abraham élevait les assises de la Ka'ba, il implorait Dieu d'envoyer à ses descendants un messager élu parmi eux pour leur réciter les enseignements divins, leur apprendre le Livre et la sagesse et les purifier. Dieu exhaussa son voeu et envoya Muhammad le loué, un descendant d'Ismaël fils d'Abraham. Il lui révéla le Coran afin qu'il le récite aux humains, et le dots de grandes qualités morales pour servir de modèle aux croyants dans leur vie et leur comportement. Le Seigneur envoya Muhammad pour qu'il enseigne aux mortels les lois de la religion, purifie leurs 'âmes de l'impertinence et des vices de la Jahiliya (nom signifiant l'ignorance et désignant la période préislamique dans la péninsule arabe). Il l'envoya pour les faire sortir des ténèbres de l'ignorance et de la corruption et les conduire à la lumière de la foi, de la moralité, de la connaissance et de la noblesse de l'âme. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont acquis avec l'Islam. La conduite du Prophète au sein de sa famille avec ses compagnons expliquait en détail le Coran dans son ensemble. Elle en clarifiait les points obscurs et dévoilait les avantages et les mystères des lois coraniques. Par son comportement, le Prophète enseignait aux fidèles ce qu'ils ignoraient des mystères de la révélation.



**152. Souvenez-vous de Moi donc. Je vous récompenserai. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi !** 

Dieu le tout haut prescrit aux croyants de penser a Lui et de se résigner à sa volonté, en lui obéissant, en le glorifiant sans cesse et en récitant le Coran. C'est alors qu'il pensera à eux et qu'il continuera de leur accorder les faveurs qui leur sont dues. C'est alors qu'il leur prodiguera les récompenses et le bien (c'est-à-dire pensez à moi en m'obéissant. Je penserai à vous en vous pardonnant et vous récompensant). Le Seigneur ordonne aux croyants de le remercier et promet aux reconnaissants davantage de faveurs et de bénédictions, et leur prohibe l'ingratitude



**153. Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la Salâ. Car Allah est avec ceux qui sont endurants.**

Dieu prescrit à ses créatures de suivre les enseignements de leur religion et de la défendre en puisant leur force dans la patience, l'exercice moral et la prière dûment accomplie. La patience est la discipline de l'esprit la plus dure à endurer, alors que la prière est explicitement l'exercice physique le plus dur accomplir. Dieu accordera la victoire aux patients et exhaussera leurs voeux.



**154. Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients.**

Dieu apprend aux fidèles le grand mérite du martyre et leur dit: "Les martyres qui sont tués au service de Dieu sont vivants auprès du Seigneur qui pourvoit généreusement à tous leurs besoins. Mais c'est une chose que les vivants ne peuvent pas concevoir. Car les martyrs ne vivent plus dans un monde matériel perçu par les sens. "



**155. Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants,** 

Dieu apprend aux fidèles qu'Il les exposera de temps à autre, et de façon limiter, a la peur et à la faim, et qu'Il les éprouvera dans leurs biens, dans leurs affections et dans leurs récoltes. Celui qui s'arme de patience et se résigne à la volonté de Dieu sera récompense. Par contre, celui qui désespère et se plaint continuellement sera chine. Dieu promet le bien aux patients résignés.



**156. qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.**

Les patients à qui Dieu annonce de bonnes nouvelles, ce sont ceux qui croient que Dieu est source de toute chose et qu'Il est à l'origine de tout. Ce sont ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe, patientent et disent: "Nous appartenons à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons". Us se soumettent donc complètement à la volonté de leur créateur, au maître a qui ils appartiennent et vers lequel ils retourneront dans l'autre monde. (Selon Ibn Abbas qui est cite par al-Tabarani, le prophète Muhammad le loué a dit: "Celui qui, frappe par un malheur, dit: "Nous appartenons à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons" Dieu l'aide dans son malheur, met une fin heureuse a ses jours en lui permettant de mourir en paix, et lui accorde une descendance pieuse"



**157. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.**

Dieu fait l'éloge de ceux qui s'arment de patience et dit qu'Il les béni et les couvre de sa clémence qui apaisera t leurs coeurs s'ils sont frappes d'un malheur quelconque. Ce sont ceux-là qui sont dans la bonne voie, celle du bien et de la vérité. Soumis à la volonté de Dieu, ils n'éprouvent pas d'anxiété.



**158. As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la `Oumra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient.** 

Avant d'embrasser l'Islam, les allies du Prophète Médine acclamaient le tyran Manat et se sentaient gênés d'aller et de venir entre les deux collines Safa et Méroua. Ils interrogèrent a ce sujet le prophète Muhammad en ces termes: "Nous éprouvions quelque gêne d'aller et de venir entre Safa et Méroua à I'époque de Jahiliya (époque pré-islamique)". Dieu envoya alors ce verset. Le Prophète prescrivit que l'on fasse sept fois l'aller et retour entre ces deux collines. Personne nest exempte de ce rite. Selon al-Cha'biy, la statue "Assaf' était érigée sur la colline Safa, et la statue "Na'ila" l'était sur Méroua. Et ils les adoraient. Aussi, après avoir embrassé l'Islam, ils étaient gênés d'aller et venir entre les deux statues. Dieu envoya alors ce verset. Celui qui fera une oeuvre pie en allant et venant une huitième ou une neuvième fois, ou en augmentant ses pratiques religieuses, Dieu lui en sera gré et le gratifiera pour ses actes, car Il n'est injuste envers personne.



**159. Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent, **

 Dieu menace de malédiction ceux qui dissimulent aux autres les signes de la vérité, la religion véritable e la bonne voie que le Seigneur a révélées aux gens dans ses Livres sacrés. Il s'agit des gens de l'Écriture qui ont cache la vérité évoquée dans leurs livres sur le Prophète et ce que prédisent leurs Écritures sur l'arrivée prochaine d'un Prophète arabe qui croit en Dieu. Ceux là qui dissimulent aux gens la religion de Dieu et ses ordres afin de les égarer et de les détourner du droit chemin Dieu les maudira, ainsi que les anges et les fidèles. verset concerne tous ceux qui cachent sciemment une vérité que Dieu a exige de révéler aux hommes. C'est pourquoi les chefs spirituels ont dit: "Celui qui voit ses propres yeux les ordres de Dieu transgresses, le: lieux saints violés, la religion piétinée en public et l'égarement l'emporter sur la fidélité, et qui malgré cela ne défend pas la religion de Dieu, sera parmi ceux qu mériteront la malédiction du Seigneur et son châtiment")

****

**160. sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et déclarés: d'eux Je reçois le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.**

Ceux qui se repentiront, feront le bien et se rachèteront en divulguant la vérité révélée par Dieu sur le Prophète et son message, Dieu leur pardonnera et effacera leurs péchés

Haut du formulaire

**161. Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, recevront la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes.**

Les incrédules qui ne croient ni en Dieu, ni à ses livres ni a ses messagers, qui dissimulent la vérité autrui et mourront incrédules et injustes, ceux-là encourront la malédiction de Dieu, des anges et de tous les hommes. Ils seront voués au feu éternel



**162. Ils y demeureront éternellement; le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas de répit.** 

Cette malédiction n'aura pas de fin. Ils en souffriront jusqu'au jour du jugement dernier, et elle les poursuivra même en enfer. Rien ne pourra jamais adoucir leurs tourments continuels ni les reporter sur seul instant.



**163. Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.**

Dieu dit aux hommes qu'il est l'unique Seigneur, qu'il n'a ni partenaire ni égal ; le clément et qui manifeste sa clémence, et dont la mansuétude contient tout.



**164. Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne.** 

Dieu le tout haut attire l'attention des sensés sur les preuves de son existence, dont la création des cieux et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent de merveilleux et d'étonnant, l'étendu du ciel soulevé avec les astres qui tournent chacun dans son orbite,les mers, les montagnes, les fleuves, les civilisations, les déserts, la différence entre le jour et la nuit et leur succession, fun vient puis s'en va pour que l'autre le suive, les vaisseaux qui sillonnent la mer avec leurs cargaisons, la précipitation de la pluie du haut des cieux pour vivifier les terres mortes et faire germer les récoles. Parmi les preuves de l'existence de Dieu, les multiples animaux dont le Seigneur a peuplé la terre et qui varient en catégories, en formes et en couleurs. Dieu connaît toutes ces créatures et pourvoit à leur subsistance. Parmi ces indices figurent aussi les variations du vent qui circule entre le ciel et la terre et qui est destine à servir la volonté du Seigneur, ainsi que les évolutions a calculées des nuages... Ce sont la autant &indications pour ceux qui réfléchissent



**165. Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment!...** 

Malgré toutes les preuves de la puissance et du caractère unique de Dieu, pour certain incrédules Dieu a des égaux qu'ils adorent et aiment autant que lui. Dieu est sans égal ni partenaire. Quant à ceux qui ont la foi, ils n'adorent que Dieu seul. Leur foi est sincère et pour eux, l'amour de Dieu prime tout. Lorsque les polythéistes verront le terrible supplice que Dieu fera subir aux incrédules au jour du jugement dernier, et comment ils seront sans secours, ils comprendront alors que toute la force est à Dieu, et qu'Il est le seul maître de l'univers.



**166. Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés!**

Au jour du jugement dernier, les idoles que les polythéistes adoraient à la place de Dieu (les anges, les esprits et les humains), les chefs qui induirent en erreur les faibles et les séduirent par la vie ici-bas, se laveront tous les mains de leurs pratiques. Ceux qui auront été suivis désavoueront ceux qui les suivaient, de peur que leurs supplices ne soient multiplies et que leurs fardeaux ne s'ajoutent aux leurs. Les liens qui les unissaient seront a jamais rompus, et les uns deviendront les ennemis des autres.



**167. Et les suiveurs diront: "Ah! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués!" - Ainsi Allah leur montra leurs actions; source de remords pour eux; mais ils ne pourront pas sortir du Feu.**

Après qu'ils auront vu de leurs propres yeux quel point ils se trompaient, ceux qui auront suivi s'écrieront: "Ah, si nous pouvions revenir à notre vie d'antan, nous renierions ceux que nous avons suivis Nous ne nous tournerions plus vers eux et nous adorerions plutôt le Seigneur et suivrions le bon chemin". Ils ne sont que des menteurs. Car s'ils retournaient à la vie, ils se remettraient a commettre cc qui leur avait été prohibé. Dieu les fera souffrir pour leur montrer les conséquences de leurs actes et aggrave leur désespoir, pour avoir été infidèles. Mais ce n'est que trop tard pour éprouver des remords, car ils ne pourront pas sortir du feu et ne reviendront pas a la vie



**168. Ô gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré.** 

(1) Dieu accorde ses faveurs aux humains en leur permettant de se nourrir des fruits savoureux de la terre. II leur interdit de suivre le chemin de Satan, qui est celui de l'égarement, de la séduction, de l'inspiration de mauvaises pensées et de l'incitation aux vices. Il les avertit de ne pas marcher sur les traces de Satan, ni de lui obéir, lui qui a égaré ceux qui Pont suivi a Jahiliyya (l'époque préislamique) en leur interdisant a tort (les baha'eir), (les sawa'eib) et (lee wasa'eil). Car il est l'ennemi irréductible de l'homrne.



**169. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas.**

Satan, l'ennemi, incite les incrédules et les polythéistes à faire le mal. Il leur suggère les turpitudes et les incite à tenir sur Dieu des propos et à lui attribuer des lois, des doctrines et des rites religieux qu'on n'est pas tout a fait certain que Dieu a prescrits. Il légitime ce que Dieu a interdit.

****

**170. Et quand on leur dit: "Suivez ce qu'Allah a fait descendre", ils disent: "Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres." - Quoi! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction?**

Lorsqu'on dit aux incrédules qui suivent les pas de Satan: "Suivez ce que Dieu a révélé à son Envoyé et abandonnez l'ignorance et l'égarement", ils répondent: "Nous suivrons plutôt la tradition et nous adopterons la doctrine de nos pères qui adoraient les idoles". Dieu réplique : "Suivraient-ils leurs pères même s'ils ne comprenaient rien aux dogmes et aux rites religieux, et erreraient-t-ils sans pouvoir trouver le bon chemin, celui de la raison et de la connaissance de Dieu ?"

Haut du formulaire

**171. Les mécréants ressemblent à (du bétail) auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point.**

Les incrédules égarés, vicieux, ignorants, imitateurs de leurs pères et de leurs chefs, sont pareils aux bestiaux errant qui ne comprennent absolument rien a ce qu'on leur dit. Ils entendent la voix de leur berger les appeler sans comprendre un seul mot de ce qu'il dit. Comme eux, les infidèles sont sourds, aveugles et muets, incapables de percevoir et d'énoncer la vérité. Ils sont dépourvus de bon sens et ne comprennent rien.



**172. Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez.**

Avant l'Islam, les polythéistes et les gens de l'Écriture appartenaient a des groupes varies: Certains d'entre eux se sont interdit des choses, tels les Bahira et les Sa'iba. D'autres se prohibaient la consommation de certains animaux. Les chrétiens, eux, se plaisaient dans la privation. Ils se privaient de viande et de beurre durant un certain type de jeûne, et s'interdisaient la consommation de poisson, de lait et d'oeufs dans l'autre. Ces restrictions ont été établies par leurs chefs, et sont totalement inexistantes dans la Torah. Elles n'ont pas non plus été copiées de Jésus, le loué. Ils croyaient que le rapprochement de Dieu ne pouvait se faire que par le supplice de rime et l'abandon des besoins du corps. Dieu a fait des musulmans un peuple qui se tient au juste milieu et ne néglige ni les besoins du corps ni ceux de l'âme. Dieu a permis aux fidèles de se nourrir des bons aliments qu'll leur a octroyés, et les a incites à le remercier et à lui témoigner leur reconnaissance.



**173. Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.**

Dieu précise aux fidèles ce qu'il leur interdit de manger : les animaux morts dune mort naturelle, le sang répandu, la viande de porc et tout animal égorgé sans être immolé au nom de Dieu, mais à celui des statues ou des idoles. Tout cela est illicite. Quant à ceux qui sont obliges d'en manger, qui ne trouvent aucun autre moyen pour se nourrir et qui transgressent donc ces ordres par nécessité, non par désinvolture et insoumission, ceux qui n'en mangent que le nécessaire pour se maintenir en vie jusqu'à ce qu'ils trouvent la nourriture légale, ceux-là ne commettront aucun péché et n'en seront pas châtiés Dieu les absoudra, car Il est indulgent et généreux



**174. Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtiment.** 

Ceux qui dissimulent l'enseignement des livres révélés par Dieu a ses messagers, l'interprètent mal, le falsifient ou le situent dans un autre contexte au prix d'un maigre avantage, tel un pot-de-vin ou un salaire payé en échange d'une mauvaise interprétation; ceux qui dissimulent ce que disent leurs livres sur les qualités de Muhammad (c'est-à-dire les juifs) et sur le message qui lui est révélé par le Seigneur, de peur qu'ils ne perdent leur statut de chefs parmi leurs peuples ainsi que l'argent et les cadeaux, maigre avantage en comparaison avec les généreuses récompenses promises par Dieu aux fidèles sincères, ceux-là se nourrissent de ce qu'ils gagnent en échange de la vérité qu'ils dissimulent. Ils sont comme s'ils nourrissaient leurs entrailles de feu au jour dernier. Dieu ne leur adressera pas la parole au jour du jugement dernier. Il ne les absoudra ni ne fera leur éloge. Un châtiment douloureux les attend. (L'on a également explique ce verset en disant que ce dont ces gens-là se nourrissent par leur dissimulation de la vérité sera la cause du châtiment qu'ils subiront en enfer)



**175. Ceux-là ont échangé la bonne direction contre l'égarement et le pardon contre le châtiment. Qu'est-ce qui leur fera supporter le Feu ?!**

Ces pécheurs que Dieu a menaces d'un terrible châtiment ont échangé la bonne direction qui consiste à divulguer la vérité sur Muhammad, messager de Dieu, et sur la nécessité de le suivre et de croire en lui, contre la mauvaise qui consiste à le démentir, à le renier et à dissimuler ses qualités. Ils ont échangé le pardon promis de la part de Dieu aux fidèles bienfaisants, contre le châtiment qu'ils subiront pour leur impiété et pour avoir dissimulé ce que disaient leurs écritures. Comme ils sont endurcis contre la peur du feu! (c'est-à-dire à les voir subir le châtiment de l'enfer, l'on s'étonne de leur patience, malgré ce qu'ils endurent). ( Cela pourrait aussi signifier qu'ils s'appliquent étrangement à faire le mal qui les conduira à l'enfer. Il est surprenant de les voir tellement obstinés à suivre le chemin menant au feu, et tellement indifférents aux conséquences de leurs mauvaises actions).



**176. C'est ainsi, car c'est avec la vérité qu'Allah a fait descendre le Livre; et ceux qui s'opposent au sujet du Livre sont dans une profonde divergence.** 

Ils méritent le châtiment pour leur incrédulité et pour avoir rejeté le livre dans lequel Dieu a révélé la vérité et indiqué le droit chemin, faire de rassembler les gens dans la bonne direction et de régler leurs différends. Néanmoins, ils sont tombés dans un profond désaccord et ont polémiqué au sujet du livre dans le seul but de s'écarter de la bonne voie et de se laisser entraîner par la passion. Ils ont falsifié les Écritures et les ont mal interprétées



**177. La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la Salâ et d'acquitter la Zakâ. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux!**

Après que Dieu eut change de Jérusalem à l'oratoire sacré la direction vers laquelle devaient se tourner les fidèles en faisant la prière, cela déplut certains musulmans. Les juifs commencèrent à tramer des complots et a critiquer pour ébranler la confiance des musulmans en leur Dieu et en leur Prophète. Dieu expliqua alors dans plusieurs versets la bonne raison de ce changement de direction: l'essentiel c'est d'obéir Dieu le tout-haut et le tout-puissant, et d'obtempérer ses ordres. Se diriger vers l'Occident ou vers l'Orient n'est pas en soi un acte de piété ni de résignation. La piété, c'est croire en Dieu, au jugement dernier, aux anges, au Livre révélé par Dieu; la piété, c'est croire aux Prophètes Messagers de Dieu aux hommes; c'est donner son argent dans la voie de Dieu ( les humains sont des créatures qui aiment vivre et craignent la misère) quelque besoin qu'on en ait, à ses proches, aux orphelins qui ont perdu leurs parents et qui sont jeunes et incapables de gagner leur vie, aux pauvres qui manquent de vivres, de logement et de vêtements décents, au voyageur qui est de passage et qui n'a plus de quoi dépenser, à celui qui veut voyager pour servir le Seigneur et aux besoins duquel it faut subvenir pour en assurer le départ et le retour, aux mendiants obliges de tendre la main. La piété, c'est aider les esclaves à remplir leur engagement envers leurs maîtres pour obtenir d'eux leur liberté, observer la prière avec le plus grand recueillement, et en s'agenouillant et se prosternant. La piété, c'est faire l'aumône, tenir ses engagements et supporter avec courage l'adversité, la misère, les douleurs et les confrontations durant les combats. Ceux qui accomplissent ces actes et possèdent ces qualités sont des gens pieux, animés par une foi sincère. Ce sont eux les gagnants. (Dieu le tout-haut commande aux patients de faire l'éloge de la patience et d'y inciter, tellement elle est éprouvante)



**178. Ô les croyants! On vous a prescrit le talion au sujet des tués: homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur, et une miséricorde. Donc, quiconque après cela transgresse, aura un châtiment douloureux.** 

Dieu dit aux fidèles qu'Il leur prescrit la justice et l'équité dans le châtiment, et donc que le talion leur est prescrit contre le meurtre pour que la peine soit équivalente à l'offense. Homme fibre pour homme fibre, si le meurtre est délibéré, esclave pour esclave, femme pour femme (le prophète Muhammad a autorisé qu'un homme soit tué pour une femme, et qu'un homme libre le soit pour un esclave si le meurtrier n'est pas le maître de l'esclave. S'il l'est, il doit alors être sévèrement réprimandé). Dieu somme les fidèles de ne pas agresser autrui ni de dépasser les limites prescrites. Il leur ordonne donc de ne pas imiter les juifs qui ont changé la loi du Seigneur. En effet, la tribu de bath Qurayda est faible, celle de bani Noudayr forte. Lorsqu'un membre de bath Noudayr tuait un membre de l'autre tribu, on n'appliquait pas la loi du talion mais on se contentait plutôt de rançonner le meurtrier. Par contre, si un Quraydéen tuait un des Nudayr, la loi de talon émit appliquée, ou alors on devait verser une rançon deux , foil plus grande que celle payée pour l'autre tribu. Avant , l'Islam, deux tribus arabes s'entretuèrent 11 y eut beaucoup de morts et de blessés. Ils allèrent même jusqu'à tuer les esclaves et les femmes. Certains ne s'apaisaient que si un homme fibre de leurs rivaux était tué pour un de leurs esclaves, et un homme des ennemis pour une femme des leurs. Ils s'abstenaient cependant de tuer un homme des leurs pour une femme qu'ils avaient délibérément tuée. Mais ils tuaient homme pour homme et femme pour femme. Dieu a dit alors: "Ame pour âme, oeil pour oeil," pour faire cesser ces pratiques. Si le vengeur du sang se montre indulgent et accepte la rançon pour acquitter le meurtrier, il faut qu'il le fasse modérément pour ne pas accabler le meurtrier en lui demandant l'impossible. A son tour, le meurtrier devra s'acquitter de la manière la plus appropriée. Il ne doit donc ni atermoyer; ni diminuer la valeur de la rançon, et la verser correctement. Dieu le tout-haut dit: "Légitimer la rançon en cas de meurtre délibéré est une marque d'indulgence de ma part. Car les peuples antérieurs devaient appliquer la loi du talion ou acquitter le meurtrier. Si les vengeurs du sang sont nombreux et que l'un d'entre eux pardonne, il faut le suivre et la peine ne s'impose plus. (Selon certains, les fils d'Israël n'avaient d'autre choix que d'appliquer la loi du talion. Quant aux chrétiens, Dieu leur ordonna de pardonner et ils ne pouvaient donc percevoir le prix du sang en échange de leur pardon). Dieu menace de terrible châtiment celui qui rompt ce compromis et tue le meurtrier déjà acquitté après avoir payé le prix du sang.



**179. C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété.**

Le talion est la meilleure sauvegarde de la vie humaine. Car lorsqu'on sait que celui qui tue sera lui tué, l'on se refrène, et la vie d'autrui est sauvegardée ainsi que celle de celui qui pense commettre un meurtre. Dieu s'adresse plus particulièrement aux gens raisonnables pour dire qu'ils sont les seuls à apprécier la vie à sa juste valeur et à la préserver. S'ils saisissent la signification profonde de cette correction, ils éviteront d'agresser autrui et arrêteront l'effusion du sang.

****

**180. On vous a prescrit, quand la mort est proche de l'un de vous et s'il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses père et mère et de ses plus proches. C'est un devoir pour les pieux.**

O fidèles, si vous laissez beaucoup d'argent à vos héritiers, Dieu vous prescrit, à l'article de la mort, de tester au profit de vos père et mère et de vos proches dans la mesure d'usage (pour certaines doctrines, pas plus que le tiers de la fortune, si ceux au profit desquels le testament est fait ne comptent pas parmi les héritiers. D'autres chefs spirituels et Ouleimas ont jugé possible de tester au profit des héritiers qui en ont le plus besoin). Si un incrédule embrasse l'Islam alors que son père et sa mère restent impies, à l'article de la mort
peut tester a leur profit afin de se montrer aimable à leur égard et les flatter en les ménageant. C'est un devoir qui s'impose à ceux qui croient en Dieu et le craignent.

**181. Quiconque l'altère après l'avoir entendu, le péché ne reposera que sur ceux qui l'ont altéré; certes, Allah est Audient et Omniscient.**

Un testament doit absolument être respecte tel quel. Il ne doit nullement être modifié, a moins qu'il ne contienne des irrégularités et des injustices. Celui qui, par ses actes ou son témoignage, cache la vérité ou dénature les dispositions du testament en y changeant, ôtant ou rajoutant quoi que ce soit, commet seul un péché. Le testateur, lui, sera récompense par le Seigneur. Car il connaît le testament et sait toutes les déformations qu'il a subies par les intéressés. Dieu entend tout ce que disent et les testateurs et ceux qui changent le testament. II connaît leurs intentions, sur quoi il les jugera



**182. Mais quiconque craint d'un testateur quelque partialité (volontaire ou involontaire), et les réconcilie, alors, pas de péché sur lui car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux!**

Si l'on craint que le testateur ne commette des irrégularités et ne contrevienne a la loi successorale en augmentant une part ou en diminuant une autre, et si les personnes intéressées se disputent entre elles ou avec les héritiers, fais appel a un médiateur avisé pour remédier à ces irrégularités et faire en sorte que le testament soit conforme a la loi successorale. II ne commettra aucun péché en rectifiant le testament, puisqu'il ne fera que remettre les choses en place et corriger l'erreur. Dieu lui pardonnera et le récompensera



**183. Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété,**

Dieu prescrit le jeûne aux croyants pour qu'ils se purifient, et parce qu'il l'a auparavant prescrit aux gens de l'Écriture qui les ont précédés. Dieu commands le jeûne aux croyants pour les préparer a le craindre, et pour qu'ils abandonnent les désirs charnels faciles satisfaire. Il leur a prescrit le jeûne afin qu'ils lui obéissent et sollicitent sa récompense. Cela leur permettra de se fortifier et de se perfectionner.



**184. pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez!** 

Croyants, Dieu vous prescrit le jeûne pour une durée déterminée. II ne vous impose rien d'insupportable. Celui qui est atteint dune maladie qui l'empêche de jeûner, celui qui voyage peut rompre le jeûne. Mais il devra remplacer les jours de jeûne manqués après son rétablissement ou son retour (s'il se déplace). Celui qui n'est ni malade ni en voyage, mais qui peut difficilement jeûner pour une raison permanente comme la vieillesse ou le fait d'être atteint d'un mal incurable, peut rompre le jeûne. Il doit alors se racheter en distribuant de la nourriture aux pauvres, soit un pauvre nourri pour chaque jour manqué. Jeûner plus qu'il n'est prescrit est encore plus méritoire



**185. (Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!**

La durée déterminée du jeûne prescrite par le Seigneur se limite au mois de Ramadan. Dieu fait l'éloge de ce mois et lui rend hommage. C'est le mois au cours duquel le Coran a été révélé aux hommes comme un guide de conscience pour ceux qui y croient. Car il contient des preuves et des arguments clairs et précis pour celui qui les comprend et les assimile. Ces indices prouvent qu'il indique le droit chemin, celui du bien par opposition a l'égarement. Quiconque verra le croissant des le premier jour du mois devra commencer le jeûne, s'il est installé dans le pays et ne souffre d'aucun mal. Dieu répète que celui qui, par suite d'une maladie ou d'un déplacement, aura manqué des jours de jeûne, devra les remplacer, la durée du jeûne devant être d'un mois. Dieu cherche aussi a faciliter aux hommes l'accomplissement des actes de piété. Une fois qu'il aura terminé le jeûne et effectué la prière, le fidèle devra louer le Seigneur de lui avoir indiqué la bonne voie, peut-être finira-t-il par lui être reconnaissant parce qu'Il l'a aidé à lui obéir, a bien le vénérer et a éviter ce qu'Il avait prohibé



**186. Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.** 

Un bédouin interrogea le prophète Muhammad, le loué : "Dieu est-il proche pour qu'on puisse lui parler ?" Dieu envoya alors ce verset: Si mes serviteurs to questionnent sur moi, dis-leur que je suis près d'eux. Je réponds à l'appel de ceux qui m'implorent ". Lion trouve aussi dans le Hadith (parole du Prophète): les coeurs sont des récipients dont certains sont plus larges que d'autres. 0 hommes, si vous implorez Dieu, faites-le de tout coeur et en toute sincérité et tout en étant sûrs répondra à votre appel. Car Dieu ne répond pas a un appel lancé par une âge négligente. Puis Dieu commande à ses serviteurs de l'écouter, de croire en Lui et de l'adorer en faisant la prière, en observant le jeûne et en acquittant l'aumône légale. Peut-être compteront ils parmi les fidèles qui se maintiennent dans la bonne direction.



**187. On vous a permis, la nuit d'as-Siyâm, d'avoir des rapports avec vos femmes; elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes. Il vous a pardonné et vous a graciés. Cohabitez donc avec elles, maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur; mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite rituelle dans les mosquées. Voilà les lois d'Allah: ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser). C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses enseignements, afin qu'ils deviennent pieux!** 

Au début de l'Islam, Il était permis a un musulman qui interrompait le jeûne de manger, de boire et d'avoir une relation physique avec sa femme jusqu'à l'heure de la derrière prière du jour au plus tard. A partir du moment on il faisait cette dernière prière, ou même s'il allait se coucher avant de l'effectuer, il lui devenait interdit de manger, de boire ou d'entrer en contact physique avec sa femme jusqu'à la nuit d'après. Ce fut trop due pour les fidèles, car ils vivaient en promiscuité. Dieu alléges alors leur peine. Ici, Dieu le tout-haut dit aux fidèles: "II vous est permis de vous isoler avec vos femmes, la nuit du jeûne. Vous êtes rassurés auprès d'elles et elles le sont auprès de vous. Dieu sait que certains fidèles s'isolaient clandestinement, mangeaient et buvaient après la dernière prière du jour, ou après s'être mis au lit avant qu'il ne soit l'heure de cette prière. Dieu vous absout et vous pardonne''. Dieu leur apprend qu'Il les autorise a manger, boire et user leurs femmes jusqu'à l'aurore (c'est-à-dire jusqu'au moment où ils pourront distinguer les premières lueurs du jour). A partir de ce moment-la, il devient interdit a celui qui observe le jeûne de faire ce qui lui a été permis durant la nuit. Son jeûne doit s'étendre jusqu'au coucher du soleil et au début de la nuit. Pendant le mois de Ramadan, ou encore en d'autres moments, les musulmans se retiraient dans les mosquées ou ailleurs pour se livrer à la prière et a la vénération de Dieu. Dieu leur interdit d'entrer en contact physique avec les femmes durant leur période de retraite spirituelle, même s'ils doivent rentrer chez eux pour régler une affaire ou satisfaire un besoin avant de reprendre leur retraite à l'endroit même où ils étaient., Dieu précise que ses indications et recommandations au sujet du jeûne, ce qu'Il a permis ou interdit... ce sont les limites (qu'Il a lui-même prescrites et que les fidèles ne doivent nullement dépasser. C'est ainsi que Dieu révèle a travers ses Prophètes et ses Envoyés ses lois, pour qu'ils sachent comment trouver la bonne voie et comment obéir. Peut-être se perfectionneront-ils ?



**188. Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment.** 

Dieu le tout-haut commande aux croyants de ne pas s'emparer injustement de leurs biens réciproques, de ne pas voler, ni tricher, ni s'enrichir illégalement. Dieu leur ordonne aussi de ne pas verser des pots-de-vin aux gouverneurs dans l'espoir d'obtenir des sentences en leur faveur, tout en sachant qu'ils n'ont aucun droit et qu'ils sont des pécheurs pervers qui accaparent injustement les biens des gens. La sentence d'un juge ne saurait rendre légal ce qui ne lest pas, ni changer ce qui est légal en un acte illégal. Elle n'engage qu'en apparence. Celui qui est conscient de son injustice et du fait qu'il s'empare injustement des biens d'autrui commet un acte illégitime, même s'il est acquitté par un juge quelconque. L'argent qu'il gagne est un morceau de feu. Cela dépend de lui de le garder en main ou de le jeter (comme le dit le Prophète, le loué).



**189. Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis: "Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le Hajj (pèlerinage). Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse consiste à craindre Allah. Entrez donc dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah, afin que vous réussissiez! **

Certains musulmans interrogèrent le prophète Muhammad sur les phases de la lune: elle est d'abord petite, puis elle devient grande pour redevenir petite de nouveau. Dieu envoya alors ce verset où il leur répond: "Ils t'interrogent sur les diverses phases de la lune aux deux ou aux trois premières nuits du mois lunaire, quelle en est la raison et que pourrait en être l'intérêt Dis-leur que cela sert d'indice aux hommes afin qu'ils puissent fixer l'heure de leurs affaires quotidiennes, savoir quand cultiver et la date ) laquelle leurs contrats sont Cela sert aussi d'indice pour l'accomplissement de certains rites. Les fidèles sauront ainsi l'heure du commencement et de l'arrêt du jeûne et le temps du pèlerinage. Si la line ne passait pas par plusieurs phases, il ne serait pas facile de fixer l'heure et la date de cette manière. A l'époque pré-islamique, les Arabes entraient au mois sacré dans la Ka'ba par la porte de derrière. L'on raconte même que si l'un d'entre eux voulait partir en voyage puis changeait d'avis et décidait de rester chez lui après avoir déjà quitté la maison, il ne rentrait pas chez lui par la porte de devant mais par celle de derrière. Dieu leur recommande de s'introduire dans les maisons par les portes d'entrée. La décence c'est de craindre Dieu, et il n'est point décent d'entrer chez les gens par les portes de derrière. Craignez Dieu. Faites ce vous commande et évitez ce vous interdit. Peut-être alors réussirez-vous¬ au jour du jugement dernier lorsque vous serez entre les mains du Seigneur ?

****

**190. Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs!**

C'est le premier verset révélé sur le combat ) Médine. Selon certains interprètes du Coran, le Prophète combattait, après ce verset, contre ceux qui le combattaient, et n'approchait pas ceux qui ne lui livraient pas bataille. Jusqu') la révélation de la sourate du repentir où Dieu dit: "Combattez les idolâtres là où vous les trouverez" (Voir Sourate du Repentir, verset 5). Ce verset fit révélé ) la suite de la trêve de -' Hudaybiya. Car les musulmans craignaient que les Quraych ne les combattent. Or, ils répugnaient au combat pendant le mois sacré, et dans les lieux sacrés. Dans ce verset, Dieu autorise les croyants ) combattre les polythéistes dans la voie de Dieu, et pour glorifier sa religion et faire prévaloir ses préceptes.  Il leur recommande de respecter les lois du combat, de ne pas commettre d'injustices et de ne pas être les premiers à attaquer. (Commettre des injustices en violant les règles du combat et en perpétrant ce que Dieu a prohibé serait, par exemple, mutiler les cadavres, dissimuler tine partie du butin, tuer les femmes, les enfants, les vieillards et ceux qui se recueillent dans des cloîtres. Ce serait aussi brûler les arbres et tuer les animaux sciemment et inutilement)

**191. Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés: l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.**

Lorsqu'on combat dans la voie de Dieu, on est forcément porte a tuer des êtres humains. C'est pourquoi Dieu prévient les croyants que l'idolâtrie des mécréants qui s'appliquent à égarer autrui et à éloigner les gens de la bonne voie de Dieu est encore plus grave que le meurtre. C'est ce qui a porte certains exégètes du texte coranique a soutenir que "l'idolâtrie est plus grave que le meurtre." Dieu le tout-haut prohibe aux croyants de combattre les polythéistes près de l'oratoire sacré, (celui qui y entre sera en sécurité), à moins que ce ne soit les polythéistes eux-mêmes qui prennent l'initiative du combat. Si la guerre éclate, les croyants devront combattre et tuer les idolâtres la ou ils les trouvent. Car it s'agira d'un acte de représailles et d'autodéfense, et d'un châtiment que Von fera subir I ceux qui violent le pacte et attaquent les musulmans. C'est pourquoi, Dieu autorise les musulmans a combattre et tuer les idolâtres, même si c'est dans l'oratoire sacré. Il leur recommande de bouter les idolâtres de la Mecque, comme ceux-ci en ont auparavant bouté le Prophète et les croyants. Car en cherchant a détourner les musulmans de leur religion en leur portant préjudice, les torturant, les déportant et leur confisquant leurs biens, les idolâtres commettent ce qui est bien plus horrible que le meurtre dans le pays sacré.



**192. S'ils cessent, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux.**

Si les idolâtres abandonnent leur paganisme leur infidélité, s'ils se résignent à la volonté de Dieu et embrassent l'Islam en se repentant, l'Islam absoudra ce qui a précède, et Dieu leur pardonnera les péchés ont commis, même s'ils ont tue des musulmans dans l'oratoire sacré. Car aucun péché, si terrible qu'il soi n'est pour Lui impardonnable.



**193. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes.**

(Dieu prescrit la loi du combat pendant les quatre mois sacrés, a savoir les mois de rajab, dhoulqi'da, dhoulhijja et muharram. Celui qui profane un de ces mois sera châtié en étant privé a son tour des garanties qui lui sont normalement procurées durant les mois sacrés. Dieu en a fait une oasis de sécurité on le sang ne doit pas être verse, ni les biens pillés, ni les chose sacrées profanées. Mais celui qui veut causer un préjudice aux musulmans durant les mois sacrés, Dieu autorise ces derniers a lui rendre la pareille, sans pour autant dépasser les limites prescrites, car ils doivent craindre Dieu qui est avec ceux qui le craignent. Le: idolâtres empêchèrent le Prophète d'entrer à la Mecque où il entendait se rendre pour y visiter les lieux saints au mois sacrés d'al-qi'da en l'an six de l'hégire. Ils violèrent ainsi le caractère sacré de ce mois en interdisant aux gem de se rendre à l'oratoire sacré. Le Prophète, qui avait auparavant conclu un accord avec eux, rebroussa alors chemin et les châtia pour avoir violé le mois sacré



**194. Le Mois sacré pour le mois sacré! - Le talion s'applique à toutes choses sacrées -. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.**

Croyants, Dieu vous prescrit le jeûne pour une durée déterminée. II ne vous impose rien d'insupportable. Celui qui est atteint dune maladie qui l'empêche de jeûner, celui qui voyage peut rompre le jeûne. Mais il devra remplacer les jours de jeûne manqués après son rétablissement ou son retour (s'il se déplace). Celui qui n'est ni malade ni en voyage, mais qui peut difficilement jeûner pour une raison permanente comme la vieillesse ou le fait d'être atteint d'un mal incurable, peut rompre le jeûne. Il doit alors se racheter en distribuant de la nourriture aux pauvres, soit un pauvre nourri pour chaque jour manqué. Jeûner plus qu'il n'est prescrit est encore plus méritoire



**195. Et dépensez dans le sentier d'Allah. Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants.** 

Les gens de Médine qui prêtèrent secours au Prophète mirent leurs biens au service de Dieu pour faire triompher sa religion. Ils vinrent en aide aux compagnons de Muhammad qui avaient émigré de la Mecque et leur offrirent refuge. Lorsque l'Islam fut bien assis et que ses adeptes se multiplièrent, certains des habitants de Médine dirent les uns aux autres: "Et si nous nous appliquions maintenant à développer nos richesses ?" Dieu envoya alors ce verset dans lequel montre que le fait de s'employer à prendre soin de ses biens et à les développer en abandonnant l'invasion, et la lutte pour la gloire de Dieu, et en ne les employant plus au service du Seigneur, est une chose très périlleuse. Ils reprirent alors la guerre sacrée et se remirent a employer leurs richesses au service de Dieu, à la glorification de son nom et l'accomplissement d'actes de bienfaisance. Dieu dit au croyant que le fait d'abandonner la lutte sacrée et de ne plus mettre ses richesses au service de Dieu entrain, pour ceux qui avaient l'habitude de le faire, le danger et le malheur. Si les fidèles deviennent avares et s'abstiennent de lutter pour la gloire de Dieu, ils seront vaincus et humiliés par leurs ennemis, car c'est comme s'ils préparaient de leurs propres mains leur malheur. Dieu prescrit ensuite aux musulmans d'être judicieux dans leurs actions, y commis dans l'emploi de leurs richesses. 11 leur ordonne de faire des dons au service de Dieu, afin de répandre le message divin.



**196. Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande (l'animal à sacrifier) n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition.** 

Dieu prescrit aux croyants de s'acquitter du pèlerinage et de la visite des lieux Saints et d'achever leurs rite de la meilleure manière qui soit. Ils doivent le faire sincèrement et en hommage a Dieu, sans chercher à en tirer un profit matériel, et sans que le pèlerinage ou la visite des lieux saints n'aient pour but le commerce. Si les croyants sont empêches d'entreprendre le pèlerinage ou de l'achever à cause d'un ennemi ou en raison d'une maladie ou d'un inconvénient quelconque, Dieu les autorise a faire une offrande suivant leurs moyens, puis de raser leurs têtes. Ceux qui n'en sont empêchés par aucun inconvénient doivent s'acquitter du pèlerinage et de la visite des lieux saints. Dieu prescrit aux croyants de ne pas se raser la tête avant d'achever les rites du pèlerinage et de la visite des lieux saints, et avant que l'offrande ne soit parvenue au lieu on on doit l'immoler, à savoir la Ka'ba. Celui qui est malade ou qui a une affection du cuir chevelu, comme par exemple le fait d'avoir des poux, Dieu l'autorise a se raser la tête avant d'achever le pèlerinage ou la visite des lieux saints, a condition qu'il se rachète en observant trois jours de jeûne, ou en donnant a manger a six pauvres, ou encore en immolant un agneau et en distribuant la chair aux pauvres. Celui qui est atteint d'une maladie a le choix entre ces trois possibilités. En temps normal, et si les musulmans parviennent a effectuer leurs rites, celui qui ne se contente pas de se rapprocher de Dieu en visitant les lieux saints mais cherche a profiter des actes du pèlerinage, soit en s'acquittant du pèlerinage avant de visiter les lieux saints, soit en décidant de visiter tout d'abord les lieux saints puis, ayant terminé sa visite, s'acquitte du pèlerinage, devra donner une offrande et immoler au moins un agneau. S'il n'en trouve pas ou s'il n'en a pas les moyens, il devra jeûner trois jours pendant le pèlerinage (et le mieux serait de jeûner avant le jour d'Arafat.) Certains oulemas jugent légitime de jeûner à partir du début du mois de chawwal. Puis, une fois rentré chez lui, it devra jeûner Sept autres jours



**197. Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence!**

Le pèlerinage s'effectue dans des mois bien précis, a savoir chawwal, dhoulqi'da et dhoulhijja. Nul ne doit entreprendre le pèlerinage en dehors de ces mois. Celui qui entreprend le pèlerinage doit s'abstenir de tout acte sexuel, d'actions et de paroles indécentes, de toute polémique et de toute dispute. Dieu incite les fidèles faire le bien et a abandonner les souillures, le mal et les disputes, afin que les âmes se purifient, renoncent aux vices et acquièrent les vertus. Quelque bien qu'ils fassent, Dieu dit aux fidèles qu'Il en aura connaissance et qu'au jour du jugement dernier, Il les gratifiera généreusement pour leurs bienfaits. A ceux qui s'apprêtent a faire le pèlerinage, Dieu recommande de s'approvisionner pour ne pas être obligés de demander aide a autrui; car des gens du Yémen et d'autres faisaient le pèlerinage sans se munir des provisions nécessaires. Dieu leur dit que la piété, la crainte de Dieu et la bienfaisance sont les meilleures des provisions. Dieu met ensuite en garde ceux qui sont doués de raison et de bon sens qu'Il réserve un terrible châtiment a ceux qui lui désobéissent.



**198. Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis `Arafa, invoquez Allah, à Al-Mach`ar Al-Harâm (Al-Mouzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.** 

 Au début de l'Islam, les fidèles musulmans crurent commettre un péché en faisant du négoce pendant le pèlerinage. Les Arabes pratiquaient le commerce aux marchés d'Okaz, de Majanna et dhilmajaz. Dieu révéla ce verset pour prévenir les musulmans qu'il ne leur est pas interdit de faire du négoce pendant le pèlerinage, ni de chercher honnêtement à gagner de l'argent en faisant du commerce. Il ne faut cependant pas que, pendant le pèlerinage, le gain et le profit soient un but en soi. Lorsque les fidèles musulmans se déversent en foule du Mont Arafat, qu'ils visitent a partir de la fin du neuvième jour et jusqu'avant l'aube du jour de l'immolation (se tenir sur le Mont Arafat est le pilier du pèlerinage), ils s'arrêtent en chemin vers Mina a Muzdalifa qui est une station sacrée, pour glorifier le nom de Dieu et le remercier de leur avoir indiqué le bon chemin, de leur avoir appris leur religion et fait connaître les lieux sacrés du pèlerinage, eux qui étaient naguère des égarés.



**199. Ensuite déferlez par où les gens déferlèrent, et demandez pardon à Allah. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. **

Selon 'Aicha, mère des fidèles, la tribu des Quraych et ses allies, a savoir les tribus de Kinana, Judayla et Qays, se tenaient sur le Mont al-Muzdalifa par arrogance et pour se distinguer des autres qui se mettaient sur Arafat. On les appelaient "les intransigeants", c'est-à-dire ceux qui n'admettent aucun compromis et ne font aucune concession sur les questions de la religion. Le reste des Arabes s'arrêtaient a Arafat. A l'arrivée de l'Islam, Dieu prescrit a son Prophète le magnanime de venir a Arafat, de s'y arrêter avec le reste des fidèles et de s'en déverser. II lui commande aussi, ainsi qu'au reste des croyants, de demander pardon au Seigneur et de glorifier son nom dans ces lieux bénis.

****

**200. Et quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Allah comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement: "Seigneur! Accorde nous (le bien) ici-bas!" - Pour ceux-là, nulle part dans l'au-delà.  **

Dieu le tout-haut ordonne a son Prophète le loué et aux fidèles d'évoquer souvent le nom du Seigneur après avoir accompli les rites du pèlerinage. Selon Ibn Abbas, â l'époque préislamique et pendant la saison du pèlerinage, les Arabes se vantaient "Mon père donnait a manger aux pauvres et payait le prix du sang... etc". Ils ne faisaient donc qu'évoquer les bienfaits de leurs pères. Dieu a envoyé ce verset pour prescrire aux fidèles de l'implorer après avoir glorifié son nom a maintes reprises. Car cela montre bien qu'ils ont la foi en Dieu. Dieu blâme ceux qui ne l'implorent que pour être comblé en ce bas monde, alors qu'ils sont totalement insouciants des biens de l'autre.

**201. Et il est des gens qui disent: "Seigneur! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtiment du Feu!"**

Il en est d'autres qui s'intéressent à la foi à la vie future et aux biens de ce monde. Ils disent : "Réserve-nous¬, Seigneur, à la fois une belle part dans ce monde (cela englobe tout bien ici-bas) et dans l'autre (c'est-à-dire d'avoir pour demeure le paradis et d'être préservé du supplice du feu). Cela exige de la part des fidèles d'éviter les choses prohibées et de ne pas commettre les péchés.



**202. Ceux-là auront une part de ce qu'ils auront acquis. Et Allah est prompt à faire rendre compte.**

Ceux-ci auront sûrement la part qu'ils auront méritée en implorant le Seigneur et en se fiant à lui. Dieu ne tardera pas à exaucer leurs voeux. Il est rapide dans ses appréciations et accordera à chacun ce qu'il aura mérité



**203. Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.**

Dieu le tout-haut commande aux croyants de le glorifier après les prières des jours fixes, à savoir le jour de l'immolation et les trois jours de lapidation qui suivent le sacrifice (et pendant lesquels les fidèles effectuent, à Mina, le rituel de lapidation de stèles représentant Satan). Dieu précise que celui qui quitte Mina, au troisième jour de fête, avant le coucher du soleil selon trois Imams, et avant l'aube du quatrième jour de fête selon l'Imam Abou Hanyfa, et qui manque de lancer des cailloux au dernier jour de fête, celui-là ne commet pas de péché. Pas plus que celui qui reste Mina plus que le délai prescrit. L'essentiel est d'observer les lois divines et de craindre Dieu. Dieu commande ensuite aux croyants de le craindre, et les avertit qu'Il les rassemblera devant Lui au jour du jugement dernier.



**204. Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur.** 

Certains sont des hypocrites qui séduisent par la douceur de leurs propos. ils feignent la piété et la bonté, et prennent Dieu à témoin du tréfonds de leurs âmes. Mors qu'en vérité, ils ont les coeurs aussi amers que l'aloès. Ils tiennent de jolis propos, et font le mal. polémiquent avec acharnement et ne manquent pas d'induire les gens en erreur par leur air faussement réformateur.



**205. Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre!** 

A peine l'un d'entre eux se met au travail ou tient le pouvoir qu'il se livre sans pitié au ma] et à la corruption, en mettant la terre a sac et en détruisant les cultures et la progéniture qui représente la continuité de la vie. Dieu le tout-haut déteste la corruption et les corrupteurs qui sèment le désordre.



**206. Et quand on lui dit: "Redoute Allah", l'orgueil criminel s'empare de lui. L'Enfer lui suffira, et quel mauvais lit, certes!** 

Si ces hypocrites manifestent leur rancune en se livrant au sabotage et a la corruption, et si on leur dit: "Ne faites pas cela, craignez Dieu et ayez honte devant Lui ", leur susceptibilité s'exaspère et ils s'enorgueillissent de commettre le péché et défient le Seigneur. S'ils agissent ainsi, l'enfer aura raison d'eux. Oh! l'affreux séjour. C'est le sort qu'ils mériteront pour les péchés qu'ils auront commis.



**207. Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs.** 

Il en est d'autres qui donnent leurs âmes a Dieu, dans le seul but de lui plaire. La différence est énorme entre ces hypocrites et les croyants sincères. Dieu est plein d'indulgence pour ses serviteurs. L'on raconte que ce verset a été révélé au sujet de Suhayb le Grec, le béni. Lorsqu'il émigra de la Mecque vers Médine où séjournait le prophète Muhammad, les Quraych le suivirent et lui dirent: "A ton arrivée dans notre tribu tu étais gueux. Maintenant que tu es riche tu veux nous quitter avec to fortune! Cela ne pourra se produire". leur répondit: "Si je vous cède mon argent, me laisserez partir?" Leur réponse fut positive. Il leur indiqua alors ma se trouvait l'argent, et ils le laissèrent partir. A son arrives à Médine, il raconta tout au Prophète qui s'écria: "Il a conclu un marché de gagnant... Il a conclu un marché de gagnant"



**208. Ô les croyants! Entrez en plein dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré.** 

Dieu appelle les croyants a respecter toutes les lois de l'Islam, à obéir a tous ses préceptes et a renoncer à tout ce qu'il prohibe. Il leur prescrit que les croyants doivent se mettre d'accord entre eux et s'unir, plutôt que d'être dispersés et divisés. (Selon Ibn Abbas, la prescription divine aux croyants de se mettre tons en paix signifie qu'ils doivent embrasser tous ('Islam). Dieu enjoint ensuite aux croyants de ne pas marcher sur les traces de Satan, car il ordonne de faire le mal et de commettre le péché, et appelle ses partisans à opter pour l'enfer. Il est ainsi l'ennemi avéré des hommes



**209. Puis, si vous bronchez, après que les preuves vous soient venues, sachez alors qu'Allah est Puissant et Sage.**

(209) Si, malgré toutes les preuves et tons les avertissements, vous vous détournez du message de Dieu qui est celui de la vérité, si vous vous éloignez du droit chemin que Dieu vous invite à suivre et où réside votre salut, si vous suivez plutôt le chemin de Satan qui est celui de la discorde et de la séparation, sachez que Dieu est puissant, qu'aucun homme ne peut échapper a sa vengeance, qu'Il est invincible, juste dans ses jugements, ses annulations et ses confirmations et aux jugements irréfutables

****

**210. Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé? Et c'est à Allah que toute chose est ramenée. **

Dieu met en garde les désobéissants contre l'égarement en s'écartant de l'Islam et en s'obstinant marcher sur les traces de Satan. Puis, indigné de les voir hésiter à suivre la vole de Dieu et le message du Prophète, Dieu les interroge sur ce qu'ils attendent et ce qu'ils prévoient, et s'ils demeureront réticents jusqu'au jour du jugement dernier, le jour où le Seigneur viendra à eux dans de blancs nuages minces, pour juger les gens de leurs actions et les récompenser ou les châtier, chacun en fonction de ses actes. Ces gens-là attendent le jour on les anges viendront en rangs pour exécuter le jugement de Dieu en gardant un mutisme total? C'est alors que les hésitants sauront que tout leur échappe et qu'ils ont manqué la chance du repentir. Ils sauront alors qu'ils ont perdu le salut et n'ont plus aucun recours, car ils seront entre les mains de Dieu le tout-haut, maître de tout et qui met toute chose à la place qu'Il décide.

Haut du formulaire

**211. Demande aux enfants d'Israël combien de miracles évidents Nous leur avons apportés! Or, quiconque altère le bienfait d'Allah après qu'il lui soit parvenu... alors, Allah vraiment est dur en punition.**

Dieu le tout-haut dit que les fils d'Israël ont reçu de Moise plus d'une preuve éclatante et irréfutable sur le fait qu'il leur apportait la vérité. Cependant, beaucoup d'entre eux s'en détournèrent et se montrèrent indignes des faveurs de Dieu. Celui qui opte pour l'incrédulité en échange de la foi encourra un dur châtiment



**212. On a enjolivé la vie présente à ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais les pieux seront au-dessus d'eux au Jour de la Résurrection. Et Allah accorde Ses bienfaits à qui Il veut, sans compter.**

Dieu dit avoir rendu la vie de ce monde attrayante aux yeux des mécréants qui s'en contentent, accumulent l'argent, ne mettent pas leurs richesses au service de Dieu et raillent les croyants. Ceux-ci ont, au contraire, renoncé a la vie de ce monde et à ses allures. Ils mettent leurs richesses au service du Seigneur et pour lui plaire. Ceux-là seront favorisés au jour du jugement dernier, et seront alors supérieurs à ceux qui ne croient pas. Dans ce bas monde, Dieu prodigue ses dons et ses faveurs sans limite à qui il veut, en dehors de toute considération et indépendamment de la foi ou de l'incrédulité des humains. Cela se fait suivant la seule volonté de Dieu. Il prodigue les faveurs a certains pour les amener progressivement à s'enliser davantage dans l'égarement, et n'en accorde qu'une petite part à d'autres afin de les éprouver.



**213. Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité! Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.**

A l'origine, les gens ne formaient qu'une seule nation, et ils étaient tous d'accord sur la religion d'Adam le loué. Avec le temps, leur foi fut ébranlée et devinrent des polythéistes en désaccord sur les doctrines, les opinions et les croyances. Dieu le miséricordieux leur envoya les Prophètes pour leur annoncer la bonne nouvelle et leur promettre le bonheur dans ce monde et dans l'autre, et pour les prévenir que ceux qui marchent sur les traces du diable et ne tiennent pas compte des conséquences de leurs actes seront parmi les perdants. Dieu le Très-Haut envoie les Prophètes pour qu'ils attirent l'attention de leurs peuples sur ce qu'ils ont négligé, et les préviennent des séquelles de leurs mauvaises moeurs et de leurs mauvaises actions. C'est le livre de Dieu qui permet d'arbitrer les différends des hommes. Or, ces différends proviennent des désaccords qui existaient entre les chefs, les savants et les grands prêtres charges des questions de la religion après les Prophètes. Ceux-ci étaient mus par un esprit de rivalité et dépassèrent les limites établies entre les gens par les préceptes de la religion. Dieu indiqua à ceux qui avaient la foi ce qui les divisait. C'est alors qu'ils arrivèrent au droit chemin. La véritable foi est une lumière qui illumine les esprits et les guide au milieu des ténèbres et de l'égarement. Ella éclaire la voie menant à la vérité pure et indubitable. Le croyant a l'esprit calme et l'âme sereine, alors que tous les autres autour de lui sont en proie à la perplexité, l'angoisse et aux guerres. Quant aux ingrats qui se montrent indignes des faveurs de Dieu, ils fluent châtiés pour leur infidélité par le mal répandu, la corruption et la confusion.



**214. Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Misère et maladie les avaient touchés; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager, et avec lui, ceux qui avaient cru, se fussent écriés: "Quand viendra le secours d'Allah?" - Quoi! le secours d'Allah est sûrement proche.** 

Dieu s'adresse aux croyants qu'Il mit dans le droit chemin, celui de la paix de l'âme, et à qui Il permit de sortie des ténèbres de la discorde à la lumière de l'entente, en suivant la voie de la vérité indiquée par les Écritures sacrées. Ceux-là croient qu'il suffit d'embrasser l'Islam pour aller au paradis, sans pour autant endurer de calamités ou souffrir de malheurs pour la cause de Dieu et pour aider les humains à retrouver le bon chemin. Ils ignorent la loi divine depuis que Dieu a crée ceux qui sont chargés de convertir les hommes. Dieu leur dit: "Croyez-vous pouvoir entrer au paradis sans passer par les épreuves qu'ont subies vos prédécesseurs? Ils ne fluent épargnés ni par la privation, ni par les maladies, ni par la douleur. Ils furent terrifies et menaces par les ennemis. Ils fluent soumis à de terribles épreuves au point que le Prophète et ses compagnons s'écrièrent: "Quand donc viendra le secours de Dieu?". Lorsque les coeurs résistent à de telles épreuves ébranlant, la parole de Dieu s'impose et Il accorde sa victoire à ceux qui la méritent, leur prouvant ainsi que la seule victoire et l'unique secours sont octroyés par Dieu seul.



**215. Ils t'interrogent: "Qu'est-ce qu'on doit dépenser?" Dis: "Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Allah le sait".** 

Ils te demandent: "Comment faut-il dépenser son argent? A qui et par quoi faut-il apporter aide?" Réponds-leur, Muhammad: "Aidez autant que possible vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs. Et quelque bien que vous fassiez, Dieu en sera informé et vous gratifiera généreusement. Dieu ne lèsera personne, pas même le poids d'un atome. Il faut venir en aide aux autres avec de l'argent gagné honnêtement



**216. Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.** 

De même que Dieu le tout-haut met en demeure d'aider les orphelins et les pauvres pour protéger la société de l'intérieur, Il somme les musulmans de combattre les ennemis de la religion, afin qu'ils défendent le reste des croyants contre leurs ennemis. C'est une obligation qui une fois remplie par certain membres de la société ne s'impose plus au reste du peuple. Il s'agit là d'un devoir qui s'impose à tout musulman , qu'il parte au combat ou qu'il reste. Il est présent à celui qui reste de venir en aide à tous ceux qui le lui demandent, et de se lancer dans les combats s'il est appelé à y prendre part. Dieu dit que cette obligation est une dure épreuve, puisqu'il faut, pour s'engager dans un combat, supporter les difficultés de la route et les hasards de la guerre où l'on risque de se faire tuer, blesser ou capturer. Il faut aussi que l'on abandonne derrière soi ses enfants, son commerce, son métier et tout son travail... etc. Cependant cela peut entraîner le bien, parce qu'il peut mener à la victoire et permettre de s'emparer des richesses de l'ennemi. C'est ainsi qu'il arrive aux croyants de rechercher ce qui leur est nuisible, telle l'abstention de prendre part aux combats En agissant de la sorte, l'on risquerait de se laisser envahir par l'ennemi Dieu est mieux informé que quiconque des conséquences de toutes choses.



**217. Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. - Dis: "Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre." Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu: ils y demeureront éternellement.** 

Le Prophète, le loué, envoya Abdullah bna jahch à la tête d'un détachement chargé d'une mission précise. Le détachement rencontra Ibn al-hadramiy et le tua. Les éléments de l'unité n'étaient pas sûrs si ce jour-là était du mois de Rajab ou de Jumada al-Ahira. Les polythéistes accusèrent alors les musulmans d'avoir tué pendant le mois sacré. C'est alors que Dieu révéla ce verset dans lequel Il dit : "La guerre dans ce mois est en soi un sacrilège et un grand crime. Cependant, si l'on commet ce sacrilège pour éliminer ce qui est encore plus grave, l'acte sera alors justifié. Renier Dieu, détourner les fidèles du bon chemin, tenter de forcer les musulmans à renoncer à leur foi en les torturant et les menaçant, les faire sortir de la Mecque, tout cela est au regard du Seigneur un sacrilège plus grave que de combattre et de tuer pendant le mois sacré. Les idolâtres contraignaient les musulmans à renoncer à leur religion en les torturant et les terrifiant afin de les ramener l'incrédulité. Cela est au regard du Seigneur encore plus grave que le meurtre. S'ils le pouvaient, les infidèles ne cesseraient de combattre les musulmans et de tenter de les forcer à renier leur religion. Es ne cesseraient d'empêcher l'Islam de se répandre et tenteraient d'y mettre fin, s'ils le pouvaient, bien entendu . Car ils sont terriblement hostiles aux musulmans. Dieu menace les croyants qui fléchiront et céderont devant ces attaques. Il menace ceux qui renieront leur religion et mourront infidèles qu'ils perdront le cas échéant le fruit de leurs oeuvres dans ce monde et dans l'autre, et seront voués au terrible châtiment du feu éternel.



**218. Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** 

Les croyants qui ont été poussés par leur foi sincère à émigrer et à lutter avec le prophète Muhammad, le loué, pour soutenir et donner la victoire à la religion du Seigneur et repousser le mal des mécréants, ceux qui ont la foi et qui supportent pour leur doctrine tout le mal qui leur est infligé par les idolâtres, Dieu le tout-haut leur promet l'une des deux faveurs, à savoir la victoire ou le martyre. Ce sont ces croyants patients qui peuvent espérer la miséricorde de leur Seigneur. Dieu ne les décevra pas. Il est indulgent envers les repentis, plein de clémence pour les croyants.



**219. Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis: "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité". Et ils t'interrogent: "Que doit-on dépenser (en charité)?" Dis: "L'excédent de vos biens." Ainsi, Allah vous explique Ses versets afin que vous méditiez  **

Lorsque le Prophète arriva à Médine, les gens buvaient des boissons alcooliques. C'est, pour l'Imam al-Chafi'i, toute sorte de boisson enivrante. Les Arabes connaissaient et pratiquaient, d'autre part, le jeu de hasard. C'était pour eux un moyen d'aider les pauvres. Ils y jouaient à l'aide d'un morceau de bois tel un crayon ou une flèche. L'on inscrivait un nom quelconque sur dix pièces dont certaines rapportaient gros, d'autres moyen et trois de ces pièces rien du tout. Elles étaient baptisées Manih, Saflh et Waghd. Celui qui obtenait au tirage une flèche gagnante remportait une part du chameau égorgé égale à la valeur de la flèche tirée. celui qui, par contre, faisait un mauvais tirage devait verser une amende équivalente au prix du chameau égorgé, et n'emportait rien en échange. Ceux qui pratiquaient ce jeu de hasard ne gardaient rien de leurs gains, mais les distribuaient aux pauvres. Les Arabes critiquaient celui qui ne pratiquait pas ce jeu et le traitaient de vilain (waghd). Puis le jeu de hasard s'est développé, a pris d'autres formes et s'est fixé d'autres buts que celui d'aider les pauvres. Désormais, le joueur cherchait plutôt son propre intérêt. L'on interrogea le prophète Muhammad sur les enseignements de Dieu au sujet des boissons alcooliques et du jeu de hasard. Dieu envoya alors ce verset. En buvant du vin et en jouant au hasard l'on commet un péché vis à vis de la religion, alors que l'agrément du jeu et du vin est plutôt de ce monde.

****

**220. sur ce monde et sur l'au-delà! Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis: "Leur faire du bien est la meilleure action. Si vous vous mêlez à eux, ce sont alors vos frères (en religion). Allah distingue celui qui sème le désordre de celui qui fait le bien. Et si Allah avait voulu, Il vous aurait accablés. Certes Allah est Puissant et Sage. **

A la révélation des deux versets suivants: (voir Sourate du Bétail, verset 152), et <Ceux qui s'emparent injustement des biens des orphelins, c'est comme s'ils nourrissaient leurs entrailles de feu. ils sont voués à l'enfer (voir Sourates des femmes, verset 10), celui qui s'occupait d'un orphelin commença à séparer sa nourriture de la sienne, et mettait de cerné les restes du repas de l'orphelin jusqu'à ce qu'il les mange ou qu'ils pourrissent. Ce fut une lourde obligation pour les musulmans. Ils en parlèrent au prophète Muhammad le loué. Dieu envoya alors ce verset qui signifie : Il est bon d'isoler les biens des orphelins, mais il est bon aussi de s'associer à eux, car ils sont des frères de foi. Dieu connaît les intentions des gens et discerne celui qui cherche le mal de celui qui oeuvre pour le bien. S'il le voulait, Dieu aurait pu imposer aux hommes des obligations plus lourdes encore et les aurait embarrassés. Il est cependant généreux et a allégé ses obligations en les autorisant à s'associer au mieux aux orphelins, et à les traiter en frères. Dieu fait grâce de tout ce qui a été toléré par les conventions. Car ceux qui gèrent les intérêts des orphelins ne peuvent pas s'en passer. Dieu confie à leurs consciences d'êtres de bons administrateurs. Il observe( ce que font les gens et rien ne lui échappe. L'important c'est d'avoir de bonnes intentions, de veiller sur l'intérêt de l'orphelin, de craindre Dieu et de lui obéir en secret e publiquement.

**221. Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là (les associateurs) invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent!**

Dieu proscrit aux croyants d'épouser des femmes idolâtres qui n'ont pas de livre sacré, que ce soit pour, leur argent, leur beauté ou leur noble extraction, tant qu'elles n'ont pas acquis la foi. Car une idolâtre n'a pas de religion qui lui prohibe l'adultère, lui prescrit le bien et la somme de ne pas faire le mal. Elle pourrait aussi porter préjudice â la foi de ses enfants et â leur doctrine. Il affirme qu'une esclave qui a la foi est préférable â une idolâtre, même si celle-ci est plus plaisante. Certains estiment que ce verset fut révélé au sujet de Abdullah bnu Rawaha, un allié du Prophète à Médine. II possédait une esclave noire qui le mit en colère. II la gifla puis s'excusa auprès du Prophète. Il dit ensuite a Muhammad le loué. "Par Dieu qui vous a Envoyé pour révéler la vérité, je l'affranchirai et l'épouserai". II fut critique par certains musulmans qui dirent: "Il a épousé une esclave". Eux, ils préféraient épouser des idolâtres, et se plaisaient â marier leurs filles â des idolâtres dont ils convoitaient la haute extraction. Dieu révéla alors ce verset. Dieu interdit aussi aux musulmans de marier leurs filles aux idolâtres tant qu'ils n'ont pas acquis la foi. Selon la Sunna, le manage d'un homme de l'Écriture et d'une musulmane est aussi prohibé. Les musulmans sont unanimes là-dessus. Car il est à craindre qu'il ne la détourne de sa religion, vu l'autorité qu'il exerce sur elle. Dieu le tout-haut dit: fréquenter les idolâtres incite â s'engouer de la vie et à négliger l'accomplissement des devoirs religieux. Les conséquences en sont fâcheuses. Par ses préceptes et ses interdictions, Dieu appelle au pardon. II divulgue ses enseignements aux hommes afin qu'ils sachent leur bien et qu'ils découvrent le bon chemin.



**222. Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. - Dis: "C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient".** 

Selon Anas, les Juifs ne mangeaient plus avec leurs épouses quand elles étaient en période de menstruation. Ils refusaient même de partager avec elles la même demeure. Les compagnons du Prophète l'interrogèrent sur ce point, et Dieu lui révéla ce verset. Mu'adhu bnu Jabal interrogea le Prophète le loué sur ce qu'il lui était permis de faire avec sa femme pendant qu'elle était en période de menstruation. Le Prophète lui répondit: "Tout par-dessus la ceinture. Être vertueux et s'en abstenir est encore mieux". Les jurisconsultes sont tous &accord qu'un homme doit éviter sa femme qui est en période de menstruation, et qu'il ne doit l'approcher que lorsqu'elle termine ses règles et devient pure en se lavant ou, si l'eau manque, en prenant de la terre propre et en s'en frottant le visage et les mains. Une fois en état de pureté, les hommes peuvent aborder leurs femmes par où ils les ensemencent. Dieu aime les repentis, et ceux qui cherchent la pureté et s'éloignent des saletés, de la nocivité et des indécences.



**223. Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme (et quand) vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et fais gracieuse annonce aux croyants!**

Les juifs disaient aux allies du Prophète que qui abordait sa femme de derrière ou lorsqu'elle est allongée sur le côté ou sur le ventre aurait un enfant atteint de strabisme. Dieu révéla alors ce verset dans lequel il permet aux époux de saisir leurs femmes de où l'ensemencement est possible, pour engendrer des enfants. Il leur dit qu'ils peuvent le faire comme bon leur semble, mais qu'ils doivent éviter la pénétration anale et les menstrues, comme le dit le Prophète muhammad le loué. Dieu prescrit aux croyants de se constituer un capital de bonnes oeuvres, de s'éloigner des choses prohibées, de craindre Dieu et de se rappeler qu'ils doivent comparaître devant Lui au jour du jugement dernier on n les jugera de toutes leurs actions. Dieu annonce aux croyants soumis a ses ordres et â ses interdictions qu'ils seront bien récompenses de leurs bonnes oeuvres



**224. Et n'usez pas du nom d'Allah, dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien, d'être pieux et de réconcilier les gens. Et Allah est Audient et Omniscient.** 

N'usez pas de votre foi en Dieu in du nom de Dieu dans vos serments pour vous dispenser d'être vertueux et de raffermir les liens familiaux, si vous jurez de les abandonner. Respecter un serment qui empêche d'être vertueux est, pour celui qui fait le serment, un péché plus grave que le fait même de se libérer du serment en suivant les prescriptions du Seigneur. car Dieu n'admet pas que son nom soit un obstacle au bien. Pour certains, le verset signifie que le nom de Dieu ne doit pas être utilise a tort et a travers, car cela va à l'encontre de la volonté de le glorifier. Se garder de trop jurer par Dieu permet d'être vertueux, entrain la piété et la crainte du Seigneur, et aide a faire régner l'entente parmi les hommes. Car celui qui se garde d'user le nom de Dieu dans ses serments est une personne respectable, digne de foi et écoutée d'autrui. Dieu entend tous les propos et les serments des hommes, et sait tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font et ce qu'ils ont l'intention de faire.



**225. Ce n'est pas pour les expressions gratuites dans vos serments qu'Allah vous saisit: Il vous saisit pour ce que vos cœurs ont acquis. Et Allah est Pardonneur et Patient.** 

Dieu ne demandera pas compte aux croyants des serments qui leur auront échappé par inadvertance mais uniquement par habitude, sans vouloir jurer ni insister (comme le fait de dire "Oui, par Dieu" ou "Non, par Dieu". Celui qui fait ce genre de serment ne commet aucun péché et ne doit, par conséquent, faire aucun sacrifice expiatoire. Dieu demande compte des serments que l'on fait en toute conscience et en sachant parfaitement que l'on ment. Dieu est indulgent et miséricordieux envers les repentis.



**226. Pour ceux qui font le serment de se priver de leurs femmes, il y a un délai d'attente de quatre mois. Et s'ils reviennent (de leur serment) celui-ci sera annulé, car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux!** 

Une des mauvaises habitudes de la période préislamique était pour un homme qui n'aimait pas sa femme et qui ne voulait pas divorcer d'avec elle pour ne pas la voir épouser un autre que lui, de jurer de ne plus jamais l'approcher. Il la laissait donc ni divorcée ni mariée. Au début de l'Islam, les musulmans en faisaient de même. Dieu révéla ce verset pour sauver les femmes du préjudice qui leur était porté. Si l'homme jure de ne pas approcher sa femme pendant moins de quatre mois, il doit respecter ce délai puis reprendre ses relations normales avec elle. Avant la fin de ce délai imparti, l'épouse n'a pas à demander à son mari de l'approcher. S'il jure de ne plus approcher sa femme pendant plus de quatre mois, elle a le droit de lui demander de reprendre avec elle les relations normales au terme de ce même délai. S'il refuse toujours de l'approcher, il doit alors divorcer d'avec elle. S'il revient sur son serment, Dieu est indulgent et miséricordieux. L'homme doit en tout cas être prudent, craindre Dieu et observer ses limites dans son attitude envers son épouse. S'il revient sur son serment, il doit reprendre des rapports sexuels normaux avec sa femme, se repentir, expier son serment et reprendre une vie conjugale normale.



**227. Mais s'ils se décident au divorce, (celui-ci devient exécutoire) car Allah est certes Audient et Omniscient.**

Au terme du Mai de quatre mois, les jurisconsultes ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si le divorce est automatique ou non. La plupart d'entre eux conviennent qu'il ne l'est pas, mais que si les époux conviennent de la répudiation mais ne divorcent pas, ils seront contraints de le faire. Dieu entend leurs serments et sait tout. Ils en seront juges au jour du jugement denier.



**228. Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.**

Dieu prescrit aux femmes répudiées d'effectuer une retraite d'une durée de trois périodes menstruelles pour s'acquitter de toute accusation en cas de grossesse, et pour donner la chance a un changement éventuel d'attitude. Après s'être purifiée de la troisième période menstruelle, la femme divorcée peut se remarier si elle le veut. Il lui est interdit de dissimuler les germes de maternité que Dieu a déposé en elle, si elle le sait. Dieu la tient responsable et confie la chose a sa foi. Car une croyante craint Dieu et se résigne a sa volonté. Elle est seule a savoir qu'elle est enceinte, car il est difficile d'établir ce fait. Dieu la menace de châtiment si elle dissimule la vérité. Le mari qui divorce d'avec sa femme a le droit de la reprendre quand elle est dans cet Mat, si réellement il est revenu a de meilleurs sentiments. Pour faire réussir le mariage, il faut que chacun des deux partenaires remplissent ses devoirs. Aussi Dieu le tout-haut a-t-Il dit : <Les hommes ont le pas sur les femmes. Dieu les a élevés au-dessus des femmes par les dons qu'Il leur a octroyés, et en leur imputant les charges de famille> (voir Sourate de la Vache, verset 34). Certains interprétèrent par le fait que l'homme a le droit de reprendre la femme d'avec laquelle il a divorcée dans le délai prescrit. Dieu accorde â l'homme ce droit car c'est lui qui a divorce. Dieu est puissant et se venge sévères de celui qui lui désobéit et transgresse ses lois.



**229. Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse. Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné, - à moins que tous deux ne craignent de ne point pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous craignez que tous deux ne puissent se conformer aux ordres d'Allah, alors ils ne commettent aucun péché si la femme se rachète avec quelque bien. Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes.  **

Au début de 'Islam, le divorce n'avait aucune limite de temps ni de nombre. un homme pouvait donc divorcer d'avec son épouse puis la reprendre. Un allié de Médine dit un jour â son épouse qu'il allait l'abandonner ni divorcée, ni mariée. Elle se plaignit au prophète Muhammad le loué, â la suite de quoi Dieu révéla ce verset. Il y prescrit que la répudiation ait lieu en trois fois. A la troisième fois, le divorce est irrévocable, â moins que la femme répudiée n'épouse un autre homme. La répudiation peut avoir lieu en deux fois. En cas de reprise, le mari doit traiter son épouse avec égards. S'il l'abandonne, il doit le faire avec correction. Le mari n'a le droit de reprendre son épouse qui effectue la retraite prescrite et qui est de trois périodes menstruelles, que si la répudiation n'a eu lieu qu'en deux fois. Si la répudiation a eu lieu en trois fois, il n'a le droit de la reprendre que si elle se marie avec un autre. Un allié de Médine interrogea le prophète Muhammad le loué: "Dieu dit: La répudiation a lieu en deux fois". Où en est donc la troisième?" Le Prophète lui répondit en récitant la suite du verset: < Si vous les abandonnez, faites-le avec correction et en leur accordant ce qui leur est MI et sans leur porter préjudice>. Dieu le tout-haut révèle aussi aux hommes croyants qu'il ne leur est pas permis d'ennuyer leurs épouses ni de les harceler pour les porter â renoncer â ce qu'ils leur auront donne, à moins qu'elles le fassent de leur plein gré. Si les deux époux tombent en désaccord et craignent d'outrepasser les lois de Dieu en continuant â vivre ensemble, la femme pourra racheter sa liberté en rendant a. son mari ce qu'il lui aura donne, sans que cela ne soit interdit ni pour l'un ni pour l'autre. Il est cependant illicite qu'une femme demande à son époux de l'affranchir et lui verse de l'argent pour ce faire, sans qu'elle n'ait pour autant une raison valable pour agir ainsi. Elle commettra un péché de rendre tout a son époux, et lui de l'accepter. Le prophète Muhammad le loué dit: "Toute femme qui demande, sans raison valable, a son mari de la répudier sera privée de sentir le parfum du paradis", rapporté par Ahmad et al-Tarmadhiy qui rapportent également citant toujours le Prophète: "Celles qui demandent le divorce en échange d'une somme d'argent versée au mari sont des hypocrites". Selon l'Imam Ahmad, le mari n'a le droit de reprendre a sa femme que ce qu'il lui a donne.
Le reste des jurisconsultes jugent légitime qu'il reprenne ce dont ils sont tour les deux convenus, même si cela s'avère être plus qu'il ne lui a donne. Les croyants ne doivent pas dépasser les limites de Dieu. Car qui les dépasse est injuste.

****

**230. S'il divorce avec elle (la troisième fois) alors elle ne lui sera plus licite tant qu'elle n'aura pas épousé un autre. Et si ce (dernier) la répudie alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux ordres d'Allah. Voilà les ordres d'Allah, qu'Il expose aux gens qui comprennent.  **

Si le mari répudie sa femme une troisième fois, ne pourra la reprendre qu'après qu'elle aura épousé un autre homme que lui. Les oulémas sont unanimes considérer que le mariage avec un second homme doit être effectif et qu'il ne doit pas s'agir uniquement d'un simple contrat. Il faut donc que dans ce second mariage les relations conjugales soient entièrement établies, afin que cela serve de châtiment aux âmes faibles. Selon Ahmad et al-Nassa'iy, le prophète Muhammad a maudit le légalisateur et celui qui en profite pour reprendre sa femme, le légalisateur étant celui qui s'allie a une femme répudiée dans le seul but de légaliser son retour a son ancien époux. C'est donc quelqu'un qui se contente de contracter mariage avec la femme répudiée sans jamais l'approcher. En revanche, si le second mari épouse la femme répudiée dans l'intention d'avoir avec elle une vie commune continue et qu'il la répudie à son tour, ce ne sera pas un péché pour aucun des deux anciens époux de reprendre la vie commune, â condition toutefois qu'ils pensent pouvoir respecter les lois de Dieu, c'est-à-dire de faire chacun son devoir envers l'autre, de lui être respectueux, d'avoir de bonnes intentions â son égard et d'être aimable pour lui. S'ils craignent qu'elle se rebelle ou qu'il lui porte préjudice, il sera détestable de reprendre la vie commune. Telles sont les limites et les lois que Dieu décrète a l'usage des gens qui pensent.

**231. Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors, reprenez-les conformément à la bienséance ou libérez-les conformément à la bienséance. Mais ne les retenez pas pour leur faire du tort: vous transgresseriez alors et quiconque agit ainsi se fait du tort à lui-même. Ne prenez pas en moquerie les versets d'Allah. Et rappelez-vous le bienfait d'Allah envers vous, ainsi que le Livre et la Sagesse qu'Il vous a fait descendre; par lesquels Il vous exhorte. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah est Omniscient**.

Un croyant qui répudie sa femme de telle sorte qu'il peut toujours la reprendre, Dieu le somme de bien la traiter quand elle est sur le point d'achever sa retraite légale. Il doit la reprendre en contractant mariage avec elle et prenant des témoins sur cette reprise, avec l'intention de bien la traiter. Si non, il doit attendre qu'elle termine sa retraite légale et la renvoyer gentiment, sans dispute ni discorde. Dieu réitère ses ordres aux hommes de ne pas retenir leurs épouses arbitrairement dans le but de leur nuire ou de les agresser. Ils ne doivent donc pas reprendre leurs épouses dans ]'intention de leur porter atteinte et leur nuire en les renfermant et leur imposant une retraite plus longue, pour les pousser en fin de compte a racheter leur liberté. Dieu met en garde celui qui transgresse ses ordres et enfreint ses lois qu'il se fait un grand tort. Dieu interdit aux croyants de frauder et de plaisanter avec la répudiation. Ce serait plaisanter avec les enseignements de Dieu, et s'en moquer. Dieu le Tout-Haut dit: "0 croyants, souvenez-vous des bienfaits de Dieu qui vous a envoyé le Prophète et l'a charge de vous indiquer le droit chemin. Montrez-vous dignes de ses bienfaits, lui qui vous a envoyé du ciel le livre et la sagesse (c'est-à-dire le Coran, la Sunna et la connaissance des préceptes), afin de vous avertir, en vous prescrivant la bonne voie et vous prohibant de commettre les péchés. Quoi que vous fassiez et la ou vous êtes, craignez toujours Dieu.



**232. Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors ne les empêchez pas de renouer avec leurs époux, s'ils s'agréent l'un l'autre, et conformément à la bienséance. Voilà à quoi est exhorté celui d'entre vous qui croit en Allah et au Jour dernier. Ceci est plus décent et plus pur pour vous. Et Allah sait, alors que vous ne savez pas.** 

Si l'homme répudie une ou deux fois sa femme et veut la reprendre, et si elle-même, elle désire revenir lui et sont tour les deux d'accord et en bons termes, ses parents n'auront pas a le lui interdire. Ceux qui croient en Dieu et au jugement dernier doivent respecter cet ordre divin et en tirer une leçon. Suivre les lois du Seigneur, réconcilier les croyantes avec leurs époux et abandonner la véhémence de la Janiliyya (terme péjoratif pour designer la période préislamique) ... est une chose plus louable et un moyen de se purifier le coeur. Dieu sait mieux ce qui convient aux croyants qui ignorent réside le bien dans ce qu'ils font et ce qu'ils abandonnent.



**233. Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux ans complets. Au père de l'enfant de les nourrir et vêtir de manière convenable. Nul ne doit supporter plus que ses moyens. La mère n'a pas à subir de dommage à cause de son enfant, ni le père, à cause de son enfant. Même obligation pour l'héritier. Et si, après s'être consultés, tous deux tombent d'accord pour décider le sevrage, nul grief à leur faire. Et si vous voulez mettre vos enfants en nourrice, nul grief à vous faire non plus, à condition que vous acquittiez la rétribution convenue, conformément à l'usage. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah observe ce que vous faites.**

Dieu révèle aux mères que la durée complète de l'allaitement est de deux ans. Il dit que le père de l'enfant est tenu de pourvoir a la nourriture et à l'habillement de la mère répudiée d'une manière convenable et suivant les normes et les moyens du marl. Dieu met en garde et la mère et le père qu'ils ne doivent pas agir dans le but de se nuire mutuellement. L'épouse ne doit pas renoncer a l'allaitement de son enfant avant le Mai prescrit ( qui est de deux ans) afin de nuire au père. Celui-ci non plus ne doit pas arracher l'enfant à sa mère avant la fin de ce délai, dans le seul but de porter préjudice à la mère. L'obligation de pourvoir aux besoins de la mère et de l'enfant passe à l'héritier du père, si celui-ci est mort ou s'il est pauvre ou incapable de gagner sa vie. Si les deux époux sont d'accord pour sevrer l'enfant avant la fin de ce Mai, et si, après s'être consultés, ils jugent une telle mesure utile a l'enfant, le sevrage prématuré sera alors permis. Si les deux époux sont convenus que le père de l'enfant le prend a la mère, soit parce qu'elle est incapable de l'allaiter, ou pour une autre raison valable, le père a le droit de le demander, et elle de l'accepter, pourvu que le père paye a la mère ce dont ii est convenu avec elle, et qu'il mette l'enfant en nourrice. Dieu incite les croyants a le craindre dans tous les cas, et a ne pas agir dans le but de noire a autrui, car Il sait tout ce qu'ils font, rien ne lui échappe et Il les jugera de leurs oeuvres.



**234. Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses: celles-ci doivent observer une période d'attente de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposeront d'elles-mêmes d'une manière convenable. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.** 

Dieu prescrit aux veuves d'accomplir, a la mort de leurs maris, une retraite de quatre mois et dix jours (que les maris aient consommé ou non le mariage). Seule en est dispensée la veuve qui perd son mari pendant qu'elle est enceinte. Celle-ci remplit son délai par le fait même qu'elle est enceinte. A l'expiration de ce délai de viduité, elles disposeront d'elles-mêmes comme elles le voudront dans les (limites de la bienséance, et pourront donc se parer et chercher a se remarier par des moyens honnêtes et approuvés par les préceptes religieux. Dieu sait ce que font les gens. (Pendant la retraite, une veuve ne peut ni se fiancer ni se marier, ni même sortir de la maison, sauf pour une bonne raison).



**235. Et on ne vous reprochera pas de faire, aux femmes, allusion à une proposition de mariage, ou d'en garder secrète l'intention. Allah sait que vous allez songer à ces femmes. Mais ne leur promettez rien secrètement sauf à leur dire des paroles convenables. Et ne vous décidez au contrat de mariage qu'à l'expiration du délai prescrit. Et sachez qu'Allah sait ce qu'il y a dans vos âmes. Prenez donc garde à Lui, et sachez aussi qu'Allah est Pardonneur et Plein de mansuétude.**

Vous les hommes, vous ne commettrez pas de péchés en faisant discrètement allusion a vos intentions de prendre pour épouse une veuve en train de remplir le délai de viduité. Vous pouvez, par exemple, dire : "Je veux me marier...". Vous ne commettrez pas de péchés en ébauchant de pareils projets de fiançailles dans vos esprits. Dieu sait que vous avez de tels &sirs secrets, c'est pourquoi Il ne vous l'interdit pas. Cependant, ne les liez pas par des promesses de mariage, a moins que vous ne leur fassiez par là des suggestions honnêtes et que vous ne leur teniez des propos honnêtes. Ne leur, dites pas que vous êtes amoureux d'elles, par exemple. Ne leur demandez pas de s'engager à ne jamais épouser quelqu'un d'autre... etc. Ce sont des choses que Dieu a prohibées. Ne passez pas la convention de mariage tant que le délai de viduité ne sera pas accompli. Si un homme épouse une femme avant la fin de sa retraite, les jurisconsultes sont unanimes a considérer ce mariage comme étant nul et non avenu. Ils ne sont pas d'accord, cependant, sur le fait de savoir si ce manage ne pourra plus jamais avoir lieu. Certains d'entre eux estiment que, le cas échéant, la femme lui sera a jamais interdite. D'autres ne sont pas d'accord là-dessus et considèrent qu'il pourra la redemander en manage une fois terminée la période de sa retraite, et que la convention de manage pourra alors être passée. Dieu rappelle aux fidèles qui ont la foi sait ce qui se passe en eux-mêmes. Aussi veut-Il qu'ils n'aient que de bonnes intentions et qu'ils ne conçoivent que le bien dans leurs esprits. Celui dont de mauvaises idées traversent l'esprit doit se repentir, car Dieu est miséricordieux et ne s'empresse pas de châtier celui qui commet les péchés. Peut-être se repentira-t-il et reprendra-t-il le chemin du Seigneur



**236. Vous ne faites point de péché en divorçant d'avec des épouses que vous n'avez pas touchées, et à qui vous n'avez pas fixé leur mahr. Donnez-leur toutefois - l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité - quelque bien convenable dont elles puissent jouir. C'est un devoir pour les bienfaisants..** 

Dans ce verset, Dieu permet au mari de répudier la femme avec laquelle il n'aura pas consommé le mariage. Si la répudiation a lieu dans ce cas là et avant que l'homme n'ait fixé la dot a sa femme, celle-ci n'aura plus droit a une dot. Mais il doit adoucir sa déception et lui faire plaisir par un présent qui lui sera agréable et dont l'importance variera suivant les moyens du mal (le riche doit offrir ce qu'il peut, et le pauvre ce qu'il peut). Dieu n'a pas fixé le présent et l'a confié au mari qui connaît mieux ses moyens et sait mieux ce dont il est capable. C'est là une obligation morale pour les gens de noble caractère et les bienfaisants. (Abu Hanifa dit: "Si les deux époux ne se mettent pas d'accord sur la valeur du présent, le mari devra donner a sa femme la moitié de la dot apportée a ses semblables). (Certains oulémas disent qu'il serait méritoire que chaque homme Passe présent a son épouse répudiée, car Dieu dit : < Un bien d'usage conforme aux convenances est dû aux femmes répudiées. C'est une obligation morale pour ceux qui craignent Dieu> (voir Sourate de la Vache, verset 241). Le présent est une nécessité pour les femmes qui sont répudiées avant la consommation du mariage et avant que la dot ne soit fixée.



**237. Et si vous divorcez d'avec elles sans les avoir touchées, mais après fixation de leur mahr, versez-leur alors la moitié de ce que vous avez fixé, à moins qu'elles ne s'en désistent, ou que ne se désiste celui entre les mains de qui est la conclusion du mariage. Le désistement est plus proche de la piété. Et n'oubliez pas votre faveur mutuelle. Car Allah voit parfaitement ce que vous faites.**

Si l'homme répudie sa femme avant la consommation du mariage et après avoir fixé sa dot, la moitié de celle-ci lui est acquise. A moins qu'elle ne lui en fasse remise, elle ou celui qui représentée au mariage, ou que le mari ne se montre généreux et ne fasse remise de l'autre moitié de la dot fixée en contractant mariage avec elle. Dieu incite les hommes et les femmes a se montrer large de part et d'autre, et a faire ainsi preuve de piété, surtout si la répudiation est injustifiée pour l'un d'entre eux, car cela entraîne l'affectation et l'amitié entre les gens. Il leur rappelle qu'Il voit ce qu'ils font et ce qu'ils dissimulent, et qu'Il les jugera de leurs oeuvres. Si l'un des deux époux meurt avant la consommation du manage, toute la dot sera acquise a l'autre. Car le décès, comme la consommation du manage, rend obligatoire le paiement de toute la dot.



**238. Soyez assidus aux Salâ et surtout la Salâ médiane; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité.**

Dieu commande aux croyants d'observer ponctuellement les prières, de respecter leurs limites et de les effectuer dans un profond recueillement, notamment la prière intermédiaire qui semble être celle de l'après-midi. Dieu les somme de prier avec ferveur et soumission et de s'adonner totalement en se débarrassant de toute pensée et de tout acte qui puissent détourner l'esprit et troubler le recueillement d'un coeur vénérant le Seigneur.



**239. Mais si vous craignez (un grand danger), alors priez en marchant ou sur vos montures. Puis quand vous êtes en sécurité, invoquez Allah comme Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas.  **

Tout en insistant sur la nécessité d'observer ponctuellement les prières, Dieu évoque les période de trouble et de crainte ou les musulmans ne sont pas en mesure de prier avec ferveur et dans un recueillement total. Il s'agit des périodes de combats où Ion ne peut pas effectuer la prière de la manière prescrite. Dana de telles circonstances, Dieu demande aux musulmans de prier en marche ou a cheval, en se dirigeant ou non vers la Mecque. Quand ils se sentent en sécurité et que leur peur se dissipe, ils doivent prier comme Dieu leur a ordonné de le faire, en s'agenouillant et se prosternant, en se dressant et se dévouant entre les mains de Dieu. De même que Dieu leur a montré le chemin de la foi et leur a enseigné ce qui leur est utile dans cette vie et dans l'autre, ils doivent a leur tour se montrer reconnaissants pour ces faveurs, en remerciant le Seigneur et en glorifiant son nom.

****

**240. Ceux d'entre vous que la mort frappe et qui laissent des épouses, doivent laisser un testament en faveur de leurs épouses pourvoyant à un an d'entretien sans les expulser de chez elles. Si ce sont elles qui partent alors on ne vous reprochera pas ce qu'elles font de convenable pour elles-mêmes. Allah est Puissant et Sage. **

La plupart des compagnons du Prophète sont d'accord que ce verset est abrogé par celui qui traite de la période de retraite q'une femme doit observer après le décès de son époux: < A la mort de leurs maris, les femmes sont tenues d'accomplir une retraite de quatre mois et dix jours > (voir Sourate de la Vache, verset 234). A la mort de l'époux, la femme devait être entretenue par l'argent de son mari pendant toute une année, et ne devait pas quitter pendant toute cette période le domicile conjugal. Ce verset a été annulé par la suite. Certains l'interprètent cependant en disant que les hommes doivent léguer a leurs épouses une certain somme d'argent pour les entretenir pendant leur retraite, et que celles-ci ne doivent pas quitter leur domicile avant un an. Si elles le quittent de leur propre gré, ni les parents ni les tuteurs n'encourront aucune responsabilité pour les avoir laissé disposer de leur liberté de façon honnête et sans violer les lois divines. Rien ne sera retenu contre elles non plus, car elles en ont le droit. Dieu est puissant et juste. Il est capable de vengeance et juste dans les lois qu'Il prescrit aux hommes.

**241. Les divorcées ont droit à la jouissance d'une allocation convenable, (constituant) un devoir pour les pieux**.

Certains trouvent dans ce verset la preuve que le présent est un droit à toute femme répudiée. C'est une obligation morale pour ceux qui craignent Dieu. Un pécule est dû aux femmes répudiées avec lesquelles le mariage n'a pas été consommé et dont la dot n'a pas été fixée. Il serait bon de verser un pécule à toutes les femmes répudiées à titre de dédommagement et afin de les apaiser. Les époux doivent payer cette somme de bon gré, car c'est une obligation pour ceux qui craignent Dieu.



**242. C'est ainsi qu'Allah vous explique Ses versets, afin que vous raisonniez!** 

Dieu commenta ainsi sa doctrine et vous révèle ses preuves (c'est-à-dire ses limites et ses préceptes) d'une manière très claire et précise pour que vous les compreniez et les suiviez.



**243. N'as-tu pas vu ceux qui sortirent de leurs demeures, - il y en avait de milliers -, par crainte de la mort? Puis Allah leur dit: "Mourez". Après quoi Il les rendit à la vie. Certes, Allah est Détenteur de la Faveur, envers les gens; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants.**

Les exégètes rapportent qu'un peuple quitta sa demeure fuyant une épidémie ou un ennemi qui l'avait attaqué. Ils étaient plusieurs milliers. Leur grand nombre devait leur inspirer courage. Ils auraient du avoir confiance en leur aptitude à se défendre et à défendre patrie et honneur, plutôt que de paniquer et de prendre la fuite en s'affolant. L'on raconte que ces gens-là qui quittèrent leur demeure de peur de la mort descendirent dans une vallée. Dieu leur ordonna de mourir, et ils moururent tous. Un Prophète qui était de passage implora Dieu de les ramener a la vie par son intermédiaire. Dieu les rappela à la vie pour qu'ils servent d'exemple a leurs descendants, et pour que let hommes sachent qu'on a beau avoir peur et prendre toutes ses précautions, cela ne changera pas le destin. Dieu est plein d'indulgence pour les hommes à qui il révèle ses preuves et ses arguments. Mais la plupart d'entre eux ne sont pas reconnaissants au Seigneur de ses faveurs. (Certains estiment qu'il s'agit là d'un exemple donne et non d'une histoire vraie rapportée. Ces milliers de gens pris de panique et terrifies par leurs ennemis prirent la fuite mais furent massacres et disperses par ceux qu'ils redoutaient. Ceux qui parmi eux survirent se résignèrent aux vainqueurs. Dieu les rappela ensuite a la vie et leur permit a nouveau de se rassembler et d'établir entre eux des liens étroits. Ils luttèrent comme it se doit contre leurs ennemis, se sacrifièrent et dépensèrent leurs biens au profit de la collectivité. C'est ainsi qu'ils s'affranchirent et atteignirent le paradis de la liberté. Les dures épreuves qu'ils subirent leur servirent de leçon).



**244. Et combattez dans le sentier d'Allah. Et sachez qu'Allah est Audient et Omniscient.** 

Dieu le tout-haut incite les croyants a combattre dans la voie de Dieu et pour glorifier sa parole et défendre son message et les pays de l'Islam. Il leur rappelle que le fait de ne pas combattre dans la voie de Dieu de peur de la mort ne prolonge pas la vie, de même que la lutte et les combats ne rapprochent pas la mort car le terme de la vie de chacun est fixé d'avance, et la où se trouve l'être humain, la mort l'atteindra. Dieu entend ce que disent les gens et sait tout ce qu'ils font. Les humains doivent se remettre en question et se juger eux-mêmes pour découvrir leurs propres défauts, leurs prévarications, et entreprendre sérieusement la rétractation.



**245. Quiconque prête à Allah de bonne grâce, Il le lui rendra multiplié plusieurs fois. Allah restreint ou étend (Ses faveurs.) Et c'est à Lui que vous retournerez.**

Dieu incite les croyants à dépenser dans la voie du Seigneur. II considère ces dépenses comme un prêt fait a Dieu de bonne grâce. Dieu rend aux croyants leurs prêts au centuple. C'est Dieu qui dispense l'abondance ou la disette pour une raison qu'il est seul a connaître. Les humains n'ont pas a craindre la misère s'ils dépensent leurs biens. Ils retourneront tous a Dieu au jour du jugement dernier, et seront gratifies pour ce qu'ils auront dépensé, et pour s'être sacrifiés afin de glorifier Dieu.



**246. N'as-tu pas su l'histoire des notables, parmi les enfants d'Israël, lorsqu'après Moïse ils dirent à un prophète à eux: "Désigne-nous un roi, pour que nous combattions dans le sentier d'Allah". Il dit: "Et si vous ne combattez pas, quand le combat vous sera prescrit?" Ils dirent: "Et qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'on nous a expulsés de nos maisons et qu'on a capturé nos enfants?" Et quand le combat leur fut prescrit, ils tournèrent le dos, sauf un petit nombre d'entre eux. Et Allah connaît bien les injustes.**

Les exégètes qui se chargent d'interpréter le Coran disent qu'à l'époque de Moïse, les fils d'Israël suivirent la bonne voie et y persistèrent pendant un certain temps. Puis ils vacillèrent et certains d'entre eux adorèrent les idoles. Ils perdirent alors le règne et leurs ennemis l'emportèrent sur eux et les contraignirent a quitter leurs foyers. Dieu leur envoya alors un prophète et lui ordonna de les appeler à lui. Le prophète les appela suivre le bon chemin. Ils lui demandèrent de leur designer un roi pour qu'ils combattent leurs ennemis ses côtés. Leur prophète leur répondit: " Peut-être que sî Dieu vous désigne un chef, vous ne combattrez pas dans la voie du Seigneur et vous manquerez a vos engagements." Ils répliquèrent: "Pourquoi ne combattrions-nous pas dans la voie de Dieu, nous qui avons perdu nos pays et vu capturer nos enfants ?"

Lorsque l'ordre de combattre leur fut donné, ils manquèrent à leurs engagements, et s'abstinrent de combattre. Dieu connaît les injustes qui reculent et refusent de combattre pour défendre leur religion, leur terre et leur sécurité.



**247. Et leur prophète leur dit: "Voici qu'Allah vous a envoyé Tâloût pour roi." Ils dirent: "Comment règnerait-il sur nous? Nous avons plus de droit que lui à la royauté. On ne lui a même pas prodigué beaucoup de richesses!" Il dit: "Allah, vraiment l'a élu sur vous, et a accru sa part quant au savoir et à la condition physique." - Et Allah alloue Son pouvoir à qui Il veut. Allah a la grâce immense et Il est Omniscient.**

Le roi des fils d'Israël était toujours issu de la tribu de Judas. Lorsque leur prophète leur dit que Dieu leur avait désigné Saul comme chef, lui qui n'était pas issu de la tribu de Judas, ils protestèrent: " Comment peut-il régner sur nous alors qu'il n'est pas issu de la tribu du roi; et qu'il ne fait pas parti des riches qui peuvent supporter les dépenses du règne?" Le Prophète rétorqua : " Dieu l'a favorisé et l'a préféré à tout autre. le connaît mieux que vous. Il l'a favorisé en intelligence et en force physique. C'est Dieu qui est le maître. Il fait tout ce veut et ne rend de compte à personne. Il est incommensurable et omniscient. Il manifeste sa clémence à qui Il veut, et sait qui mérite d'être chef et qui ne le mérite pas.



**248. Et leur prophète leur dit: "Le signe de son investiture sera que le Coffre va vous revenir; objet de quiétude inspiré par votre Seigneur, et contenant les reliques de ce que laissèrent la famille de Moïse et la famille d'Aaron. Les Anges le porteront. Voilà bien là un signe pour vous, si vous êtes croyants!"** 

Les fils d'Israël avaient, depuis le début de leur histoire, la Torah et le reliquaire du testament qu'ils léguait de père à fils. ils en tiraient bon augure dans leurs guerres. Lorsqu'ils s'égarèrent, Dieu leur envoya les géants palestiniens qui le dérobèrent. Ils combattirent 'les juifs et remportèrent la victoire sur eux. s'emparèrent du reliquaire et leur infligèrent un terrible châtiment. Leur Prophète leur dit : " Si Dieu vous rend le reliquaire et vous inspire ainsi la quiétude et la paix, ce sera de la part du Seigneur un signe de satisfaction du règne de Saul. Le reliquaire contenait la Torah et des souvenirs de Moise et d'Aaron, dont les restes des tablettes. Les anges arrivèrent portant le reliquaire et le déposèrent entre les mains de Saul,alors que les gem regardaient. Les fils d'Israël ont reçu ainsi la preuve que leur prophète disait la vérité lorsqu'il leur transmit l'ordre divin d'obéir a Saul. Ce fin une preuve indubitable s'ils croyaient en Dieu et au jugement dernier.



**249. Puis, au moment de partir avec les troupes, Tâloût dit: "Voici: Allah va vous éprouver par une rivière: quiconque y boira ne sera plus des miens; et quiconque n'y goûtera pas sera des miens; - passe pour celui qui y puisera un coup dans le creux de sa main." Ils en burent, sauf un petit nombre d'entre eux. Puis, lorsqu'ils l'eurent traversée, lui et ceux des croyants qui l'accompagnaient ils dirent: "Nous voilà sans force aujourd'hui contre Goliath et ses troupes!" Ceux qui étaient convaincus qu'ils auront à rencontrer Allah dirent: "Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse! Et Allah est avec les endurants" **

Au moment on Saul se mit en marche à la tête de son armée pour combattre les ennemis, il faisait une chaleur torride. Les fils d'Israël lui demandèrent de l'eau à boire. Il leur répondit: "Dieu se servira d'une rivière pour vous éprouver (il s'agit de la rivière du Jourdain selon certains). Celui qui boira de son eau ne sera plus des miens. Il vous est cependant permis d'en puiser quelques gouttes dans le creux de vos mains pour vous humecter les lèvres." La plupart d'entre eux se rebellèrent et burent de l'eau de la rivière, a l'exception de quelques uns qui accompagnèrent Saul et franchir la rivière avec lui. En constatant qu'ils étaient peu nombreux en comparaison de leurs ennemis, ils s'écrièrent: "Nous ne pouvons pas combattre Goliath et ses troupes, car nous sommes très peu nombreux". Leurs savants les encouragèrent en leur disant: "Dieu tient toujours ses promesses et c'est Lui qui accorde la victoire que l'on n'obtient que grâce a Lui et non pas parce qu'on est plus nombreux ou mieux équipés. Combien de fois n'a-t-on pas vu une petite troupe qui a la foi et qui combat en toute sincérité en disperser une grande avec la permission de Dieu? Car Dieu est avec les persévérants".

****

**250. Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils dirent: "Seigneur! Déverse sur nous l'endurance, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple infidèle".**

Lorsque les croyants qui se confiaient a Dieu avancèrent avec Saul pour combattre Goliath et ses troupes, ils prièrent Dieu et l'implorèrent de les armer de patience, d'affermir leurs pas â la rencontre de leurs ennemis, de leur épargner l'impuissance, la désertion et la fuite et de leur accorder la victoire sur le peuple infidèle.

**251. Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah. Et David tua Goliath; et Allah lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulut. Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Faveur pour les mondes.**

Les croyants qui accompagnaient Saul mirent en &route leurs ennemis infidèles par la grâce de Dieu. David (qui était dans l'armée de Saul) tua Goliath, roi des infidèles. Dieu lui donna le pouvoir et la sagesse lui enseigna à lui seul ce qu'il voulut. Si Dieu ne dressait pas les peuples bons et bienfaiteurs contre les peuples malfaiteurs, injustes et pécheurs, ces deniers l'auraient emporté et la terre retournerait au chaos. C'est pourquoi Dieu qui est plein de miséricorde et de bonté envers les hommes autorise les bienfaiteurs a combattre les injustes et les malfaiteurs. Dieu est généreux et clément envers les hommes. Par sa parole et ses oeuvres, Dieu témoigne sa sagesse et révèle ses preuves aux hommes.



**252. Voilà les versets d'Allah, que Nous te (Muhammad) récitons avec la vérité. Et tu es, certes parmi les Envoyés.** 

Ce sont des vérités que Dieu révèle au prophète Muhammad le loué. Ces récits qui correspondent parfaitement aux vérités que possèdent les gens de l'Écriture constituent la preuve que le prophète Muhammad dit la vérité. Ils sont destines a lui servir d'exemple pour qu'il sache que Dieu lui donnera la victoire comme a ses prédécesseurs, et qu'il est du nombre des Prophètes choisis par le Seigneur pour porter son message.



**253. Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Allah a parlé; et Il en a élevé d'autres en grade. A Jésus fils de Marie Nous avons apporté les preuves, et l'avons fortifié par le Saint-Esprit. Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretués, après que les preuves leur furent venues; mais ils se sont opposés: les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués; mais Allah fait ce qu'Il veut.**

 Dieu le très-haut dit avoir établi une hiérarchie entre ces Prophètes, et qu'ils ne sont pas tous au même degré de perfection et d'honneur, bien qu'ils soient élus par Dieu pour transmettre son message et indiquait aux hommes le droit chemin. Il y en a certains a qui Dieu a conféré de faire des miracles, tel Jésus, fils de Marie, a qui Dieu s'est adressé directement et sans intermédiaire. Il y en a d'autres que Dieu préfère au reste des Messagers, a savoir Muhammad selon Ibn Jarir corroboré par le contexte. La raison en est qu'il est doté de valeurs morales nobles. Dieu dit en s'adressant
Muhammad le loué: < Tu as une grande force de caractère> (voir Sourate de la Plume, verset 4) Il est aussi préféré pour le Livre et les préceptes qu'il apporte. Dieu dit : <Ce Coran est le meilleur guide> (voir Sourate du Voyage Nocturne, verset 9). Muhammad n'eut pas de miracle plus grand que celui du Coran. Il est aussi préféré par Dieu pour le peuple qui le suivit. Dieu dit : "Je vous ai distingué parmi les peuples comme étant les meilleurs, car vous prescrivez le bien et vous prohibez le mal> (voir Sourate de la famille d'Imran, verset 110). Dieu dit encore: " Nous avons fait de vous une nation intermédiaire pour que vous serviez de témoins a tous les peuples> (voir Sourate de la Vache, verset 143). Citant le prophète Muhammad le loué, l'on rapporte ces propos: " Je suis préféré à tous les autres Prophètes par six choses : Dieu m'accorda le Coran, 11 me donna victoire en inspirant la peur a mes ennemis, me permit de prendre les butins, me fit de toute la terre une mosquée et un lieu purifié; j'ai été Envoyé a tous les humains, et je suis le dernier des Prophètes"). Dieu le tout-haut a favorisé Jésus en lui conférant le don de faire des miracles, (c'est-à-dire d'avancer les preuves et les indices qui montrent la vérité et le droit chemin), Il l'affermit par l'esprit de la sainteté (qui est l'ange Gabriel). Dieu réserva a Jésus le droit de faire des miracles parce que les juifs s'obstinaient a le démentir et à le dénigrer. Les chrétiens, eux, le glorifiaient avec exagération, à tel point qu'ils ne le considéraient plus comme un Messager de Dieu, mais l'élevaient au degré de la divinité. En conséquence, tous les hommes auraient du croire et ne pas titre en désaccord ni s'entretuer. Si Dieu l'avait voulu, les peuples ne se seraient pas entretués après que les Envoyés de Dieu leur eurent apporté les preuves les plus irréfutables sur le bien et le droit chemin. Dieu ne l'a cependant pas voulu. C'est pourquoi ils se divisèrent Les uns crurent, les autres non. Dieu le tout-haut interdit aux musulmans le désaccord et la division. Il leur prescrit l'union et la concorde. Ils suivirent ses ordres puis se divisèrent nouveau. Si Dieu l'avait voulu, Il les aurait rassemblés et unis sur la bonne voie. Mais Dieu fait ce qu'll veut pour une bonne raison que Lui seul apprécie.



**254. Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.** 

Dieu le tout-haut somme les croyants de faire l'aumône et de distribuer une partie des biens qu'Il leur a octroyés pour s'acquitter de l'aumône légale et a faire le bien dans cette vie, afin qu'ils gagnent la récompense de Dieu et son paradis au jour du jugement dernier En ce jour-là ou l'on ne tire profit que des bonnes oeuvres accomplies en ce bas monde, et où ni amitié, ni intercession ne seront utiles, ce qu'ils auront donne aux pauvres et pour la cause de Dieu, toutes les bonnes oeuvres qu'ils auront accomplies leur seront profitables le jour où ils retourneront auprès de leur Seigneur. Ce jour-là personne n'est plus injuste envers lui-même que les impies et les avares qui refusent de donner ce que Dieu leur a octroyé et de dépenser leurs biens pour la cause de Dieu.



**255. Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même "Al-Qayyoûm". Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône "Koursî", déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.** 

C'est le verset du siège qui revêt une grande importance et se constitue de dix phrases indépendantes Dieu, il n'y a pas d'autre Dieu que Lui - C'est l'indication que Dieu le Très-Haut est unique, et qu'Il mérite seul d'être adore de tous ses serviteurs. Le vivant, celui qui pourvoit à tout - Il est immortel , éternel, Il pourvoit a tout, et s'occupe de ses serviteurs, les nourrit, les sauvegarde, les protége et pourvoit a leurs besoins. Les créatures ne peuvent pas survivre sans qu'il ne le veuille.
Il échappe à l'assoupissement et au sommeil - Il ne s'assoupit jamais, et n'est jamais distrait. C'est pourquoi Il pourvoit a tout. Car l'assoupissement et le sommeil sont des signes d'impotence et de faiblesse. Il est le maître des cieux et de la terre - Tout ce que contient l'univers a été créé par Lui et est soumis a sa volonté. Il dispose de leurs destinée et sauvegarde leur existence.
Qui donc peut intercéder auprès de Lui sans sa permission? - Il est tellement grand et tout-puissant que personne n'ose intercéder auprès de Lui en faveur de quelqu'un d'autre que le lui permet. Personne ne peut prendre la parole sans sa permission. Il connaît le passé et l'avenir - C'est la la preuve sait tout dans le passé, le présent et l'avenir Il sait tout dans ce monde qu'ils abandonneront, et dans l'autre qu'ils affronteront. Et les hommes n'embrassent de la connaissance de Dieu que ce veut bien - Les hommes ne possèdent de la connaissance de Dieu que ce leur enseigne et leur permet de savoir. Dieu fait connaître sa permission par une révélation qu'Il fait aux hommes. Son siège s'étend au ciel et a la - Le siège est différent et plus petit que le trône Le Prophète le loué, dit: "Le siège West pas rapport au trône qu'un maillon de fer jeté au milieu du désert."Il les sauvegarde sans que cela ne Lui coûte aucun labeur. - Il est le tout-puissant et ne trouve aucune difficulté a sauvegarder les cieux, la terre, ce qu'ils recèlent et l'entre-deux. Bien au contraire, cela est pour Lui facile et bien aisée. Rien ne lui échappe et Il s'entend en toutes choses. Il est le Très-Haut et le tout-puissant. - Il est le grand, le parfait et le tout puissant.



**256. Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.**

Dieu le tout-haut ordonne aux croyants de ne contraindre plus personne a embrasser l'Islam Car l'Islam est vrai et clair et n'a pas besoin que quiconque soit contraint à l'embrasser. La foi est une soumission, et elle ne peut être acquise par la force, mail par la preuve et la démonstration. Il est clair que cette religion apporte le bien et conduit au droit chemin, et que toutes les autres doctrines qui s'y opposent sont dans l'erreur et l'égarement. Celui qui rejette les égaux les idoles et tout ce que le Diable ordonne d'adorer outre le Seigneur (c'est-à-dire celui qui rejette tout ce dont l'adoration est un égarement une erreur et une injustice) s'est raffermi sur la bonne voie. Celui-ci s'est attaché a une anse solide, indétectable et qui l'empêche de s'égarer dans les ténèbres. Dieu entend celui qui prétend rejeter l'erreur (l'adoration des idoles et, selon certains, du diable) et croire en Dieu. Il connaît ses véritables sentiments et sait donc s'il dit la vérité ou s'il ment.



**257. Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tâghoût, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement.**

Dieu est le patron des croyants qui l'ont suivi. Il les tire des ténèbres de la mécréance et du doute vers la lumière de la vérité toute claire. Le croyant n'a de patron que Dieu le tout haut qui est son seul maître Quant aux infidèles, ils ont le diable pour patron. Il leur embellit l'égarement et l'ignorance qui se sont emparés de leurs âmes les arrache a la bonne voie et la lumière pour les jeter dans les ténèbres de la mécréance, et les conduire a l'enfer, leur demeure éternelle La lumière c'est la vérité divine qui est unique. Alors que les ténèbres, c'est-à-dire l'incrédulité, sont diverses.



**258. N'as-tu pas su (l'histoire de) celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur? Abraham ayant dit: "J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort", "Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort." Alors dit Abraham: "Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant." Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes.** 

Ne connais-tu pas, Muhammad, l'histoire du roi qui prétendait être un Dieu et polémiqua avec Abraham sur l'existence du sien? Ce fut un tyran qui régna pendant longtemps. Il demanda a Abraham de lui fournir une preuve de l'existence du Dieu qu'il appelait a suivre. Abraham dit: "Mon Dieu est celui qui donne la vie et la mort." "Moi aussi, dit le roi qui prétendait être Dieu et que l'on dit être al-Namroud bnu Kan'an, je donne la vie en amnistiant les condamnés à mort, et je donne la mort à qui je veux en ordonnant de le tuer". Abraham répliqua : "Celui qui donne la vie et la mort peut disposer de l'univers, et contrôler le mouvement des astres. Si tu es vraiment ce que tu prétends être, change le mouvement du soleil qui se lève a ]'orient. Fais-le se lever, toi, à L'incrédule L'incrédule resta coi, et Mt réduit au silence par cet argument irréfutable. Dieu ne dirige point les gens pervers, et ne leur inspire ni argument ni preuve.



**259. Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté: "Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?" dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: "Combien de temps as-tu demeuré ainsi?" "Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée." "Non! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair". Et devant l'évidence, il dit: "Je sais qu'Allah est Omnipotent".  **

Souviens-toi, Muhammad, de cette histoire fort étrange, celle d'un homme qui passant près dune ville en ruines( qui est peut-être la ville de Jérusalem détruite par Nabouganosor), commença à méditer sur le sort que la ville subit, après qu'elle eut été peuplée et prospère se demanda comment Dieu pourrait faire revivre cette ville morte et la ramener à ce qu'elle était Dieu le fit mourir pendant cent ans, puis le rappels a la vie a une époque où la ville était redevenue peuplée et prospère. Dieu le Tout-Haut lui demanda alors: "Combien de temps as-tu dormi ?" Il répondit: " Un jour ou peut-être moins. " Non, repris Dieu, tu as dormi pendant cent ans. Jette un coup d'oeil sur les aliments, la boisson et les fruits que tu avais. Ils ne sont pas gates. Regarde ton âne dont les os sont caries et les membres disloques. Regarde comment Dieu peut le rappeler a la vie alors que tu observes de tes propres yeux. Ton cas servira d'exemple et de preuve de notre pouvoir de ressusciter les hommes au jour du jugement dernier. Nous dissiperons alors ton étonnement et nous to montrerons les preuves sur toi-même, ta nourriture et ta boisson. Regarde les os de Vane, comment nous les assemblons, et ensuite comment nous les recouvrons de chair. Celui qui est capable de couvrir de chair ces os, de leur donner la vie et d'en faire un corps vivant, est aussi capable de faire revivre cette ville". A ce spectacle, l'homme s'écria "Je sais et reconnais que Dieu est tout-puissant. Je l'ai vu de mes propres yeux."

****

**260. Et quand Abraham dit: "Seigneur! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts", Allah dit: "Ne crois-tu pas encore?" "Si! dit Abraham; mais que mon cœur soit rassuré". "Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, apprivoise-les (et coupe-les) puis, sur des monts séparés, mets-en un fragment ensuite appelle-les: ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et sage."**

Souviens-toi aussi lorsque Abraham demande à Dieu de lui montrer comment Il ressuscite les morts, pour que son coeur soit raffermi. Dieu lui répondit : N'as-tu pas cm en moi, et as-tu quelques doutes sur ce point pour que tu me demandes de te le montrer?" "Si, reprit Abraham, je crois en Toi, mail je veux en être encore plus sûr..." Dieu lui dit alors: "Prends quatre oiseaux. Dépèce-les mélanges-en les morceaux et éparpilles-en les membres sur chaque colline." Dieu le somme ensuite de les appeler. Il les appela et vit plumes voler et se rassembler, et le sang voler pour n joindre au sang, et la chair a la chair. Il vit les parties constituantes de chaque oiseau se coller les unes aux autres, jusqu'à ce que chaque oiseau reprit sa forme particulière et complète. Puis les quatre oiseaux s'empressèrent de venir à lui. Ce fut là la preuve la plus irréfutable. Dieu dit ensuite a Abraham: "Sache, Abraham, que Dieu est tout-puissant et invincible. Bien ne Lui échappe et Il est vainqueur de tout et juste dans sa parole, son oeuvre, ses lois et sa destinée."

**261. Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient.** 

 Dieu incite les croyants à distribuer leurs biens dans la voie du Seigneur et en vue de lui plaire (c'est-à-dire de faire le pèlerinage, de combattre, de payer l'aumône légale et de donner les aumônes). Il leur cite l'exemple d'un grain de blé pour leur montrer comment Il multiplie les biens de ceux qui effectuent les bonnes oeuvres. Comme les grains qui poussent et donnent une bonne récolte à celui qui les sème et les cultive, les bonnes oeuvres se multiplient chez le Seigneur, et Dieu multiplie la récompense à qui lui plaît. Il l'augmente indéfiniment selon la sincérité et les bonnes oeuvres du fidèle. Dieu est clément et incommensurable. II sait qui mérite cette multiplication et qui ne la mérite pas.



**262. Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sans faire suivre leurs largesses ni d'un rappel ni d'un tort, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Nulle crainte pour eux, et ils ne seront point affligés.**

Dieu le tout-haut rend hommage à ceux qui distribuent leurs biens dans sa voie et dans le but de lui plaire, et qui n'accompagnent pas leur charité de propos ou de gestes désobligeants qui déjouent leur propre charité. Ceux-là, Dieu seul les récompenser. Ils n'auront rien à craindre des horreurs du jugement dernier. Ils ne regretteront rien de ce qu'ils auront laissé derrière eux, que ce soit des enfants ou des biens, ni de ce qu'ils auront manqué de la vie dans ce monde et de ses parures, car ils seront voués à ce qui est bien meilleur.



**263. Une parole agréable et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort. Allah n'a besoin de rien, et Il est Indulgent.** 

Une bonne parole, une réponse aimable, une prière faite au profit d'un Musulman, une excuse vis-à-vis dune injustice commise à l'égard d'un croyant valent mieux qu'une aumône suivie d'un propos ou d'un geste désobligeants. Dieu est immensément riche et indulgent. Il absout leurs péchés et leur pardonne le mal qu'ils ont fait.



**264. Ô les croyants! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre: qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tirent aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants.** 

Dieu dit aux croyants que le fait de nuire aux gens, de leur rappeler et leur reprocher les biens qu'on leur fait gâte les aumônes et leur font perdre toute utilité. Il en est de même pour celui qui fait la charité avec ostentation et dans le seul but de s'en vanter en public. Il serait ainsi semblable à un hypocrite qui fait l'aumône en prétendant agir dans la voie de Dieu et afin d'atténuer la misère d'autrui. Tout ce que celui-ci cherche c'est que les gens fassent son éloge et qu'il devienne célèbre parmi eux comme étant un bienfaiteur et un homme charitable. Il en est de ces hypocrites vaniteux comme d'un rocher lisse couvert de terre. La pluie qui tombe le lave complètement et ne laisse plus rien de la terre qui le couvrait. Seul demeure le rocher nu. C'est ainsi que disparaissent complètement les bonnes oeuvres des hypocrites. Ils n'en tireront aucun profit et n'en seront nullement récompensés par le Seigneur, même s'avère qu'ils avaient accompli des bienfaits; Dieu ne dirige pas les infidèles hypocrites et vaniteux au bien et au bon chemin.



**265. Et ceux qui dépensent leurs biens cherchant l'agrément d'Allah, et bien rassurés (de sa récompense), ils ressemblent à un jardin sur une colline. Qu'une averse l'atteigne, il double ses fruits; à défaut d'une averse qui l'atteint, c'est la rosée. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites.** 

Quant aux fidèles qui distribuent leur biens pour plaire à Dieu, et qui ont la conviction que Dieu les gratifiera, ceux-là font penser à un jardin du paradis perché sur un coteau. Une pluie abondante l'arrose et sa récolte est double (par comparaison à celle des autres jardins ou à ses récoltes antérieures). A défaut de pluie, la rosée le rafraîchit, mais elle est largement suffisante tant le sol est fertile et l'emplacement est bon. Ce jardin n'est donc jamais aride et ressemble aux oeuvres d'un croyant qui ne sont jamais laissées en friche. Au contraire, Dieu les accepte et les multiplie. (Ce verset pourrait signifier que si l'homme généreux et charitable gagne davantage, il augmentera ses actes de bienfaisance; et que s'il gagne peu, fl en distribuera autant. Sa charité est donc permanente et il accomplit le bien sans cesse. Rien de ce que font les créatures n'échappe à Dieu.



**266. L'un de vous aimerait-il avoir un jardin de dattiers et de vignes sous lequel coulent les ruisseaux, et qui lui donne toutes espèces de fruits, que la vieillesse le rattrape, tandis que ses enfants sont encore petits, et qu'un tourbillon contenant du feu s'abatte sur son jardin et le brûle? Ainsi Allah vous explique les signes afin que vous méditiez!**

Dieu donne dans ce verset l'exemple d'un homme riche qui oeuvrait dans la voie de Dieu et afin de lui plaire. Puis Dieu lui envoya le diable qui l'incita commettre les péchés jusqu'à ce qu'il noya toutes ces bonnes actions dont il aurait besoin au jour du jugement dernier, mais dont il ne tirera aucun profit, car il fut corrompu et perdu. Il ne pourra gagner les conséquences bénéfiques de ses oeuvres, lui qui en aurait tellement besoin. Il rappelle quelqu'un qui durant sa jeunesse planta un jardin d'arbres fruitiers et y fit couler l'eau vive. Les arbres poussèrent et portèrent des fruits, puis, avec le temps, le jardin fut à son meilleur état. Il avait des enfants en bas âge, incapables de s'occuper du jardin et de le cultiver. Dieu lui envoya alors une tempête de feu qui dévasta le jardin. Affligé d'années, l'homme n'avait plus la force de planter de nouveau les arbres. Il n'avait pas non plus de descendants capables de pourvoir à ses besoins. C'est le cas du bienfaiteur qui distribue ses biens mais entoure ses bonnes actions de vanité, de propos et d'actes désobligeants. C'est par de telles paraboles que Dieu instruit les gens et leur avance les preuves. Peut-être finiront-ils par comprendre ces paraboles et leur signification, et par en tirer les bonnes leçons.



**267. Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange.**

Dieu le tout-haut commande aux croyants de ne donner que des choses de bonne qualité. Il leur prohibe de donner ce qui est mauvais et vil. Car Dieu est bon el n'accepte que ce qui est bon. Il leur dit: "Ne vous précipitez pas à donner les biens vils, que vous-même: n'accepteriez qu'en détournant les yeux et que par timidité. Il faut que les croyants sachent que tout en leur ordonnant de faire l'aumône, Dieu est comblé de richesses et qu'il n'a nullement besoin de leurs aumônes. Il les incite à donner les aumônes et a distribuer les biens pour égaliser entre le riche et le pauvre. Dieu est couvert de gloire dans toutes ses actions, ses paroles, ses lois et sa destinée. (L'on raconte que ce verset a été Envoyé parce que certains musulmans donnaient en aumônes des dattes pourries).



**268. Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniscient.** 

Satan agite devant vous, 0 personnes charitables, le spectre de la misère pour vous faire peur et vous porter à cacher vos biens et a ne plus les distribuer dans la voie de Dieu. Il vous incite au vice alors que Dieu vous promet le bien, l'absolution et les faveurs, et ce par l'intermédiaire de votre Prophète la grâce à votre penchant inné pour le bien. Dieu est incommensurable, ses faveurs et son pardon sont illimités. Il est omniscient et sait où réside votre bien.



**269. Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné. Mais les doués d'intelligence seulement s'en souviennent.  **

(1) Dieu fait posséder à qui Il veut les sciences utiles et la connaissance profonde du Coran (la sagesse). Celui que Dieu rend sage réalise un immense bonheur dans cette vie et dans l'autre. Seul ceux qui réfléchissent profitent des leçons et en saisissent la signification.

****

**270. Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah le sait. Et pour les injustes, pas de secoureurs!**

Quelque Bien que vous distribuiez et quelque voeu que vous formuliez, Dieu les connaîtra. Il gratifiera généreusement ceux qui le font pour lui plaire. Quant aux pervers qui désobéissent au Seigneur, se détournent de ses preuves et de ses indices, adorent en même temps que lui d'autres idoles, font la charité par hypocrisie ou nuisent à ceux à qui ils font des dons par des propos ou des gestes désobligeants... ceux-là n'auront personne pour les sauver du châtiment divin au jour du jugement dernier.

**271. Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.** 

Il n'y a pas de mal à faire la charité en public, mais si vous la faites discrètement ce sera encore plus méritoire. Car ce ne sera pas vaniteux. A moins que faire la charité en public ne prévaille et n'ait un intérêt prépondérant comme le fait de servir de modèle pour autrui. Le cas échéant, il est mieux de faire la charité en public, Dieu récompense les croyants sincères et charitables en absolvant leurs fautes. Rien n'échappe à Dieu. Il est informé de tout ce que les gens font et les gratifiera pour leurs bienfaits. (Ibn Abbas dit: Une oeuvre de charité faite volontairement et discrètement vaut soixante-dix fois son égale effectuée en public. Mais une aumône donnée par obligation et en public vaut vingt-cinq fois celle qui est obligatoire mais faite discrètement)



**272. Ce n'est pas à toi de les guider (vers la bonne voie), mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage et vous ne dépensez que pour la recherche de la Face "Wajh" d'Allah. Et tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes œuvres vous sera récompensé pleinement. Et vous ne serez pas lésés.**

Les musulmans voulaient faire l'aumône à leurs parents on à leurs proches qui étaient des polythéistes démunis. Mais ils détestaient le faire, jusqu'au moment on ils ont reçu ce verset. Le prophète Muhammad le loué somma alors les fidèles de faire l'aumône aux parents polythéistes et à tous ceux qui le leur demandent quelque soit leur religion. Un croyant ne peut convertir les hommes. Dieu seul en est capable. Distribuer ses biens est une oeuvre de bienfaisance qui tournera au profit de celui qui la fait. Tant qu'un croyant ne donne qu'en vue de plaire a Dieu, Dieu le récompensera, et peu importe que celui a qui il donne soit pieux ou pervers. Tout le bien que vous distribuez vous sera rendu au centuple et vous ne serez point lésés.



**273. Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, ne pouvant pas parcourir le monde, et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier - tu les reconnaîtras à leur aspect - Ils n'importunent personne en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement.**

Donnez à ceux dont Dieu a mentionné les cinq propriétés suivantes et qui sont les plus nobles: ceux qui se sont uniquement consacrés à la cause de Dieu, ceux qui sont incapables de gagner leur vie, les pauvres qui ont une attitude digne, ceux que l'on connaît à leur aspect minable et qui n'obsèdent pas les gens de leurs demandes. Ceux-là sont des pauvres qui ont émigré et se sont entièrement consacrés à la cause de Dieu et à servir le prophète Muhammad le loué. Ils habitaient à Médine et ne disposaient d'aucun moyen de gagner leur vie et de pourvoir à leurs besoins. Ils ne pouvaient pas non plus voyager pour gagner leur vie. Celui qui ne les connaissait pas et qui ignorait leur vérité les croyait riches à cause de leur attitude digne. On les reconnaissait a plusieurs traits caractéristiques: au fait qu'ils n'importunaient pas les gens par leurs demandes, qu'ils n'insistaient pas et ne demandaient pas ce dont ils n'avaient pas besoin. Tout ce que vous aurez distribué Dieu le saura et vous en serez généreusement récompensés au jour du jugement dernier.



**274. Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens (dans les bonnes œuvres), ont leur salaire auprès de leur Seigneur. Ils n'ont rien à craindre et ils ne seront point affligés.**

 Dieu le tout-haut fait l'éloge de ceux qui distribuent leurs biens à tout moment, publiquement ou en secret, et ne cherchent à travers cette attitude qu'à plaire à Dieu. Ceux-là trouveront leur récompense près du Seigneur au jour du jugement dernier. Ils ne craignent pas les horreurs de ce jour-là, et n'éprouvent aucun chagrin à quitter la vie et ses délices.



**275. Ceux qui mangent (pratiquent) de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent: "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt". Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu! Ils y demeureront éternellement.**

Après avoir parlé de la distribution des biens dans la voie de Dieu, ainsi que des aumônes et de l'aumône légale que les croyants doivent payer, Dieu s'attaque aux usuriers qui usurpent illégalement les biens d'autrui.
nous apprend comment ils seront au moment où ils quitteront leurs tombes au jour de la résurrection et du jugement dernier. Il dit à cet égard : ils ne se lèveront de leurs tombes que comme un épileptique. C'est parce
légitiment l'usure et l'assimilent a une vente. disent en effet: de même que l'on peut vendre à vingt livres une marchandise qui n'en coûte que dix, on peut aussi donner à quelqu'un qui en a besoin dix livres condition qu'il en rende vingt dans un délai d'un an. A leur avis, la raison de l'augmentation est la même dans les deux cas, à savoir le crédit, c'est-à-dire le délai accordé pour régler une somme due. Tel est l'argument des usuriers. Mais ils se trompent et leur raisonnement et leur généralisation sont mauvaises.
En effet,Dieu a permis la vente car on remarque toujours que celui qui achète profite réellement de la marchandise. Quant à l'usure, c'est le fait de prêter de l'argent ou des biens et de les reprendre plus tard doublés. La somme récupérée de l'emprunteur et qui est supplémentaire au capital ne correspond ni à un intérêt obtenu ni à un effort déployé. Celui qui sait que Dieu a interdit l'usure et qui cesse cette pratique n'aura pas à rendre compte du passé que ce soit avant l'interdiction de l'usure ou pendant la période pré-islamique. Son sort relèvera désormais de Dieu. Par contre, celui qui relèvera désormais de Dieu. Par contre, celui qui récidive, mérite le châtiment divin et sera voué au feu éternel. L'usure et le vin fluent interdits dans le Coran par étape. L'usure fut interdite par quatre étapes successives.

Première étape: Dieu dit dans le verset révélé à la Mecque : (voir Sourate des Romains, verset 39). Ici,Dieu le tout-haut dit ne récompensera pas ceux qui prêtent à usure. Deuxième étape : Dieu cite l'exemple des juifs à qui Dieu a interdit l'usure, mais qui ne cessèrent pas cette pratique. Ils furent alors châtiés pour leur désobéissance. Dieu dit dans la Sourate des Femmes: .(voir Sourate des femmes,verset 160). Dieu dit ensuite : . (voir Sourate des femmes, verset 161). Cet exemple n'a d'effet que est donné dans le but d'interdire l'usure aux musulmans. Dieu n'a pas jusque-là expressément interdit l'usure, mais insinué. Troisième étape : L'usure n'a été clairement interdite que dans la troisième étape. Ce ne fut qu'une interdiction partielle de l'usure exorbitante qui multiplie démesurément le capital. <0 croyant, ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital>. (voir Sourate de la Famille d'Imran, verset 130). Quatrième étape: Dans cette étape, la loi coranique s'achève par une interdiction formelle et concluante de tout ce qui dépasse le capital: . (voir Sourate de la Vache, versets 278 et 279). Le Prophète dit: "Évite les péchés impardonnables: tel que le fait de s'emparer furtivement d'une part des butins de guerre, car celui qui commet ce péché apportera avec lui ce qu'il a volé au jour du jugement dernier; et le fait de pratiquer l'usure, car un usurier sera ressuscité au jour du jugement dernier comme un dément qui tâtonne maladroitement). Dieu le tout-haut n'aime pas ceux qui récidivent et considèrent comme licite ce que Dieu a prohibé. Dieu n'aime pas non plus ceux qui ne distribuent pas leurs biens dans la voie du Seigneur.



**276. Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur.**

Dieu le tout-haut dit annule les profits de l'usure, ne bénit pas les biens de celui qui la pratique mail entraîne plutôt la mine des biens impliqués dans cette pratique, de telle sorte que personne n'en tire profit. Dieu dit aussi qu'Il multiplie la récompense de ceux qui font l'aumône, et augmente les biens dont elle a été tirée. Dieu châtiera les usuriers au jour du jugement dernier. Il a de l'aversion pour les incrédules qui persistent à méconnaître les faveurs de Dieu et les biens leur a accordés, puisqu'ils n'en distribuent pas dans la voie de Dieu. Il a également de l'aversion pour ceux qui s'obstinent à légitimer le péché et récidivent.



**277. Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes œuvres, accompli la Salâ et acquitté la Zakâ auront certes leur récompense auprès de leur Seigneur. Pas de crainte pour eux, et ils ne seront point affligés.** 

Dieu fait l'éloge de ceux qui croient en le message divin, observent la prière, pratiquent le bien et font l'aumône. II dit qu'ils seront récompensés par leur Seigneur, qu'ils n'auront rien à craindre et n'éprouveront aucun chagrin pour ce qu'ils auront manqué dans cette vie.



**278. Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants.** 

Dieu commande à ceux qui croient à ses ordres de le craindre. Il leur dit: "Craignez Dieu et annulez toutes vos conventions usuraires en cours (c'est-à-dire abandonnez tout ce qui n'est pas votre capital) si vous croyez vraiment aux lois de Dieu qui a permis la vente et interdit l'usure, entre autres."



**279. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés. **

Dieu le tout-haut avertit ceux qui n'obtempèrent pas à ses ordres et persistent à pratiquer l'usure qu'ils seront combattus par Dieu et son Prophète pour avoir transgressé les ordres du Seigneur et ne s'être pas résignés. S'ils se soumettent, ils ne devront réclamer que leurs capitaux et rien de plus. Ils ne doivent ni léser et obtenant plus, ni être lésés en perdant une partie de leur capital

****

**280. A celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité! Si vous saviez !**

Si le débiteur est dans la gêne et qu'il est insolvable, Dieu ordonne au créancier d'attendre qu'i revienne à meilleure fortune et qu'il soit en état de payer, ce qu'il doit. Se montrer généreux et faire l'aumône dune partie du capital, ou même du capital tout entier sera plus méritoire pour le créancier. Les propos di Prophète par lesquels il incite les gens à aider ceux
ont des difficultés et à se montrer indulgent envers u débiteur dans la gêne sont nombreux.

**281. Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés.** 

Craignez le jour du jugement dernier on vous serez débarrassés de vos préoccupations matérielles qui appartiennent a cette vie et vous détournent de votre Seigneur. Au jour on vous comparaîtrez devant Dieu, toute âme sera rétribuée selon ses oeuvres. Si elles sont bonnes, elle sera récompensée; si elles sont mauvaises, elle sera châtiée. En ce jour-la, plus personne ne sera lésé.



**282. Ô les croyants! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur: qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous lassez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande: c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous: dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est Omniscient.**

Dieu guide les croyants en leur disant que lorsqu'ils contractent un prêt à terme, ils doivent le ' consigner par écrit pour en déterminer le montant et le délai. Il leur commande de prendre des témoins et qu'un scribe en transcrive les conditions avec fidélité. Ce dernier ne doit léser aucun des contractants et ne doit transcrire que les conditions exactes sur lesquelles les parties concernées se sont miser d'accord, sans rien 4 ajouter ni rien omettre. Celui qui sait écrire ne saurait se refuser à prêter son ministère. Il n'a rien à craindre, car de même que Dieu lui a appris ce qu'il ignorait, il doit son tour être utile à ceux qui ne savent pas écrire. (Le prophète Muhammad dit: "Celui qui dissimule une connaissance qu'il possède aura une bride de fer au jour du jugement dernier"). C'est au débiteur qu'il appartient de dicter à celui qui écrit ce à quoi il s'oblige. Il reconnaît ainsi le montant de son obligation, et ce sera là une preuve irréfutable conservée par écrit que l'on pourra utiliser contre lui. Qu'il craigne Dieu alors et qu'il I ne cherche pas à dissimuler le montant de son obligation. Si le débiteur est impertinent et se voit interdire de disposer de ses biens parce qu'il dilapide sa fortune ou parce qu'il est faible d'esprit ou mineur, ou qu'il ne peut décider de lui-même les choses ou s'exprimer ou dicter au scribe en raison d'une maladie ou par ignorance, c'est donc à son représentant légal de stipuler honnêtement pour lui ce lui dicte ou, approuve. Requérez le témoignage de deux témoins parmi vous pour vous assurer encore davantage. Que les témoins soient deux hommes, ou un seul hommes et deux femmes dignes de foi et choisies parmi les personnes agrées à témoigner. Si les témoins sont invoqués, ils ne doivent pas s'abstenir de révéler ce qu'ils savent. Dieu le tout-haut incite les fidèles à ne pas omettre de passer par écrit l'acte de prêt, quel qu'en soit le montant, et de spécifier le terme. C'est le moyen le plus juste aux yeux de Dieu, celui qui confère le plus d'autorité au témoignage. Car lorsqu'un témoin voit de ses propres yeux sa propre écriture sur la traite il se souvient de son témoignage. C'est là le moyen le plus sin pour écarter les doutes. S'il s'agit d'une opération courante et à vue, vous pouvez vous dispenser de la faire constater par écrit, car les mêmes risques ne se présentent pas. Il ne faut causer aucun préjudice ni au scribe Ili au témoin. Celui qui transgresse ces prescriptions et porte atteinte à l'un ou à l'autre commet un péché. Craignez Dieu et, observer ses ordres, c'est lui qui vous instruit et vous enseigne vos devoirs, car il est omniscient



**283. Mais si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, un gage reçu suffit. S'il y a entre vous une confiance réciproque, que celui à qui on a confié quelque chose la restitue; et qu'il craigne Allah son Seigneur. Et ne cachez pas le témoignage: quiconque le cache a, certes, un cœur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient.** 

Si vous êtes en voyage et que vous voulez contracter un prêt à terme mais que vous ne trouvez pas de scribe et que vous ne trouvez pas de quoi écrire, exigez à la place la remise d'un gage par le créditeur au créancier. Mais si vous êtes mutuellement en confiance, vous pouvez ne pas consigner le prêt par écrit ou ne pas mander deux témoins. Que le croyant craigne Dieu, son Seigneur. Ne refusez pas votre témoignage et ne vous abstenez pas de le déposer quand vous en êtes requis. Quiconque le refuse commettra un péché. Dieu connaît toutes vos actions et rien ne lui échappe



**284. C'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Que vous manifestiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte. Puis Il pardonnera à qui Il veut, et châtiera qui Il veut. Et Allah est Omnipotent.**

Dieu le tout-haut dit à ses serviteurs que c'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, qu'Il aucun partenaire et qu'Il est informé de tout ce qui s'y passe. Rien ne lui échappe, ni ce qu'on, dissimule, ni ce qu'on étale. Il dit à ses serviteurs qu'Il leur demandera compte de toutes leurs actions et de
tout ce qu'ils auront dissimulé, absout qui Il veut et punit qui II veut. Dieu est capable de tout, Lui le très et le très-Haut.



**285. Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit: "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour".**

Dieu dit que le Prophète a cru ce que le Seigneur a révélé. Les fidèles croient aussi a l'existence d'un Dieu unique et tout-puissant dont la sagesse est omniprésente dans la création. Ils croient a ses anges, à ses livres sacrés et a ses prophètes. Ils ne font aucune distinction entre les prophètes de Dieu et considèrent qu'ils disent tous la vérité et indiquent le chemin du bien, même si les uns annulent les préceptes des autres avec la permission de Dieu. Les fidèles disent: " Seigneur, nous avons entendu et compris ta parole, et nous nous sommes résignés à la suivre. Nous implorons ton pardon et ta miséricorde, et c'est à Toi que nous retournerons".



**286. Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles.**

Dieu n'impose à personne une charge supérieure à ses forces, car Il est clément envers ses créatures. Toute âme sera récompensée du bien qu'elle aura fait et punie du mal fait en acte ou en parole. Dieu le tout-haut indique aux hommes comment le prier et implorer son pardon. Us doivent dire: Seigneur, pardonne-nous si nous ne remplissons pas nos obligations par négligence, ou si nous péchons par négligence, par erreur ou encore parce que nous ignorons ce qu'en dit la religion. Seigneur, ne nous soumets pas aux terribles épreuves même si nous les supportons, et dont to accablas nos prédécesseurs. Seigneur, ne nous impose pas ce qui excèdent nos forces, telles les obligations et les épreuves. Pardonne-nous et absous les péchés que nous avons commis à ton égard, comme à l'égard d'autrui. Aie pitié de nous pour que nous ne commettions pas de péché. Tu es notre Seigneur et notre Maître. Accorde-nous la victoire sur les peuples infidèles qui ont rejeté ta religion.

**TABLE DES MATIERES**

Verset 1\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2

Verset 2\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2

Verset 3\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_3

Verset 4\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_4

Verset 5\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_5

Verset 6\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_6

Verset 7\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_6

Verset 8\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_7

Verset 9\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_8

Verset 10\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_8

Verset 11\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_9

Verset 12\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_9

Verset 13\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_10

Verset 14\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_10

Verset 15\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_10

Verset 16\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_11

Verset 17\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_11

Verset 18\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_12

Verset 19\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_12

Verset 20\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_13

Verset 21\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_14

Verset 22\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_14

Verset 23\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_16

Verset 24\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_16

Verset 25\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_18

Verset 26\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_19

Verset 27\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_20

Verset 28\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_21

Verset 29\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_22

Verset 30\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_23

Verset 31\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_24

Verset 32\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_25

Verset 33\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_25

Verset 34\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_26

Verset 35\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_27

Verset 36\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_27

Verset 37\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_27

Verset 38\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_28

Verset 39\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_29

Verset 40\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_29

Verset 41\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_30

Verset 42\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_31

Verset 43\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_31

Verset 44\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_31

Verset 45\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_32

Verset 46\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_33

Verset 47\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_33

Verset 48\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_34

Verset 49\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_34

Verset 50\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_34

Verset 51\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_35

Verset 52\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_35

Verset 53\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_35

Verset 54\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_35

Verset 55\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_37

Verset 56\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_38

Verset 57\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_38

Verset 58\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_38

Verset 59\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_39

Verset 60\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_40

Verset 61\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_40

Verset 62\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_41

Verset 63\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_41

Verset 64\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_42

Verset 65\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_42

Verset 66\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_42

Verset 67\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_43

Verset 68\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_43

Verset 69\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_43

Verset 70\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_43

Verset 71\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_44

Verset 72\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_44

Verset 73\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_44

Verset 74\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_44

Verset 75\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_45

Verset 76\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_45

Verset 77\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_46

Verset 78\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_46

Verset 79\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_46

Verset 80\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_47

Verset 81\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_47

Verset 82\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_47

Verset 83\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_48

Verset 84\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_48

Verset 85\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_48

Verset 86\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_49

Verset 87\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_49

Verset 88\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_50

Verset 89\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_50

Verset 90\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_50

Verset 91\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_51

Verset 92\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_51

Verset 93\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_51

Verset 94\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_52

Verset 95\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_52

Verset 96\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_53

Verset 97\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_53

Verset 98\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_54

Verset 99\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_54

Verset 100\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_54

Verset 101\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_54

Verset 102\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_55

Verset 103\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_55

Verset 104\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_56

Verset 105\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_56

Verset 106\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_56

Verset 107\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_57

Verset 108\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_57

Verset 109\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_57

Verset 110\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_58

Verset 111\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_58

Verset 112\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_58

Verset 113\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_59

Verset 114\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_59

Verset 115\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_60

Verset 116\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_60

Verset 117\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_60

Verset 118\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_61

Verset 119\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_61

Verset 120\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_62

Verset 121\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_62

Verset 122\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_62

Verset 123\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_63

Verset 124\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_63

Verset 125\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_63

Verset 126\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_64

Verset 127\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_64

Verset 128\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_64

Verset 129\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_65

Verset 130\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_65

Verset 131\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_65

Verset 132\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_66

Verset 133\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_66

Verset 134\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_66

Verset 135\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_67

Verset 136\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_67

Verset 137\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_67

Verset 138\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_68

Verset 139\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_68

Verset 140\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_68

Verset 141\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_69

Verset 142\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_69

Verset 143\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_69

Verset 144\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_70

Verset 145\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_71

Verset 146\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_71

Verset 147\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_72

Verset 148\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_72

Verset 149\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_72

Verset 150\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_73

Verset 151\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_73

Verset 152\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_74

Verset 153\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_74

Verset 154\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_74

Verset 155\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_75

Verset 156\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_75

Verset 157\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_75

Verset 158\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_75

Verset 159\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_76

Verset 160\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_76

Verset 161\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_76

Verset 162\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_77

Verset 163\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_77

Verset 164\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_77

Verset 165\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_77

Verset 166\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_78

Verset 167\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_78

Verset 168\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_78

Verset 169\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_79

Verset 170\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_79

Verset 171\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_79

Verset 172\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_79

Verset 173\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_80

Verset 174\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_80

Verset 175\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_81

Verset 176\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_81

Verset 177\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_81

Verset 178\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_82

Verset 179\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_83

Verset 180\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_83

Verset 181\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_83

Verset 182\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_84

Verset 183\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_84

Verset 184\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_84

Verset 185\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_85

Verset 186\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_85

Verset 187\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_86

Verset 188\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_86

Verset 189\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_87

Verset 190\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_87

Verset 191\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_88

Verset 192\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_88

Verset 193\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_88

Verset 194\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_89

Verset 195\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_89

Verset 196\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_90

Verset 197\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_90

Verset 198\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_91

Verset 199\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_91

Verset 200\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_92

Verset 201\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_92

Verset 202\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_92

Verset 203\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_92

Verset 204\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_93

Verset 205\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_93

Verset 206\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_93

Verset 207\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_94

Verset 208\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_94

Verset 209\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_94

Verset 210\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_94

Verset 211\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_95

Verset 212\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_95

Verset 213\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_95

Verset 214\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_96

Verset 215\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_97

Verset 216\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_97

Verset 217\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_97

Verset 218\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_98

Verset 219\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_98

Verset 220\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_99

Verset 221\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_99

Verset 222\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_100

Verset 223\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_100

Verset 224\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_101

Verset 225\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_101

Verset 226\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_101

Verset 227\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_102

Verset 228\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_102

Verset 229\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_103

Verset 230\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_104

Verset 231\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_104

Verset 232\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_105

Verset 233\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_105

Verset 234\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_106

Verset 235\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_106

Verset 236\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_107

Verset 237\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_107

Verset 238\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_108

Verset 239\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_108

Verset 240\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_108

Verset 241\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_109

Verset 242\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_109

Verset 243\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_109

Verset 244\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_110

Verset 245\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_110

Verset 246\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_110

Verset 247\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_111

Verset 248\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_111

Verset 249\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_111

Verset 250\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_112

Verset 251\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_112

Verset 252\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_113

Verset 253\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_113

Verset 254\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_114

Verset 255\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_114

Verset 256\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_115

Verset 257\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_115

Verset 258\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_116

Verset 259\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_116

Verset 260\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_117

Verset 261\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_117

Verset 262\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_117

Verset 263\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_118

Verset 264\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_118

Verset 265\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_118

Verset 266\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_119

Verset 267\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_119

Verset 268\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_120

Verset 269\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_120

Verset 270\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_120

Verset 271\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_120

Verset 272\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_121

Verset 273\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_121

Verset 274\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_122

Verset 275\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_122

Verset 276\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_123

Verset 277\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_123

Verset 278\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_123

Verset 279\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_124

Verset 280\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_124

Verset 281\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_124

Verset 282\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_124

Verset 283\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_125

Verset 284\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_126

Verset 285\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_126

Verset 286\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_126

Table des matières\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_128